VENDREDI 20 FÉVRIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1873
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

SILEX
VOTRE NOUVEAU DISTRIBUTEUR LOCAL D'INTRANTS AGRICOLES
Bœurs-en-Othe
06 49 60 55 45
gm@gmsilex.fr
Agrément 8900041

Tenir le gouvernail et garder le bon cap des conduites culturales



Illustration générée par IA

La quantité de pluie qui tombe sur les champs ces derniers jours fait peser quelques inquiétudes, à la fois sur la tenue des cultures de blé ou de colza en cours de croissance, et sur les possibilités de semis, notamment pour les orges de printemps. Sur les flots qui débordent, savoir bien naviguer s'avère plus important que jamais, dans un contexte où les cours céréaliers sont toujours « plombés ».

Page 03



P.14

PRODUCTIONS *Élevage*

Sanitaire // Fonds d'urgence et stratégie vaccinale sur la DNC



L. Jung/Terres Inovia

P.15

PRODUCTIONS *Cultures*

Pois et féveroles de printemps // Combiner les moyenspour désherber



Amazone

P.16

DOSSIER *Machinisme*

Pulvérisateurs // Quels phares pour bien éclairer la rampe ?

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS
FENDT
Fendt Rogator 600 :
Le partenaire des professionnels.
Afin de vous accompagner dans la réussite de vos cultures, la gamme de pulvérisateurs Fendt, en perpétuelle évolution, arrive avec de nouveaux outils de pointes. Ceux-ci ont été conçus pour vous offrir à la fois confort, maniabilité et efficacité, tout en assurant une extrême précision de pulvérisation. Toujours dans un souci d'efficacité, les pulvérisateurs Fendt Rogator 600 offrent un choix de rampe de 24 m à 39 m, afin que vous puissiez adapter votre machine à son utilisation. Equipé du changement de buse en automatique Optinozzle, le Rogator 600 devient l'outil idéal lors des longues journées de pulvérisation.
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers
Charny
Donzy
Ouanne
St Gondon
03 86 96 20 08
www.debruin.fr



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PORTES-OUVERTES BÂTIMENT D'ÉLEVAGE: CAP SUR L'INNOVATION ET LE CONFORT DE TRAVAIL

.05 ÉVÈNEMENT: L'AGRICULTURE, EN TOUTES CONNAISSANCES

.06 DÉGÂTS DE GIBIER: S'INSPIRER DE CE QUI MARCHE

.07 CUMA: ASSEMBLÉE DE TERRITOIRE EN PUISAYE-FORTERRE

.08 12E TROPHÉES DES ENTREPRENEURS: IMPLICATION ET FINESSE

.09 SDAE 89: ÉLU POUR UN SECOND MANDAT

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 RENCONTRE: VINCENT CHAPLOT, EN SON LABORATOIRE VIVANT

.11 CONSEIL RÉGIONAL: AIDES À L'ENGRAISSEMENT AU PROGRAMME

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 OVINS: UNE VENTE EN FAMILLES

.13 STATION CHAROLAISE: LES COMPTEURS ONT EXPLOSÉ

.14 SANITAIRE: FONDS D'URGENCE ET STRATÉGIE VACCINALE SUR LA DNC

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 POIS ET FÉVEROLES DE PRINTEMPS: COMBINER LES MOYENS POUR DÉSHERBER

DOSSIER //MACHINISME

.16 SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

RURALITÉ // SOCIAL

.22 ENSEIGNEMENT: SE PRÉPARER AU MONDE DU TRAVAIL

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 LIGNY-LE-CHÂTEL: L'ESPRIT DE LA SAINT VINCENT, C'EST LA CONVIVIALITÉ

.32 COOPÉRATION INTERNATIONALE: À MADAGASCAR, C'EST LE CŒUR QUI PARLE



// LE DESSIN

// EN BREF

Loups De nouveaux assouplissements de l'arrêté-cadre sur les tirs

Comme attendu, la ministre de l'Agriculture et le ministre délégué à la Transition écologique ont annoncé, à l'occasion d'un déplacement en Haute-Marne, le 16 février, de nouveaux assouplissements de l'arrêté cadre sur les tirs de loups, tel qu'il a été mis en consultation en décembre, et dont la parution prévue en janvier a été retardée. La principale annonce est la possibilité pour tous les éleveurs de recourir aux lieutenants de louveterie et à la brigade loup, sans conditionnalité. Le projet d'arrêté réservait cette option aux seuls élevages ayant mis en place des mesures de protection. Deuxième annonce: le plafond annuel de prélèvement de loups, que le ministère avait annoncé faire passer de 19 à 21 %, pourra finalement atteindre 23 %, si le nouveau plafond est déjà atteint en fin d'année. De source syndicale, trois autres changements sont opérés: la durée de validité des tirs de défense en zone prédatée sera finalement de cinq ans pour les élevages protégés, contre une durée de trois ans envisagée dans le premier projet d'arrêté. Par ailleurs, des tirs de prélèvements seront autorisés sur action de chasse, mais les professionnels craignent qu'ils ne le soient qu'à partir de juillet. Enfin, la conditionnalité des indemnités en cercle 2 (*« survenue possible de la prédation »*) pour les troupeaux non protégés a été supprimée.

Eau/captages Barbut tente de rassurer la FNSEA sur les futurs zonages

Alors que les discussions au sein du groupe national captages (GNC) s'enlisent et qu'un projet de loi d'urgence agricole se profile incluant un volet dédié à l'eau, la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, a donné, en ouverture du Comité national de l'eau le 11 février, des gages à la profession agricole. *« Le travail doit se poursuivre pour améliorer la qualité de notre eau en agissant au niveau des captages les plus pollués,* a déclaré la ministre, selon. *Je tiens à préciser ici que cette action ciblée, pouvant aller jusqu'à des actions réglementaires, ne concernera tout au plus (que) 4 % de la surface agricole utile ».*
Le ministère n'a pas précisé à quel zonage la ministre faisait référence lorsqu'elle évoquait ces *« captages les plus pollués »*. Les discussions au sein du GNC portent notamment sur le seuil définissant les points de prélèvement sensibles. En septembre, les services du ministère souhaitaient, d'après plusieurs sources, que ce seuil soit fixé à 80 % des normes de qualité d'eau, malgré l'opposition de la FNSEA.
En décembre, les associations spécialisées en grandes cultures de la FNSEA craignaient que la définition des zones de captage d'eau potable sensibles recouvre 20 % de la SAU. Dans un communiqué le 11 février, la Fnab (agriculteurs bios) a présenté ses demandes, dont des objectifs chiffrés de surfaces bios sur les captages prioritaires et sensibles: 25 % en 2032, 50 % en 2038.

PPL Entraves Le débat à l'Assemblée se concentre à nouveau sur l'acétamipride

Le débat qui a eu lieu en séance publique le 11 février sur la pétition d'opposition à la loi Entraves (dite loi Duplomb) s'est concentré sur l'acétamipride, molécule pour laquelle le sénateur LR a récemment proposé une nouvelle réautorisation. La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a indiqué, à titre personnel, qu'elle était ouverte à la proposition de Laurent Duplomb. Elle a toutefois rappelé que le gouvernement serait attentif à l'avis préalable du Conseil d'État, et qu'il ne souhaitait toujours pas, conformément aux récents propos du Premier ministre, que ce texte soit intégré au projet de loi d'urgence agricole. C'est ce qu'a demandé le député UDI Thierry Benoit dans l'hémicycle. Ce spécialiste des questions agricoles y voit un moyen d'obtenir une étude d'impact détaillée, notamment pour l'apiculture, qui avait été un sujet de fracture entre les députés du centre. La ministre de l'Agriculture a rétorqué que le projet de loi d'urgence avait vocation à traiter un nombre réduit de dossiers, pour être adopté rapidement. Elle a convenu que le dernier rapport de l'Efsa sur l'acétamipride ne contenait pas de données nouvelles sur les conséquences sanitaires pour les abeilles mellifères.

// EN IMAGE

Filières Plus de volailles abattues en 2025

Selon une dernière note de conjoncture d'Agreste, le nombre de volailles de chair abattues en France en 2025 a progressé de 1,5 % sur toute l'année. *« Les évolutions sont toutefois très contrastées selon les espèces: une progression constante pour les poulets (+ 2,9 %), une légère reprise pour les dindes (+ 1,4 %), mais une baisse sensible pour les canards à rôtir (- 16,5 %) après une reprise post période influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) partielle »*, souligne la note.
En décembre, le prix à la production des volailles de chair est resté légèrement inférieur à celui de décembre 2024 (- 1,5 %), mais supérieur à celui de ces cinq dernières années (+ 1,5 %). Les mises en place de poussins de chair restent stables sur un an. Quant à la consommation de viande de volailles, elle progresse constamment. En 2025, elle a crû de 2,9 % sur un an et de 11,3 % par rapport à la moyenne quinquennale. En conséquence, le déficit des échanges extérieurs sur ce secteur s'est accru de 5 000 tonnes équivalent carcasse (téc) sur un an pour s'établir à – 42 100 téc.



iStock/Hispanolistic

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// GRANDES CULTURES

Adapter la conduite sans céder à la précipitation

Les précipitations abondantes compliquent les interventions dans les céréales d'hiver et retardent les semis d'orge de printemps en Bourgogne-Franche-Comté. Si la prudence s'impose pour ajuster fertilisation et protection, les références techniques invitent à raisonner sereinement, dans un contexte agronomique globalement favorable mais économiquement contraint.



Les conditions météorologiques très pluvieuses contraignent à différer les interventions sur les céréales d'hiver.

Depuis l'automne, la pluviométrie cumulée atteint 300 à 400 mm dans de nombreux secteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), des niveaux comparables à l'an dernier. Résultat : les sols restent fréquemment impraticables, retardant les désherbages de rattrapage et les premiers apports d'azote, traditionnellement réalisés au tallage. Les blés sont aujourd'hui majoritairement à ce stade, avec quelques parcelles précoces atteignant le décollement de l'épi. Pour autant, les références régionales incitent à relativiser ces retards. *« Pour celles et ceux qui n'ont pas pu faire de premier passage, pas d'inquiétude ! Il existe une grande souplesse dans les dates d'apport, sans impact sur le potentiel si le premier apport est décalé »*, rappelle Émeric Courbet, technicien à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Les essais conduits en BFC montrent en effet qu'un apport d'azote différé reste pleinement valorisé jusqu'au stade épi 1 cm, à condition d'intervenir ensuite dans de bonnes conditions.

État des cultures globalement satisfaisant

À l'échelle nationale, les indicateurs confirment un bon état des cultures. Selon FranceAgriMer, 91 % des blés tendres présentent des conditions de croissance bonnes à très bonnes, contre 73 % l'an dernier à la même date. Les orges d'hiver suivent la même tendance, avec 88 % de situations favorables. Cette dynamique témoigne d'un bon enracinement et d'un développement régulier malgré les excès d'eau récents. En BFC, les reliquats azotés sortie d'hiver se situent dans la moyenne, autour de 49 unités. Une situation qui confirme l'absence de lessivage massif, même si des ajustements seront nécessaires au cas par cas. *« Au prix de l'engrais, il est important de valoriser au mieux chaque unité »*, insiste Arvalis, qui recommande d'attendre des sols portants et une reprise de croissance effective avant toute intervention. Dans ce contexte, le désherbage de rattrapage constitue souvent la première intervention à programmer. *« La reconnaissance des adventices est indispensable pour choisir l'herbicide adéquat »*, souligne Émeric Courbet, qui rappelle qu'il est préférable de désherber avant de fertiliser. Cette stratégie évite de stimuler simultanément la culture et les graminées concurrentes, et optimise l'efficacité des traitements. Pour la fertilisation azotée, la logique reste inchangée : intervenir lorsque les parcelles sont ressuyées et fractionner les apports. Arvalis préconise des doses modérées au tallage, généralement comprises entre 30 et 50 unités, afin d'accompagner la croissance sans excès. Dans les parcelles ayant subi une hydromorphie prolongée, une réévaluation du potentiel de rendement s'impose, afin d'ajuster la dose totale d'azote et d'éviter des investissements non rentables. La vigilance s'étend également au soufre, particulièrement dans les sols filtrants où les pluies abondantes peuvent accentuer les pertes. Les besoins du blé sont estimés autour de 0,55 kg de SO2 par quintal produit, avec des apports plafonnés à 40 unités selon les situations.

Raisonner la protection fongique

Les excès d'eau peuvent fragiliser les peuplements et réduire leur capacité de compensation. Dans ces situations, Arvalis recommande d'ajuster les intrants à la baisse tout en maintenant une protection fongicide efficace. *« Un manque de protection sur une année favorable aux maladies impactera fortement le poids de mille grains et la capacité de compensation des céréales »*, avertit l'institut technique. La stratégie consiste à privilégier la protection de la dernière feuille, déterminante pour le remplissage du grain, tout en adaptant les interventions intermédiaires au potentiel réel des parcelles. La surveillance des rouilles, notamment la rouille jaune, reste essentielle dans ce contexte humide. Les conditions actuelles retardent également les semis d'orge de printemps, dont seulement une partie a pu être implantée. Or le calendrier joue un rôle clé dans la rentabilité de cette culture. *« Plus le semis est tardif, plus le potentiel diminue, avec une exposition accrue aux risques de sécheresse dans les stades critiques. Il faut au moins atteindre un rendement de 70 quintaux par hectare pour rentabiliser l'orge de printemps dans le contexte actuel »*, rappelle Émeric Courbet. Face à cette contrainte, certains producteurs pourraient être amenés à revoir leur assolement si les conditions de ressuyage tardent à se présenter. Les cours des céréales restent en effet peu porteurs, tandis que les engrais azotés pèsent lourdement sur les charges opérationnelles.

Réactivité plutôt que précipitation

Dans ce contexte de fin d'hiver humide, la priorité reste d'intervenir au bon moment, sans céder à l'urgence. La souplesse physiologique des céréales permet d'absorber des retards d'intervention, à condition d'adapter les doses et de préserver le potentiel réel des cultures. Entre contraintes agronomiques et incertitudes économiques, la campagne 2026 s'annonce donc comme un nouvel exercice d'équilibriste, tout en retenue sur les charges opérationnelles.

Alexandre Coronel

Et les colzas ?

Les colzas poursuivent leur reprise de végétation dans des conditions globalement favorables en BFC, mais la météo contraint à différer les interventions de saison. La majorité des parcelles atteint le stade D1, correspondant au début d'élongation de la tige, avec parfois des situations plus avancées au stade D2, pour certaines variétés précoces comme Exavance. Cette dynamique confirme le bon redémarrage de la culture, mais impose d'adapter les interventions, tant sur le plan de la fertilisation que de la protection. Côté désherbage, la fenêtre d'intervention se referme rapidement. Les herbicides à base de propyzamide, tels que Kerb ou Ielo, ne doivent plus être utilisés à ce stade, pour des raisons de sélectivité. De même, l'utilisation de spécialités comme Mozzar ou Ladiva est déconseillée à la reprise de végétation, en raison du risque de phytotoxicité sur une culture en croissance active. Le Lontrel, à base de clopyralid, reste mobilisable contre certaines dicotylédones problématiques comme les matricaires ou les chardons, mais uniquement jusqu'au stade D2 et en conditions poussantes, avec une hygrométrie suffisante et des températures supérieures à 15 °C. La fertilisation azotée constitue un autre point clé de la conduite de printemps. Les pluies persistantes ont retardé les interventions, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les apports pourront être réalisés dès que les parcelles redeviendront praticables, de préférence sur sol humide afin de favoriser la valorisation de l'azote. Dans le contexte actuel de prix élevés des engrais et de perspectives de prix incertaines, la prudence s'impose. La fertilisation soufrée mérite une attention particulière. Les précipitations abondantes de l'automne et de l'hiver ont favorisé le lessivage de cet élément indispensable à la synthèse des protéines et à la formation du rendement. Les apports recommandés se situent entre 60 et 80 unités, à moduler en fonction des apports organiques antérieurs. Un apport trop précoce exposerait le soufre à un nouveau lessivage, d'où l'intérêt de viser une application au plus près des besoins de la culture. Sur le plan sanitaire, la présence de larves de grosses altises a été observée dans certaines parcelles, en particulier celles implantées tardivement ou pénalisées par les conditions sèches de l'été dernier. Les colzas semés précocement et bien développés à l'automne présentent une bonne tolérance, confirmant l'importance d'une implantation réussie pour limiter la pression parasitaire. Dans l'ensemble, la campagne de colza s'engage sous des auspices corrects, malgré les contraintes climatiques récentes. Comme pour les céréales, la priorité reste de raisonner chaque intervention en fonction du potentiel réel et des conditions de terrain, afin de concilier performance agronomique et maîtrise des charges.

DÉPARTEMENTS

// PORTES-OUVERTES BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

89 Cap sur l'innovation et le confort de travail

Organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysée, les portes ouvertes en bâtiments d'élevage reviennent du 2 au 4 mars. Véritable rendez-vous incontournable pour les éleveurs, l'évènement mettra en lumière quatre exploitations : caprine, ovine, bovin-lait et bovin-viande.

Les journées bâtiments seront l'occasion de découvrir des innovations, des aménagements astucieux et des retours d'expériences pour accompagner la réflexion autour des bâtiments de demain. Zoom sur les deux exploitations laitières qui partageront leurs solutions afin d'alléger la contrainte de la traite et améliorer le confort de travail. Quels sont les points communs entre un élevage de chèvres poyaudin et un bâtiment neuf pour installer deux jeunes en Forterre ? Le confort de travail et des animaux.

• Moins de temps de traite grâce au roto : le choix gagnant d'un élevage caprin

Au sein de l'EARL des Fragnes, Fabien Gauthier et son épouse ont fait le pari d'un roto d'occasion pour optimiser leur organisation. Résultat : un passage de 1 h 45 à 1 h 10 par traite, soit 1 heure économisée par jour, l'équivalent de deux semaines gagnées par an !

L'extension de leur bâtiment principal a permis d'augmenter la surface de travail (salle de traite, tank, aire d'attente), mais aussi le confort grâce à l'isolation. La création de cette extension a permis de réorganiser le bâtiment chèvres existant en créant un couloir. D'autres utilités supplémentaires ont été trouvées aujourd'hui : parc de contention, parc tampons, facilitation des déplacements des lots d'animaux. La création d'un bâtiment chevrettes et l'ajout de l'extension *« bloc traite »*, quelques années plus tôt, permettent, à ce jour, aux éleveurs de se projeter avec un accroissement du troupeau avec à terme 400 chèvres. En termes de fourrage, avec la conversion de l'exploitation en bio en 2020, l'élevage est nourri à l'herbe (affourragement en vert) et est mené en pâturage. Un exemple inspirant d'adaptations peu coûteuses, mais très efficaces pour gagner en confort et en performance. Rendez-vous mardi 3 mars à 10 heures à Treigny, EARL Des Fragnes.

• L'installation de 2 jeunes avec un bâtiment pensé pour l'avenir

En 2023, le Gaec de la Tour a installé deux jeunes : l'occasion de pérenniser la production laitière et de repenser l'outil de travail. Un bâtiment neuf, plus grand et plus ergonomique pour le quotidien a donc vu le jour. Parmi les évolutions majeures, l'exploitation a d'abord choisi de robotiser la traite grâce à deux robots et de passer en logettes. Les caillebottis ont été équipés de dalles plastiques moins glissantes et plus confortables. Le nouveau bâtiment comprend aussi la création d'espaces dédiés (une infirmerie, une maternité et une nurserie pour les veaux) permettant une gestion plus précise des stades de vie des animaux. Ce bâtiment de 128 places offre une ambiance très agréable et de nombreux aménagements permettant de simplifier les tâches quotidiennes dans l'élevage. La production d'énergie a également été intégrée au projet avec l'installation d'un tracker solaire. La laiterie est spacieuse pour accueillir un tank neuf. Grâce à tous ces équipements, le troupeau de 90 vaches laitières commence à croître pour atteindre 110 vaches, ce printemps. Rendez-vous mardi 3 mars à 14 heures à Molesmes, Gaec de la Tour.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Chambre d'agriculture 89

À découvrir, l'EARL des Fragnes avec leur roto.

Chambre d'agriculture 89

Au cours des Journées bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, revenez sur le parcours du Gaec de la Tour qui a installé deux jeunes.

58 Ouvrir les papilles et l'esprit

// LA FERMILLE

Le 5 février, un événement un peu particulier se déroulait au magasin de producteurs de La Fermille à Saint-Benin-d'Azy.

C'est avec joie mais non sans un peu de stress que Louanne Touillon, Chloé Pannetier et Lucie Buchez (étudiante en BTS ACSE au Legta de Challuy) accueillaient les clients le 5 février à La Fermille (Saint-Benin-d'Azy). En effet, pour une demi-journée, dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC), elle avait choisi de proposer des dégustations axées sur la Chandeleur accompagnées d'un petit questionnaire à destination des visiteurs. Se répartissant les tâches de manière polyvalente le jour J, elles expliquent : *« Cette journée nous a permis d'être en contact avec des clients et de recueillir leur ressenti afin de faire le premier retour des consommateurs pour le magasin de producteurs. Nous retenons de cette journée un moment de partage avec des personnes se souciant de leur façon de consommer. De plus, nous avons remarqué que la clientèle était très proche du personnel et connaissant chacun les petites habitudes de l'autre, que ce soit les clients ou le personnel ! »*. Pour Pascaline Loquet, productrice et associée de La Fermille, leur action a permis de mettre en évidence le terroir à des non habitués : *« En effet notre magasin de producteurs est une vitrine du travail quotidien des paysans et paysannes qui s'attachent à faire de bons produits nivernais, c'est aussi un moment convivial avec nos clients habituels, nous sommes très attachés à la bonne ambiance, la convivialité, cela va de pair avec la bonne nourriture à partager entre amis ou en famille »*.

Création de liens

Du côté des clients, Georges, 79 ans, sourit : *« C'est très bien »*. Pour cet ancien éleveur de Charolaises et habitué des lieux, le projet des jeunes filles est agréable : *« Cela permet de faire découvrir les produits, qui sont de très belles qualités surtout la viande ! De plus, cela rapproche les consommateurs et les producteurs »*. Dans un contexte agricole complexe, il détaille : *« C'est beau de voir la nouvelle génération s'investir, car elle est l'avenir du monde rural. Pour ceux qui souhaitent prendre la voie de l'agriculture comme profession, je n'ai qu'un seul conseil : tenez bon »*. Plus en avant, il souligne : *« Lorsque j'étais en activité avec mon épouse, nous nous demandions toujours quand les prix de nos produits allaient remonter. Aujourd'hui, des années plus tard, les cours sont là, même si le reste est compliqué notamment face au contexte sanitaire. Les choses passent, évoluent et changent, mais il faut tenir bon tout en faisant du mieux que l'on peut »*. Si le PIC de Louanne, Chloé et Lucie avait pour but initial de donner des pistes de travail aux producteurs de la Fermille, une chose est certaine, ce projet a mis sous les projecteurs ceux qui s'investissent aujourd'hui ainsi que ceux qui s'investiront demain dans la vie agricole et rurale.

Chloé Monget



De gauche à droite : Louanne Touillon, Chloé Pannetier et Lucie Buchez en pleine action auprès des consommateurs le 5 février.



Des crêpes sucrées étaient proposées en dégustation et les salés à la vente durant l'événement dédié à la Chandeleur organisé à La Fermille.

// ÉVÈNEMENT

21

L'agriculture, en toutes connaissances

Le forum Agri Avenir qui va se tenir le 7 mars à Pouilly-en-Auxois est organisé par des élèves de première Bac Pro CGEA de la MFR Auxois Sud Morvan. Il s'agit d'un temps fort dédié à la découverte des métiers, aux échanges entre générations et à la réflexion sur l'avenir du monde agricole. Il se tiendra en même temps que les portes ouvertes de la MFR.



Les élèves de classe de première bac pro CGEA de la MFR Auxois Sud Morvan ont organisé l'ensemble du forum Agri Avenir.

Dans un contexte où l'agriculture connaît de profondes mutations, le forum Agri Avenir, organisé samedi 7 mars à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois, de 9 h 30 à 16 h 30, a pour ambition de créer un espace de rencontres entre les jeunes en formation, les professionnels du secteur et le grand public. Il s'adresse aux collégiens et lycéens en réflexion sur leur orientation, aux étudiants, aux futurs professionnels, aux familles et à toute personne intéressée par le monde agricole. L'objectif est clair : permettre à chacun de mieux comprendre la diversité des métiers agricoles, la richesse des parcours possibles et les nombreuses opportunités qu'offre aujourd'hui ce secteur en constante évolution. Toute la journée, les visiteurs pourront échanger avec des professionnels aux profils variés, illustrant la pluralité du monde agricole : inséminateurs, exploitants agricoles, techniciens en production végétale ou animale, palefrenier, commercial, lainière, paysan-boulanger. Parmi eux, on trouvera d'anciens élèves de la MFR aujourd'hui intégrés dans des secteurs différents. Ils apporteront tous des témoignages concrets qui permettront de découvrir des réalités de terrain, de poser des questions sur les formations, l'installation, l'emploi ou encore l'évolution de carrière, et d'imaginer plus concrètement son avenir professionnel. Ce forum Agri Avenir se veut aussi un lieu d'inspiration et de transmission. En rencontrant des professionnels passionnés et des anciens élèves ayant suivi des parcours parfois très différents, les visiteurs pourront mesurer à quel point les métiers de l'agriculture sont diversifiés, innovants et porteurs de sens. Ce forum est une opportunité unique pour les jeunes en orientation, les familles et toute personne curieuse du monde agricole de mieux appréhender les enjeux et les perspectives du secteur. Ce projet est également une expérience pédagogique à part entière pour les élèves de première Bac Pro CGEA de la MFR. Dans le cadre de leur formation, ils ont pris en charge l'ensemble de la logistique et de l'organisation de l'événement : préparation du forum, contacts avec les intervenants, organisation des espaces, accueil du public et coordination de la journée. Une démarche en adéquation avec la pédagogie des MFR qui repose sur l'apprentissage par l'action, la responsabilisation des jeunes et le lien étroit entre formation et réalité professionnelle. En menant ce projet, les élèves développent des compétences essentielles telles que l'organisation, le travail en équipe, la communication et la gestion de projet.

Des cursus ancrés dans la réalité professionnelle

Une approche pédagogique que l'on retrouve dans les formations proposées par la MFR Auxois Sud Morvan qui tiendra ses portes ouvertes en parallèle de ce forum. Les participants pourront ainsi se rendre dans l'un ou l'autre lieu et bénéficier de conseils très complémentaires. Ici, les classes 4e et 3e de l'enseignement agricole permettent aux jeunes de découvrir le monde professionnel, de reprendre confiance en eux et de construire leur projet d'orientation grâce à l'alternance et aux stages. Le CAP Métiers de l'agriculture propose une formation centrée sur les gestes professionnels et l'insertion rapide dans le monde du travail. Le Bac Pro CGEA forme de futurs professionnels capables de comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole, de participer à sa gestion et de s'adapter aux évolutions du secteur. Enfin, le BTS ACS'Agri prépare des techniciens capables d'analyser, de conseiller et d'accompagner les exploitations agricoles dans leurs choix techniques, économiques et stratégiques, en tenant compte des enjeux actuels de l'agriculture.

Sophie Roger (MFR Auxois Sud Morvan)

// JA DE TANNAY

58

Collectif jusqu'au bout

Les assemblées générales se poursuivent pour les JA des cantons avec celle des JA de Tannay réalisée le 16 janvier.

2026 oblige, les JA des cantons de la Nièvre renouvellent leur bureau. Ainsi, ceux de Tannay ont procédé à l'élection le 16 janvier. Désormais, leur bureau se compose de : Mélanie Pierdet et Chloé Pannetier, coprésidentes, Marine Simon, vice-présidente ; Célia Pierdet, secrétaire générale ; Thomas Meunier, secrétaire adjoint ; Charles Rousset, trésorier ; Clément Pierdriat, trésorier adjoint ; administrateurs : Armand Dagonneau, Maxence Latrasse, Florian Guyard ; administrateurs stagiaires : Alban Guenot et Rémi Fraincard.

Ainsi, 2026 marque le début d'une coprésidence de Mélanie et Chloé. Elles détaillent : *« Cela nous permettra de nous partager les tâches entre la partie administrative, le syndicat et les événements. En parallèle, nous avons une force commune puisque nous nous retrouvons sur de nombreux points de vue »*. Pour la suite, elles indiquent : *« D'année en année l'équipe s'agrandit, avec une forte présence pour l'animation de notre territoire. On ne doute pas de la pérennité de l'avenir des JA de notre canton. Plus en détails, l'équipe est composée d'une bonne vingtaine de personnes dont beaucoup de jeunes ce qui se justifie par l'engagement de notre groupe dans le territoire depuis de nombreuses années suscitant l'envie de nous rejoindre »*.

Dans un avenir plus proche, elles reviennent sur les prochains rendez-vous organisés : *« Nous prévoyons une fête de la musique aux trois points rouges sur la commune de Nuars. Puis par la suite, un week-end concours de labour avec l'organisation de la départementale le samedi 29 août à Champagne suivie de notre cantonale le lendemain. Pour clôturer cette année, nous terminerons avec notre Sainte Catherine annuel au mois de novembre »*. Un programme chargé donc pour les JA de Tannay, mais qui ne fait pas frémir les coprésidentes puisque : *« notre équipe est soudée »* et ajoutent : *« en plus d'être accueillante, avec une belle ouverture d'esprit ; des points indispensables qui peuvent attirer encore plus de personnes »*. Pour elles, le collectif est donc inévitable, *« nous nous engageons chacun à notre échelle mais c'est cette cohésion d'engagement qui finalement reflète notre agriculture et ses besoins au plus grand nombre »*.

Chloé Monget

Renseignements : 06 44 13 94 02 (Mélanie Pierdet) ou 06 49 00 15 98 (Chloé Pannetier).



JA de Tannay

À l'issue de l'assemblée générale du 16 janvier, les JA de Tannay se sont réunis pour une photo de groupe.

// DÉGÂTS DE GIBIER

21

S'inspirer de ce qui marche

Thierry Besançon, président de la commission « dégâts de gibier » de la FDSEA de Côte-d'Or, dresse un état des lieux des populations de sangliers dans le département. Des propositions pour se sortir des situations les plus difficiles sont en cours d'écriture.

Dégâts de gibier rime avec sangliers. À ce titre, quelle est la situation en Côte-d'Or ? Nous avons posé la question à Thierry Besançon, responsable syndical à la FDSEA. Une réunion se tenait sur cette thématique le 11 février et a permis de dresser un état des lieux assez précis. *« Il y a des secteurs où tout se passe plutôt bien en termes de prélèvements, de populations et donc de dégâts. En revanche, dans d'autres, la situation est toujours aussi alarmante. Dans la grande majorité des cas, il s'agit toujours des mêmes endroits et il n'y a aucune amélioration »*, déplore notre interlocuteur. Ce dernier ne veut pas entendre parler d'effet climat ou de baisse du nombre de chasseurs : *« encore une fois, dans certains secteurs, cela fonctionne, alors pourquoi n'est-ce pas le cas partout, dans le département ? Il faut s'inspirer de ce qui marche. Là où rien ne va, le problème vient très souvent des hommes ! Il n'est pas possible d'avoir de bons résultats lorsque le nourrissage est abusif, lorsque la pression de chasse n'est pas assez importante, lorsqu'il y a des réserves et lorsqu'il est interdit de tirer des femelles. Quand on cumule tout cela, les conséquences sont désastreuses pour nos parcelles »*. Les agriculteurs en font *« constamment les frais »*, comme le rappelle Thierry Besançon : *« pour les prairies, c'est la cata. Elles ne retrouvent jamais leur état initial, leurs potentiels sont systématiquement impactés, les dégâts collatéraux sont nombreux et les indemnisations sont toujours loin du compte. Pour les grandes cultures, certes, nous repartons souvent à zéro à la fin de la campagne et les indemnisations sont plus proches de la réalité, mais cela reste une énorme problématique. Pour ceux qui travaillent en direct, c'est une histoire sans fin ! »*.



L'agriculteur d'Avelanges, près d'Is-sur-Tille, était il y a quelques jours à Bretenière.

Des solutions

La commission dégâts de gibier a listé différentes mesures qui seront présentées au conseil d'administration de la FDSEA. Elles le seront également à différentes organisations professionnelles agricoles, dans le but d'adresser un courrier commun à l'administration et à la Fédération des chasseurs. *« Nous devons sortir tous ensemble de cette situation qui ne veut plus rien dire, il y a beaucoup trop de sangliers. Ce futur document pourra être complété si besoin, notamment par des arguments d'ordre sanitaire »*, souligne Thierry Besançon, qui poursuit : *« là où la situation dérape, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour accroître la pression de chasse. Il y a l'OFB, la Fédération des chasseurs, l'ONF, la DDT… Surveiller l'agrainage est une autre priorité. Sur ce point, nous avions pourtant un engagement avec la Fédération des chasseurs : il y a deux ans, nous avions accepté de lever l'interdiction sur cette pratique, à condition que celle-ci soit scrupuleusement encadrée et suivie de sanctions en cas d'abus. Il n'y a vraisemblablement rien de fait dans ce domaine. Nous leur redemandons d'agir. Pour augmenter les prélèvements, nous demandons également à l'ONF, quand il s'agit de forêts domaniales, d'établir et de faire respecter des cahiers des charges stipulant des objectifs de régulation. Pour nous, cet organisme est beaucoup trop dans la gestion »*. Le responsable syndical enchaîne avec le prélèvement des femelles : *« pour revenir à une situation acceptable, il sera obligatoire de passer par une année ou deux avec de forts prélèvements de femelles. J'entends dire qu'il n'est pas très éthique de tirer les mères sangliers : je réponds qu'avant toute chose, l'éthique de la chasse, c'est de respecter tout le monde, y compris nous, agriculteurs. Ce n'est pas à nous de payer les frais de surpopulations de sangliers »*.

Le Côte-d'orien cite également l'intervention des louvetiers, par tous les moyens possibles, dont le piégeage : *« tout peut être imaginé pour réguler. Notre initiative n'est pas une attaque contre les chasseurs ni contre leur fédération. Encore une fois, la situation ne s'arrange pas et il faut absolument trouver des solutions pour revenir à l'équilibre à tous les niveaux. Même les grands cervidés nous inquiètent : leur présence se généralise dans tout le département, la Fédération des chasseurs doit augmenter la cadence en termes d'attributions de bracelets »*.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

L'anniversaire du président

Jacques de Loisy évoque sa première année à la présidence de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Il y a un an jour pour jour, le 20 février 2025, Jacques de Loisy était élu président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'occasion était toute trouvée pour dresser un bilan intermédiaire de sa mandature. Tout d'abord, est-ce un anniversaire *« joyeux »* ? *« Oui, évidemment ! Nous n'avons pas le droit de nous plaindre quand on est élu par ses pairs »*, répond l'intéressé. Qu'en est-il de la mission exercée ? *« Elle est aussi dense que je l'avais imaginée. Faire avancer l'agriculture du département demande beaucoup de travail à toute l'équipe, les attentes sont très fortes sur le terrain »*. Demandons désormais à Jacques de Loisy sa plus belle satisfaction puis, à l'inverse sa plus grande déception après un an d'exercice : *« côté positif, je cite sans hésitation le sujet de l'eau. Celui-ci est reconnu par nos dirigeants. Le manifeste sur l'eau a été validé en session de Chambre en présence du Préfet. Les dossiers en lien avec l'eau sont au-dessus de la pile, ce qui laisse augurer de très belles choses. Quoiqu'il advienne, je ne céderai pas un centimètre de terrain sur le sujet. À chaque fois que l'administration participe à nos réunions, je lui rappelle la loi d'orientation agricole du 24 mars 2025 : celle-ci reconnaît l'agriculture comme intérêt général majeur »*. En ce qui concerne les déceptions, le responsable professionnel refuse de n'en citer qu'un : *« il y en a deux principaux à mes yeux : la crise économique céréalière et la résurgence de la tuberculose. Pour cette dernière, nous avons à ce jour deux foyers avérés et nous pouvons malheureusement en craindre davantage. Une forte réaction des Pouvoirs Publics sur la problématique des blaireaux est obligatoire »*.

Et maintenant ?

Tournons-nous désormais vers l'avenir : quels seront les principaux objectifs de la seconde année de mandature ? *« Redresser l'économie des exploitations »*, répond le président de la Chambre, *« même si nous n'avons pas la main sur tout, nous pouvons débloquer un certain nombre de leviers pour permettre aux agriculteurs de se consacrer davantage à l'acte de production, plutôt que de perdre du temps sur d'autres actions non rémunératrices. Moins de charges, moins de contraintes tireront les revenus vers le haut »*. Jacques de Loisy enchaîne sur la Pac : *« les négociations vont s'accélérer : l'État et les élus ne doivent pas oublier que la Côte-d'Or est en zone intermédiaire, le 21 a déjà été le grand perdant des trois dernières réformes. Il est grand temps qu'il y ait un rééquilibrage digne de ce nom. L'ancien ministre de l'Agriculture Julien Denormandie avait été le premier à reconnaître nos zones, avec la mise en place d'une MAEC au pied levé. L'essai doit être transformé avec un vrai rééquilibrage »*. Jacques de Loisy rappelle que d'autres régions de France et d'Europe *« ont des accompagnements bien plus élevés que ceux de la Côte-d'Or »* : *« il nous faut 150 à 200 euros/ha minimum de revalorisation. Ces aides à l'hectare, ce ne sont pas que des euros par hectare ou des euros par exploitation : ils représentent de la compétitivité sur chaque tonne de blé ou sur chaque kilogramme de viande. Quand une exploitation en Côte-d'Or a 150 euros de moins qu'une autre ferme de France ou d'Europe, par hectare et par an, cela représente une perte de compétitivité de 25 euros/t si l'on se base sur un rendement de 6 t/ha de blé. Pour les éleveurs, cela représente 30 centimes par kilogramme de viande »*. Le Côte-d'Orien ajoute un dernier mot, sur l'Ukraine : *« si ce pays entre dans l'Union européenne dans deux ans, à budget constant de la Pac, la situation ne sera pas tenable. Je ne vous cache pas mes craintes sur ce sujet »*.

AG



L'agriculteur de Hauteville-lès-Dijon répond à nos questions.

// CUMA

Assemblée de territoire en Puisaye-Forterre

Jeudi 12 février, l'assemblée de territoire des Cuma de Puisaye-Forterre a porté sur l'agrivoltaïsme avec deux développeurs.

C'est à la mairie de Saint-Privé en Puisaye, que Mathilde Bonneau, animatrice Cuma de l'Yonne et Mathieu Babut, administrateur Cuma au niveau régional, ont accueilli une dizaine de présidents locaux au sein d'une assemblée générale de territoire. Après l'assemblée générale des Cuma en Région BFC, l'animatrice a rappelé quelques chiffres. *« Nous avons recensé près de 755 Cuma cotisantes en région, ce qui représente deux tiers des agriculteurs sur la période 2025-2026 »*. Par la suite, elle est revenue sur l'offre de service proposée par la Fédération, à savoir ce que la cotisation contient : *« l'accompagnement et le développement de projets, les supports de communication, la gestion des assemblées générales et la défense professionnelle »*. À cela s'ajoute une offre de service d'appui administratif et de gestion que les agriculteurs présents définissent comme pouvant *« soulager les trésoriers des groupes d'agriculteurs »*. En voyant le terme de *« facturation électronique »*, de nombreux agriculteurs écarquillent les yeux. Mathilde Bonneau, les rassure en expliquant que *« la réception des factures se fera cette année »* mais que *« l'émission des factures se fera à partir du 1er septembre 2027 ce qui vous laisse du temps »*. Cependant, *« pensez à créer des mails pour vos Cuma »*. À son tour, Mathieu Babut revient sur le *« karnott »*, un outil qui peut aider *« à faire les factures, car l'outil sait à quel moment les factures ont été réalisées. Pour nous, on va se servir de karnott et My Cuma Planning pour avoir des appuis »*. Le sourire aux lèvres, elle informe également qu'une *« plateforme en lien avec la Fédération sera disponible pour les adhérents de la Cuma »*. Perdus, les agriculteurs suivent la réunion et changent drastiquement de visage, lorsqu'elle aborde le *« crédit d'impôt mécanisation partagée »*. L'État rembourse directement 7,5 % du montant total des factures Cuma de l'année et cette évolution concerne exclusivement les agriculteurs adhérents. Nombre d'entre eux trouvent que *« cela peut être très intéressant »*. Avant de laisser la place aux intervenants, Mathilde Bonneau annonce les référents réélus à l'unanimité à savoir : Benoît Vanlauwe, Mathieu Babut et Nicolas Lambrecht. À long terme, *« nous aimerions pouvoir renouveler les postes avec la nouvelle génération »*.



Ce jeudi 12 février, deux développeurs de projet en agrivoltaïsme sont venus présenter leurs innovations.

Sensibiliser à l'agrivoltaïsme

Dans un second temps, Mathilde Bonneau a invité deux développeurs : EDF et SolHarvest. Éliott Guy, chef de projet, référent agrivoltaïque BFC et Nicolas Carbognani, éleveurs d'ovins, prennent place devant l'assemblée. En région, EDF Power Solutions France compte *« dix-neuf parcs solaires, dont six en constructions qui produiront à terme 250 mégawatts »*. La question principale que se pose le développeur : *« Comment cohabiter avec cette activité ? »*. L'objectif est donc de prendre en compte *« les contraintes et de calculer la fiabilité sur le long terme (30 ans) et donc d'étudier pour qu'une transmission d'exploitation se passe bien »*. Mais ce service, rappelle Éliott Guy, *« a pour objectif d'améliorer le bien-être animal en créant de l'ombrage »*. A contrario, en faisant des recherches, EDF affirme que sur des exploitations céréalières cela n'aurait pas forcément d'effets positifs. *« Nous avons constaté un maintien voire une baisse de productivité sur les céréales et un bénéfice sur les prairies permanentes, car cela permet de protéger contre le gel et la sécheresse »*. De son côté, l'éleveur confie qu'avec près de 145 hectares, *« nous avons trois centrales en projet dont une terminée, en collaboration avec EDF »*. Le constat principal est que *« les bâtiments coûtent horriblement chers et l'agrivoltaïsme est une belle alternative pour améliorer le bien-être de mes brebis. Depuis la création de la première centrale, de nombreuses brebis réalisent leurs agnelages sous les panneaux »*. Cette première centrale intègre *« un bail rural à clause agrivoltaïque car je ne suis pas propriétaire des lieux »*, confie Nicolas Carbognani. À ce jour, le projet comprend *« six panneaux horizontaux »* avec des panneaux photovoltaïques fixes à *« 1 m 20 de haut »*. À l'avenir, il souhaite *« passer de panneaux bi-pieux à des panneaux mono-pieux afin de faciliter le passage des engins agricoles »*. À son tour, Julien Tolo, coassocié de SolHarvest, vient présenter un projet innovant : *« des centrales mobiles raccordées à basse tension et donc moins invasives »*. Le plus important pour ce genre de projet *« est d'étudier la puissance du vent »* car *« il n'y a pas d'attache »*. En y portant attention, la Cuma de Coopensil a pris contact avec ce développeur pour une prochaine réunion.

Charlotte Sauvignac

// INTERBEV BFC

Rencontre au Campus des Métiers de Marzy

Dans le cadre de ses missions, l'interprofession bétail et viande de Bourgogne Franche-Comté propose d'intervenir gratuitement dans les établissements (lycée agricole, MFR, CFA…) pour présenter la filière viande. Qu'ils soient futurs éleveurs, bouchers, techniciens, commerçants en bestiaux… chacun contribuera à l'avenir au fonctionnement de l'interprofession, il est donc important que les étudiants en connaissent l'existence et son rôle. Ainsi, Interbev Bourgogne Franche-Comté est intervenu auprès de 12 apprentis 2e année BP Boucher du C2M (Campus des Métiers de Marzy, 58). Durant cet échange, Interbev a présenté son organisation, ses missions et ses principales actions. Les discussions ont notamment porté sur la place de la viande dans la société, la décapitalisation du cheptel et les accords interprofessionnels. L'actualité a également suscité de nombreuses questions, en particulier autour de la DNC et des accords commerciaux avec le Mercosur. Interbev accompagne également ces jeunes avec une participation financière pour les concours (MAF régional, Concours BP de Marzy…).

D'après communiqué



Interbev

Interbev Bourgogne Franche-Comté est intervenu au C2M Campus des Métiers de Marzy (58).



DÉPARTEMENTS

// 12E TROPHÉES DES ENTREPRENEURS

58 Implication et finesse

Les entrepreneurs nivernais ont été mis à l'honneur le 30 janvier lors d'une soirée spéciale au Crédit Agricole à Varennes-Vauzelles.



Crédit Agricole

Les 12e Trophées des entrepreneurs se sont tenus à Varennes-Vauzelles.

La soirée du 30 janvier fut riche en émotion lors de la remise des Trophées des entrepreneurs nivernais au Crédit Agricole Centre Loire à Varennes-Vauzelles. Cette 12e édition débuta par l'accueil de Joëlle Robert, vice-présidente de la Nièvre, et Romuald Rabiet, directeur du site de Varennes-Vauzelles puis par les vœux d'Arnaud Bodolec, président, et Claire-Lise Hurlot, directrice générale. *« Nous souhaitons que 2026 soit belle, sereine et entreprenante »* Après cette introduction, Joëlle Robert et Romuald Rabiet remercièrent les acteurs ayant participé aux délibérations des 16 candidatures reçues pour les Trophées, soit Stéphanie Petitjean, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, Alexandre Zago, directeur de la Banque de France pour le département de la Nièvre, Jean-Paul Fallet, conseiller départemental de la Nièvre, Benjamin Maillot, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, Jean-Philippe Richard, président de la CCI de la Nièvre, Sébastien Thomas, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre, Thierry Doubre, président d'Initiative Nièvre et Denis Chaumereuil, journaliste économique au Journal du Centre. Ainsi, les candidats à cette 12e édition ont été également remerciés et félicités pour leur implication ainsi que pour la finesse de leur dossier. Les 16 dossiers ont été partagés en trois catégories : création, reprise et transformation.

Les primés

Pour la catégorie « Création », le 1er prix fut décerné à Ombeline Rousseau, pour l'Atelier Ombeline Rousseau, traiteur (Varzy), que le jury qualifie de *« jeune cheffe entrepreneuse de 20 ans, sa créativité et sa pugnacité lui ont permis rapidement de se faire une place sur notre territoire »*. Elle propose une cuisine de qualité, faite maison et travaillée avec des produits frais, issus de producteurs locaux. C'est d'ailleurs à ses services que le site de Varennes-Vauzelles a fait appel pour organiser la réception. Le second prix fut attribué à Thomas Lerasle, pour Lerasle Cycle Store (à Decize) dans lequel les passionnés de vélo peuvent découvrir le savoir-faire industriel des marques françaises, que ce soit en route, piste, gravel, MTB ou triathlon. Pour la catégorie « Reprise » le 1er prix revient à Alexandre Demeaux, pour Sup Embouts & Earshape (Nevers), entreprise familiale qui fabrique des embouts auditifs et protections sur-mesure depuis 1990. Pour le second prix, c'est Antoine Fischer, pour Saveurs & Des Lys, traiteur à Brinon-sur-Beuvront, qui fut mis à l'honneur, au travers de sa cuisine traditionnelle, travaillée avec des produits locaux, en plus de ses services de chef cuisinier à domicile lors de réceptions ; et seul service de restauration/traiteur dans un rayon de 25 km ! Enfin, pour la « Transformation », le 1er prix fut remis à Dominique Borlotti pour Artlignum Finition (Montsauche-les-Settons), ébéniste spécialisé dans les restaurations de meubles de piano, il a su transformer son métier pour réaliser des instruments uniques. Un parcours fabuleux qui le conduit à travailler à l'international avec des pianos de grandes marques. Puis, le 2e prix pour cette catégorie revient à Virginie Boistard pour l'Association LEAC (Cosne-Cours-sur-Loire) qui tend à créer de l'activité et du lien social en offrant un emploi adapté à des personnes qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), soit au sein de LEAC, soit dans des entreprises extérieures.

Distingués jusqu'au bout

Pour rappel, les lauréats du 1er prix ont gagné une vidéo de leur entreprise – diffusée en direct lors de la cérémonie de remise des prix - et un chèque de 1 000 euros. Pour les lauréats du second prix, ils ont gagné un repas gastronomique d'une valeur de 200 euros dans un établissement nivernais. De leur côté, les candidats non lauréats ont reçu un *tote-bag* Crédit Agricole Centre Loire contenant notamment un livre retraçant les 30 années du patrimoine de Centre Loire. Enfin, les trophées décernés ont été réalisés par Nexson, entreprise nivernaise et experte des échangeurs de chaleurs soudés. *« Cette soirée fut riche en émotions et en fierté d'appartenance au territoire nivernais,* ont conclu les représentants du Crédit Agricole. *Bravo à tous les candidats pour leur participation, merci à vous d'avoir mis à l'honneur l'entrepreneuriat nivernais. Et maintenant, en route pour la 13e édition des trophées des entrepreneurs en Nivernais ! ».*

Chloé Monget d'après communiqué

// GROUPAMA

21 David Doyer, l'heureux élu

L'éleveur de Chaudenay-la-Ville est le nouveau président de la Fédération des caisses locales de Groupama Côte-d'Or.

Amis lecteurs, cette tête ne vous est peut-être pas inconnue ! David Doyer est déjà passé dans notre journal à plusieurs reprises, cet agriculteur répond effectivement à chacune de nos sollicitations (articles FDSEA, dégâts de gibier, sécheresse, FCO…). L'homme de 54 ans revient aujourd'hui dans nos colonnes dans un tout autre registre : Groupama et plus précisément la Fédération des caisses locales qu'il préside depuis la semaine dernière. Ce poste était assuré par Jean-Luc Faudot, agriculteur à Bousselange dans le val de Saône, qui a décidé de ne pas se représenter. David Doyer salue l'investissement et le dévouement de son prédécesseur pour la marque Groupama, pendant de très longues années à la fédération départementale mais aussi au niveau régional à Strasbourg. Jean-Luc Faudot reste président de sa caisse locale de Terre et Saône. Jusqu'ici vice-président de la Fédération, David Doyer relève le défi de s'investir encore plus pour Groupama. *« Cela doit être dans l'ADN de la famille… Mon père et mon grand-père avaient déjà donné beaucoup de leur temps quand ils étaient eux-mêmes agriculteurs ! »*, confie l'éleveur d'une centaine de vaches charolaises, qui tâchera de fédérer au mieux les 22 caisses locales de Côte-d'Or, avec son bureau et conseil d'administration : *« fédérer est le but d'une fédération ! Pour moi, le collectif, l'action et la communication sont trois notions importantes, c'est grâce à elles que nous entretiendrons et renforcerons nos liens avec les producteurs, que ce soit en élevage, en grandes cultures ou viticulture »*. David Doyer rappelle l'importance de Groupama dans le monde agricole et rural : *« au niveau national, nous représentons 47 % des agriculteurs. Huit communes sur 10 nous font confiance, alors que l'Hexagone en compte environ 36 000 »*.

Qui êtes-vous ?

Comme indiqué un peu plus haut, David Doyer exerce à Chaudenay-la-Ville. Notre interlocuteur n'est pourtant pas originaire de ce petit village entre Bligny-sur-Ouche et Pouilly-en-Auxois : *« à la base, je suis du Pas-de-Calais, à côté de Saint-Omer si vous connaissez ! Je n'ai pas repris l'exploitation de mon père qui était spécialisé en céréales, pommes de terre, betteraves et autres productions bien du nord. Mon parcours est un peu atypique. J'ai travaillé durant quinze ans au sein du groupe Norbert Dentressangle, une entreprise de transports dans laquelle j'étais dans les ressources humaines. Mais l'appel de la terre a été plus fort que tout ! Je voulais absolument travailler en allaitant et développer un élevage. Grâce à la Chambre d'agriculture, j'ai visité une vingtaine d'exploitations et j'ai choisi celle-ci, à Chaudenay en 2009, en reprenant la ferme de Bernard Humbert qui partait en retraite. J'avais été séduit par la beauté du paysage »*. Invité à citer un atout de Groupama pour terminer cet échange, David Doyer pense aussitôt aux jeunes générations : *« les jeunes installés doivent absolument le savoir, une charte JA chez Groupama Grand-Est donne droit à des avantages très conséquents sur les cotisations, 150 % de réductions sur 5 ans modulables ! Les avantages s'appliquent sur l'ensemble des contrats de l'exploitation, et pas seulement sur le pourcentage des parts sociales du jeune installé sur une structure déjà existante. C'est un joli coup de pouce quand on se lance dans la profession ! »*. David Doyer ajoute un tout dernier mot : *« ce qui différencie Groupama des autres assureurs ? Tout d'abord, Groupama est très marqué avec des valeurs mutualistes fortes où l'humain reste au centre de la relation. La proximité reste essentielle avec nos agences réparties sur tout le territoire. Nous proposons des actions de prévention et de communication adaptées au besoin de nos clients sociétaires. Nous sommes les seuls sur le marché à proposer ce fonctionnement. Chez Groupama Grand Est, ce sont 4 300 élus et collaborateurs qui œuvrent chaque jour pour faire rayonner les valeurs mutualistes. Être élu Groupama, c'est avant tout être à l'écoute des sociétaires et faire le lien avec nos experts. C'est ça, en définitive, notre force »*.

AG



L'agriculteur est aussi à la tête de la caisse locale de Pouilly-Bligny.

// SDAE

89 Élu pour un second mandat

Après une prise de mandat en cours de route, François Cormerois est réélu pour un second, vrai, mandat, en tant que président de la Section des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE).

C'est ce mardi 17 février, en début d'après-midi, au sein du bâtiment de Cerfrance à Auxerre, que nous retrouvons la Section des Anciens Exploitants de l'Yonne, en pleine élection. Après avoir pris le mandat en cours de route, suite au départ de Marie-Jeanne Rondeau, François Cormerois, se retrouve face aux membres du bureau et les votes sont unanimes : *« avec 20 voix pour et un vote blanc, le président actuel est réélu pour un second mandat »*. À la suite, Jean-Luc Gennerat est réélu en tant que vice-président, Daniel Hardoin en tant que 2nd vice-président, Bernard Pigot en tant que secrétaire et Jacky Bosset en tant que secrétaire adjoint. Bérénice Mesona, animatrice de la SDAE, convient que *« le bureau comprend 14 membres actifs »*. Le sourire aux lèvres, François Cormerois commente que *« l'élection a été rapide et efficace »*, et prend une pause avant d'entendre les retours et ressentis des adhérents de la Section. Élu officiellement pour la 1re fois, il établit sa feuille de route et affirme que *« le Pac Jeunes Retraités »*, en place depuis deux ans, *« doit continuer d'être porté par la section »*. Ce pac a pour objectif principal *« de transmettre un questionnaire aux futurs retraités pour susciter l'envie de rejoindre la section »*. À cela s'ajoute, la volonté *« d'ouvrir les sorties à tous les adhérents de la FDSEA, anciens comme actifs »*. À ce jour, l'animatrice, à ses côtés, annonce que les prochaines sorties se situent à Chablis, le 23 avril prochain, en Italie du Nord du 29 mai au 3 juin et *« qu'une sortie sur Paris sera sûrement prévue à l'automne »*.



Ensemble pour un nouveau mandat, découvrez le nouveau bureau de la SDAE de l'Yonne.

Se battre pour l'égalité des retraites

À l'approche du Congrès National de la SNAE, le 3 et 4 mars prochain dans l'Ain, François Cormerois réaffirme l'importance de se battre pour des causes qui *« pourraient améliorer la situation des retraités agricoles »*. Parmi ces causes, nous retrouvons *« la revalorisation de la pension de retraite »*, avec un souhait d'être à 80 % de la moyenne des retraites. Pour rester sur la même ligne directrice, le président se bat pour *« que les retraites minimales soient à 85 % du SMIC pour les carrières complètes, pour une suppression du plafond de ressource pour l'attribution de pension de réversion et pour un rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs/veuves »*. Sur le thème du *« Bien-Vieillir en milieu rural »*, François Cormerois engage la volonté d'obtenir *« des dotations spécifiques pour l'accès aux services publics en milieu rural, pour une meilleure reconnaissance des aidants ou encore pour un maintien des aides à l'aménagement du lieu de vie »*. En revenant dans la salle, c'est Jean-Pierre Bouron qui prend la parole pour souligner *« un manque de solidarité intergénérationnelle »*. Ce à quoi répond François Cormerois que l'objectif est de *« retrouver un lien entre les actifs et les retraités »* afin *« d'avancer ensemble pour une cause commune : une vie plus en adéquation avec le reste des professions »*.

Charlotte Sauvignac

// ENVIRONNEMENT

21 À l'école des arbres replantés

L'association Des enfants et des Arbres organise des plantations chez des agriculteurs en impliquant des écoliers et des collégiens. L'une d'elles avait lieu en Côte-d'Or le 6 février.



Des Enfants et des Arbres

Des enfants de l'école de Verrey-sous-Salmaise ont participé à cette plantation.

Le 6 février dernier, sur une parcelle de la Ferme de l'Oze, à Boux-sous-Salmaise, en Côte-d'Or a eu lieu une plantation d'arbres. Des élèves de l'école primaire publique Oze et Seine de Verrey-sous-Salmaise y ont participé. Il s'agissait d'une des nombreuses plantations organisées par l'association Des Enfants et des Arbres. Chaque, année, partout en France, elle organise des événements de ce type. Ces opérations ont débuté en 2020. Ces actions sont justifiées par le fait qu'en France 750 000 km de haie ont disparu depuis 70 ans. L'arbre est un être vivant et puissant qui permet, en partie, de fertiliser les sols, d'offrir aux insectes et aux oiseaux un abri, de capter du CO^2, de produire des fruits. Des Enfants et des Arbres contribue à atteindre les objectifs environnementaux de l'accord de Paris en faisant des enfants et des adolescents des acteurs du changement. Ce projet pédagogique leur permet aussi de découvrir les enjeux du monde agricole et de créer des liens avec celles et ceux qui nous nourrissent. L'association finance les projets de plantations, facilite la mise en relation entre les agriculteurs et les équipes pédagogiques. À ce jour, près de 28 000 écoliers et collégiens ont prêté main-forte à 567 éleveurs, vignerons, céréaliers et 200 000 arbres ont été plantés depuis 2020.

Article réalisé par Louise Rabier, stagiaire de 3e au sein de la rédaction



// RENCONTRE

Vincent Chaplot, en son laboratoire vivant

Vincent Chaplot est un nom que vous avez l'habitude de lire dans nos colonnes. Ce chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) est aussi agriculteur dans l'Yonne. Nous avons eu envie de comprendre comment, sur sa ferme, il met en pratique ses constats de chercheur, et pour quels résultats.

Il y a des chercheurs et des agriculteurs. Mais trouver les deux en une seule personne, c'est plutôt rare. Vincent Chaplot a ce profil atypique. Nous publions régulièrement dans Terres de Bourgogne des articles de sa part, souvent consacrés à la santé ou la fertilité des sols. Ils amènent un regard enrichissant et décalé et qui, bien sûr, peut être soumis à débat. Nous souhaitions aller plus loin et le rencontrer, sur sa ferme en polyculture élevage de Blacy, dans l'Yonne, avec l'envie de comprendre comment, au quotidien, lui qui a repris la ferme familiale il y a une dizaine d'années, conjugue les nécessités d'une agriculture économiquement rentable et le besoin d'expérimenter. Le point de départ, ce fut, en avril dernier, l'obtention par Vincent Chaplot du Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée, remis lors de la soirée que le quotidien côte-d'orien le Bien Public organise à Dijon chaque année. L'occasion de comprendre sur quoi tout cela reposait.



Vincent Chaplot tente en permanence de combiner ses pratiques d'agriculteurs avec son vécu de chercheur. Une approche saluée, notamment par un Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée.

Travailler sur la culture et l'élevage

Issu d'une famille d'agriculteurs, il s'est orienté vers la recherche. Cela lui a permis de découvrir des modèles agricoles diversifiés, partout dans le monde. Amérique du Sud, notamment au Brésil, puis Asie, au Laos, et Afrique, avec l'Afrique du Sud. Il a travaillé dans des contextes de petite paysannerie, sans intrants, sans engins lourds, utilisant très peu d'énergie humaine ou mécanique. *« Cela,* explique-t-il, *m'a permis d'identifier des pratiques très peu énergivores. »* Les cultures et l'élevage : c'est sur ces points qu'il a choisi de travailler lorsqu'il est revenu en France en 2013 et que la question de la reprise de la ferme familiale est devenue concrète. Avec une envie claire : faire de cette exploitation de 300 ha et 55 vaches mères un laboratoire vivant afin d'expérimenter des pratiques découvertes à l'autre bout du monde. Le tout sans jamais perdre de vue la nécessité d'une viabilité économique reposant également sur une organisation du travail revue en profondeur *(voir encadré)*. Concernant les sols, il a commencé par tester ce qui était préconisé par la communauté scientifique et agronomique internationale (semis directs et couverts végétaux). *« Parfois,* reconnaît-il, *j'ai pris de bonnes claques, derrière les couverts ».*

Questionnement sur les semis directs

Au bout de deux ans, il constate que ses parcelles travaillées en semis direct n'ont pas forcément d'impact positif *« et je me heurtais, au bout de 2-3 ans au « mur » des mauvaises herbes, avec une invasion de plantes néfastes qu'il faut traiter. Je me suis dit : ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer, ça nous coûte trop cher. Certes, les semis directs limitent l'érosion des sols, mais ceux qui, avant moi, ont fait des revues de l'ensemble des données existantes de par le monde, ont montré que ça n'améliorait pas leur fertilité. »* Selon lui, on aurait observé que la partie supérieure du sol : *« En élargissant à l'ensemble du profil de sol, on constate qu'il n'y a pas d'augmentation de la teneur en matière organique et de carbone. Cette dernière serait même plus fragile en surface, de par sa concentration. Elle serait plus exposée à des phénomènes météorologiques violents entraînant une érosion. Les fortes pluies contribuant à libérer plus de carbone. En plantant directement, en implantant des couverts, je ne constatais pas de résultats probants. Cela me questionnait. Je me demandais ce que j'avais mal fait. »* Il en est arrivé à la conclusion que certaines théories en matière de fertilité des sols sont incomplètes ou nécessitent d'être amendées. Logiquement, il est donc revenu au déchaumage derrière le passage de la moissonneuse et au passage du combiné herse rotative. *« J'ai alors retrouvé d'excellentes levées, moins de problèmes de vulpin ».*

Adepte du pâturage tournant

Du côté de l'élevage, Vincent Chaplot a fait un choix radical : introduire le vêlage à deux ans au lieu de 36 mois. *« Les vaches ont des carrières plus longues et il n'y a pas de vêlages assistés chez les jeunes ».* Il décide d'introduire une autre race que la Charolaise pour les premiers vêlages, dans le but d'obtenir des veaux moins volumineux. *« En ayant recours à des races qui n'ont pas été travaillées pour faire de la viande, mais qui restent des races mixtes, on retrouve des qualités de facilité de vêlage. Mes vaches font leur premier veau entre 20 et 24 mois à un âge où, dans d'autres fermes, elles coûtent sans produire. J'ai choisi de réduire le coût de production des reproductrices ».* Il a retiré de l'alimentation toute complémentation azotée et ne nourrit qu'à l'herbe, en s'appuyant sur la pratique du pâturage dynamique tournant : *« Les animaux ont la meilleure herbe qui existe chaque jour de la durée du pâturage, avec, de plus, un allongement de cette durée : nous sommes passés de 6 mois à 4 mois de présence en bâtiment pour les animaux. J'ai adapté le parcellaire d'une trentaine d'hectares en le divisant en 13 parties, ce qui fait environ 2 ha par lot et on fait tourner. Les vaches reviennent parfois jusqu'à quinze fois sur certaines parcelles ».* Une telle pratique demande une gestion fine : *« Il faut,* précise Vincent Chaplot, *gérer la synergie animal-plantes. Les animaux paissent deux jours par zone. Cela permet de favoriser la physiologie de la plante qui continue à pousser indéfiniment, tant qu'on ne la laisse pas atteindre son stade de sexualité. Nous avons ainsi doublé notre production de biomasse. On doit gérer intelligemment le déplacement des animaux d'une parcelle à l'autre. J'ai réalisé des regroupements de parcelles : sur les 30 ha, j'ai zéro déplacement, je ne fais qu'ouvrir des barrières pour aller d'une parcelle à l'autre. En mars, j'amène la moitié du lot parce que la pousse de l'herbe n'est pas encore suffisante et, en avril, l'entièreté du troupeau se retrouve à l'herbe ».* Vincent Chaplot adapte le pâturage tournant dynamique à ses pratiques, et y intègre la génétique, pour en faire une pratique porteuse de gains financiers, intéressante en termes de production de viande, de production d'herbe et de bien-être animal. Cette approche différente, il a pu la documenter : *« Pour un élevage de 100 vaches allaitantes, les résultats sont impressionnants : économie annuelle de 382 tonnes de CO^2 et gains de produits et baisses de charges de 124 000 € (hors prime CO^2). La méthode ne change pas seulement les chiffres, elle change la vie des éleveurs : Avec 99 % de vêlages autonomes, 80 % de surveillance en moins et une baisse drastique du stress et des risques physiques, le métier redevient vivable. »* Après plus de trente ans consacrés à la recherche Vincent Chaplot souhaite accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre de ces pratiques, en proposant un accompagnement prenant la forme d'audits de systèmes de production, de diagnostics individualisés, de formations de terrain et un suivi pragmatique. N'hésitez pas à le contacter.

Berty Robert

Contact : vincent.chaplot@gmail.com.

Une autre organisation de travail

L'organisation du travail est aussi un sujet de réflexion et d'expérimentations. *« Quand je suis arrivé sur la ferme, il y avait mon père et deux salariés. Deux tiers de la main-d'œuvre étaient consacrés à l'élevage, à quoi s'ajoutaient 250 ha de cultures. Il fallait agir. J'ai revu l'organisation : j'ai construit des râteliers en extérieur de la stabulation pour nourrir les animaux, c'est beaucoup plus rapide et facile que de dérouler une botte de foin dans une allée avant de tout répartir à la main. Avant, cela prenait 1 h 30 le matin et le soir pour trois personnes. Avec les râteliers, en 10 minutes tout est nourri. Avec les vêlages facilités on ne se lève plus la nuit. On ne donne plus de grain, donc plus de boîtes de grains à transporter et distribuer. J'estime qu'on a diminué par six la quantité de travail nécessaire au fonctionnement de l'exploitation. »* Aujourd'hui, Vincent Chaplot est à mi-temps sur la ferme et l'autre mi-temps est assuré par son père. Au total : un temps plein pour 300 ha et 55 mères vaches. Il a aussi calculé ses gains énergétiques sur l'élevage et les grandes cultures. Dans le premier cas, le gain se monte à 4 t de CO2/ha et en grandes cultures, un gain de 1,5 t/ha. *« Sur la ferme, nous sommes passés de 90 litres de fuel/ha à 45 litres. »*

// CONSEIL RÉGIONAL

Aides à l'engraissement au programme

Lors de sa dernière session plénière, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a voté des aides pour l'élevage et les forestiers.

La région Bourgogne Franche-Comté a récemment voté de nouvelles aides au profit des activités agricoles et sylvicoles. Du côté de l'engraissement de bovins, dans le but de soutenir les éleveurs et renforcer la filière, la Région a décidé d'attribuer, dans le cadre de son dispositif « Aide à l'engraissement », une enveloppe globale de 40 300 € à 15 exploitations (en Côte-d'Or, Haute-Saône, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne). Lancée en 2024, cette mesure offre jusqu'à 4 000 euros de soutien régional annuel pour encourager les fermes à engraisser leurs animaux plutôt que de les vendre maigre à l'export, améliorer leurs revenus et favoriser l'offre locale. Depuis l'ouverture du dispositif, 314 exploitations ont bénéficié de ce coup de pouce régional.

En matière sylvicole des aides ont été adoptées pour aider à la modernisation des entreprises forestières. Les élus régionaux ont voté une nouvelle enveloppe de 240 910 € (subventions ou avances remboursables) pour accompagner la modernisation de 11 entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois.

Les bénéficiaires sont :
- 23 840 euros à neuf entreprises (dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône), pour l'achat de matériel de sécurité et d'exploitation ;
- 39 900 euros à l'entreprise individuelle Baud aux Pontets (Doubs) pour sa mécanisation ;
- 177 170 euros à la SAS Barbier de Villaines-en-Duesmois (Côte-d'Or) pour la modernisation de son système de gestion et de sa ligne de scie à grumes.

Berty Robert



J.-C. Gutner

Depuis son lancement en 2024, 314 exploitations ont bénéficié du soutien régional destiné à encourager l'engraissement.



ÉLEVAGE

// OVINS

21

Une vente en familles

L'Association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or organisait sa vente de béliers la semaine dernière à Arnay-le-Duc. Petits focus et bilan de ce rendez-vous très sympathique.

C'était la 35e édition. Les organisateurs aiment le préciser chaque année : la vente de l'AEMCCO, c'est une histoire qui dure ! Et vu que les *« enfants »* prennent progressivement la relève, cette histoire n'est sans doute pas près de s'arrêter. Jean-Marie Guyot faisait partie du groupe d'éleveurs qui avait lancé cette vente en 1991, l'habitant de Diancey se souvient : *« L'association était alors présidée par Bernard Bolâtre, ancien éleveur près de Liernais. La problématique de départ était la suivante : nous avions de petits élevages, assez éloignés du berceau de la race. Il n'était pas toujours facile de faire déplacer des acheteurs, d'où l'idée d'organiser un rassemblement. Cette demande venait aussi de la part d'un ou deux groupements. Au début, nous étions dans un vieux bâtiment agricole, pas forcément adapté pour accueillir du public. Nous avons pris assez rapidement la direction du foirail d'Arnay-le-Duc, que nous n'avons jamais quitté »*. Les moutons étaient préparés sur un même site, dans les premières années : *« nous avons vite abandonné ce fonctionnement, car nous nous exposions à des contraintes sanitaires. Chacun chez soi, finalement, c'était la simplicité »*, se rappelle Jean-Marie Guyot. D'une soixantaine de béliers proposés, la vente est progressivement passée à une centaine d'unités, avec toujours le souci de ne retenir que les plus beaux spécimens : *« cela n'a pas changé depuis. Pour cette édition, après de premiers tris, nous en avions 90 au catalogue mais finalement, mois de 80 sont passés sur le ring après une nouvelle sélection »*. Toutes les ventes se sont globalement bien passées, poursuit l'éleveur côte-d'orien : *« la clientèle, aussi bien les groupements que les particuliers, est toujours au rendez-vous, nous la remercions une nouvelle fois pour sa confiance. En ce qui concerne le bilan des ventes, il a toujours été à un niveau plus ou moins satisfaisant. Forcément, les acheteurs raisonnent à chaque fois leurs achats par rapport aux cours de l'agneau. En ce moment, les retours sur investissements sont très rapides, les gens n'hésitent pas à miser sur le ou les reproducteurs de leurs choix »*. Un autre point ravit l'actuel président de l'AEMCCO : l'investissement des jeunes au sein de l'association. *« Ils s'investissent dans nos fermes respectives et même dans l'organisation de la vente. Cela nous fait plaisir. Effectivement, notre vente a encore de très beaux jours devant elle »*, se réjouit Jean-Marie Guyot.



Plusieurs générations réunies, le 12 février au foirail arnétois.

AG

Une belle moyenne

Jeudi 12 février, 70 des 73 béliers proposés à la vente ont trouvé preneur (taux de vente de 96 %), pour une moyenne de 628 euros (supérieure à 58 euros par rapport à 2025). La top vente a été réalisée par un antenais né à l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec) : le reproducteur a été acquis par Thomas Ortillon (Marne) sur une enchère de 780 euros.

// MISE BAS

89

Entre agnêlage et chevrotage

Méline Fenouillet, éleveuse de chèvres et de brebis à Villiers-Louis, s'occupe avec attention des nouveau-nés qui intègrent son exploitation.

Jeudi 12 février, Méline Fenouillet s'occupe des derniers agnelages prévus pour la période. Dans son unique ancien bâtiment situé à Villiers-Louis, elle compte près de *« vingt et une naissances »* d'agneaux de trois races différentes : *« le noir du Velay, la thones-martod et la race lacaunaise »*.

Les brebis de la Chèvrerie des Dames Douces sont principalement destinées à la consommation de viande. Associée à ses deux frères Damien et PierLouis Fenouillet, elle est l'unique exploitante en charge de l'élevage. *« Mes frères s'occupent de la partie céréales, avec près de 70 hectares de surfaces fourragères. Nous cultivons principalement du méteil, de l'orge, du pois, du tritical et de la luzerne »*, liste-t-elle avant d'ajouter que *« nous sommes approximativement autonomes à 98 % »*. Les seuls nutriments achetés sont *« des minéraux et du tourteau des Terres du Pays d'Othe »*. Une période d'agnelage qu'elle confie *« s'être bien passée »*, car *« nous avons eu une intervention sur une seule mise bas »*. De manière générale *« nous sommes davantage dans l'observation que dans l'action. Les brebis sont assez autonomes au cours des mises bas »*.

Un bon début d'année

En traversant la route, nous découvrons les deux nouveaux bâtiments construits grâce aux subventions versées par l'Agence de l'Eau, leur permettant d'avoir accès à davantage de conforts… avec une nouvelle salle de traite, des lumières et des locaux groupés au même endroit. Méline Fenouillet confie *« son soulagement »*. Grâce à la nouvelle salle de traite, *« nous pourrons potentiellement être plus efficaces »*. En entrant dans la salle, les bêlements se font entendre. Avec près de cent cinq chèvres alpines et saanen, Méline Fenouillet débute les chevrotages. *« Nous comptons déjà près de six petits auprès de leurs mères »*, manifeste-t-elle, le sourire aux lèvres.

Dès lors que la première naissance est réalisée, les autres se *« déclenchent à la suite très rapidement »* et comme pour les agnelages, les chèvres sont autonomes. *« Ce sont plus des moments d'observation que d'action et d'agissement »*. Destinées à l'élevage laitier, les chevrots peuvent utiliser le lait de leurs mères jusqu'à trois mois. Par la suite, *« c'est le lait en poudre qui est privilégié »*. Avec le lait de chèvres, la Chèvrerie des Dames Douces réalise *« de la féta, des apéri-chèvres, des bûches, du crottin et de la tomme »*. Au-delà de ça, l'exploitation possède un verger où du ratafia et du jus de pomme sont produits. Dans les prochains mois, la Chèvrerie des Dames Douces proposera un nouveau produit, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle boutique.



La Chèvrerie des Dames Douces commence les chevrotages en ce début d'année.



Méline Fenouillet s'occupe des derniers agnelages au sein de la Chèvrerie des Dames Douces.

Charlotte Sauvignac



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Stéphane GARCIA | 06 87 74 56 40
Département : 21 | 25 | 39 | 70

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

21 Les compteurs ont explosé

La vente de taureaux de Créancey a livré un résultat spectaculaire vendredi dernier.



Le Côte-d'orien revient avec nous sur son achat.



La top vente a été réalisée par ce veau né chez Valérie, Laurent, Pierre et Éric Boucher, à Moux-en-Morvan.



Groupama accompagne l'évènement et est partenaire du veau MFR. Les jeunes de Pouilly-en-Auxois ont d'ailleurs fait le meilleur choix en portant leur dévolu sur Violon !

Les cours de la viande sont encourageants et cela se ressent sur les investissements dans la génétique ! Vendredi 13 février à Créancey, les acheteurs n'ont pas fait *« dans la dentelle »* pour acheter de bons taureaux. Le ton était donné d'entrée avec des gradins archipleins, 90 boîtiers distribués, 20 autres personnes prêtes à enchérir à distance et un premier veau parti pour 10 100 euros ! Quarante-neuf des 51 reproducteurs de ce millésime ont été vendus à une moyenne record de 6 529 euros (l'un des deux invendus a même trouvé preneur à l'issue de la vente). Le « top-price » a été l'œuvre de Violon, né au Gaec de Fontaine blanche à Moux-en-Morvan (58) avec une très belle enchère à 13 800 euros. L'animal qui a certainement séduit par ses facilités de naissance et sa croissance, rejoindra la Hongrie, chez un acheteur nommé Miklos Barna basé à Budapest, avec l'aide de Simon Genetic. Cette enchère ne bat toutefois pas le record établi en 2022 par un veau qui avait atteint la somme de 15 500 euros. En restant sur les records, celui de la moyenne de prix a été plus que pulvérisé : il était jusqu'à présent de 4 514 euros, score de 2025, soit un différentiel de plus de 2 000 euros ! Le nombre d'acheteurs potentiels a lui aussi été battu : il y a deux ans, 78 personnes avaient récupéré un boîtier et 16 personnes étaient à distance. À noter que la mise à prix de cette édition 2026 avait été sérieusement revue à la hausse (3 800 euros). Les enchères, elles, se faisaient désormais par tranches de 100 euros. Pour être complet, les trois autres élevages qui ont vu partir leur veau pour au moins 10 000 euros sont l'EARL Coiffu (Massingy en Côte-d'Or, enchère de 10 100 euros), Éric Langillier (Haute-Marne, 12 400 euros) et le Gaec de l'élevage Terreau (Saône-et-Loire, 10 000 euros).

AG

Rencontre avec un acheteur

Quatre-vingt-dix personnes s'étaient munies d'un boîtier électronique, dont Lilian Jannier, jeune éleveur à Collonges près de Semur-en-Auxois. Celui-ci avait fait le déplacement avec Christophe, son père, dans le but d'acheter un taureau : *« L'an passé, nous étions repartis avec un reproducteur sans cornes à mettre sur nos génisses. Cette fois, notre objectif était de miser sur un animal avec un fort développement squelettique et musculaire »*. Une dizaine de veaux avaient été repérés sur le site internet de la station. *« Nous avons affiné cette sélection au fil des jours qui précédaient la vente, et il n'en restait plus que quatre ou cinq aujourd'hui »*, indique le jeune éleveur qui s'était fixé une limite de prix *« autour de 6 000 euros »*. Le premier veau à passer se nommait Vikash, né à la SCEA Thomassin (71). L'animal est parti pour 7 300 euros à l'EARL Louis Griveaud (71) et n'a donc pas pris la direction de Collonges. Le second veau sélectionné par Lilian et Christophe Jannier répondait au nom d'Arthus, né à l'EARL Barthet (25). Veau intouchable lui aussi avec ses 9 100 euros, acquis par Charolais Évaluation 71. La troisième tentative fut la bonne avec Adidas, né chez le Côte-d'orien Xavier Loichot : l'enchère de 6 200 euros de Lilian Jannier fut la dernière sur cet animal. Sans regret puisque les deux autres veaux repérés allaient partir plus cher dans l'après-midi de ce 13 février : Vaele, né à l'EARL des Quatre saisons (71) a été vendu 8 500 euros à l'EARL de la Vigne (Meilly-sur-Rouvres). Alibaba, né chez Dominique Compot (58) faisait monter les enchères à 8 000 euros, pour partir au Gaec Gheeraert de Châtillon-sur-Seine.

// OVINS

21 Tondeur, c'est du sport

Félicien Saunois est l'un des trois tondeurs de moutons professionnels qui exercent en Côte-d'Or, avec Éloi Mony et Gérald Dupaquier. Nous l'avons rencontré la semaine dernière près de Vitteaux.

Ne lui demandez pas d'aller faire un 10 km ou bien d'aller taper la balle sur un terrain de foot après une grosse journée de travail. Félicien Saunois aura eu sa dose d'activité physique après une bonne séance de tonte. *« C'est sûr, ce ne sera pas la peine d'essayer, surtout s'il y a eu un long déplacement pour rentrer ! »*, plaisante le jeune homme de 26 ans. Cet habitant de Laignes, fils d'éleveur ovin, tond entre 15 000 et 20 000 moutons par an, dans toute la Côte-d'Or et parfois même dans des départements limitrophes. Son activité débute tous les matins à 6 heures : *« c'est une habitude que j'ai prise, pour éviter de rentrer trop tard chez moi le soir. Alors oui, s'il y a deux heures de trajet, ça me fait lever très tôt »*. Félicien Saunois a tondu son tout premier mouton lorsqu'il avait 14 ans : *« Gérald Dupaquier était venu sur la ferme familiale et m'avait expliqué les bases. J'ai suivi un stage junior dans la foulée et tout est parti de là… J'ai toujours voulu tondre, même si personne à la maison ne le faisait. J'ai lancé mon activité en 2022, à la sortie du BTS Acse »*. Le jeune tondeur suit un stage de perfectionnement tous les deux ou trois ans : *« il est très utile car même si les tâches quotidiennes sont répétitives, on en apprend tous les jours dans ce métier. Tous les ovins sont différents »*.

Toute l'année

En cette période hivernale, Félicien Saunois tond principalement des brebis qui mettront bas dans un peu moins d'un mois : *« au printemps, j'interviendrai juste avant la mise à l'herbe. L'été, je tondrai majoritairement des agneaux à l'engraissement. Cette activité me monopolise toute l'année, sachant que les éleveurs font tondre une à deux fois par an leurs ovins. Cela dépend des races, du mode d'élevage… La tonte représente tout de même un coût et il n'y a pas de valorisation pour la laine : c'est pourquoi, dans la majorité des cas, les éleveurs se contentent d'une seule tonte »*. Les tarifs varient en moyenne de 2,70 à 3 euros par animal : *« je raisonne plutôt à la journée de travail, et par rapport au trajet. Vous n'avez qu'un seul mouton à tondre ? Oui, je peux venir, mais le coût à l'unité ne sera pas le même que si vous en avez une centaine ! »*. La plus grande *« tâche »* annuelle du tondeur se trouve dans l'Yonne, avec une troupe de 750 brebis : *« je m'y rends avec un collègue de la Haute-Marne, il nous faut deux jours pour tout tondre »*. Félicien Saunois envisage de poursuivre l'activité une dizaine d'années, le temps d'arriver sur la ferme familiale : *« j'arrêterai à ce moment-là. Je ne tondrai alors que mes moutons, ce sera déjà pas mal ! Ce métier est exigeant physiquement, je ne me vois pas continuer bien vieux… Je suis jeune et il faut en profiter, mais ce n'est pas facile tous les jours. Il ne faut pas avoir peur de prendre des coups dans les genoux, dans les bras, avoir de la fatigue musculaire… Certains moutons ne sont pas très dociles ! Les tâches sont tellement répétitives que tout se joue dans le mental ou presque ! »*. Le jeune Côte-d'orien répond à une dernière question : faut-il réellement avoir une bonne *« descente »* lorsque l'on est tondeur ? *« Oui, c'est vrai, c'est une autre caractéristique du métier ! Nous sommes toujours très bien accueillis chez nos clients, il y a toujours de quoi boire et manger. J'ai ici l'occasion de les remercier, alors je le fais ! »*.

AG



Vendredi dernier, au Gaec des granges de Vesvres.



// SANITAIRE

Fonds d'urgence et stratégie vaccinale sur la DNC

L'enveloppe régionale du fonds d'urgence DNC se monte à près de 4,8 millions d'euros. Le site pour le dépôt des dossiers est ouvert et a déjà enregistré 585 dépôts de dossiers. Par ailleurs, la stratégie vaccinale adoptée est confirmée.

Début février, un fonds d'urgence visant à soutenir les exploitations les plus fragilisées par la diffusion de la DNC a été mis en place. Au 4 février, 585 dossiers avaient été déposés pour en bénéficier (295 pour le Doubs, 135 pour le Jura, 80 pour la Saône-et-Loire, 66 pour la Haute-Saône et 9 pour la Côte-d'Or). Rappelons que les seuils d'éligibilité pour en bénéficier sont les suivants : diminution des sorties de 15 %, 10 % et 5 % avec des montants différents pour chaque classe. Il a été demandé une réunion dans chaque département, pour examiner le respect des différents critères avant le versement des aides : vaccination, ou prise en compte de cas spécifiques, élevage de veaux… Par ailleurs, toujours sur la DNC, la stratégie vaccinale pour 2026 a été validée par les acteurs du sanitaire. L'arrêté de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire du 5 février, paru au journal officiel du 8 février, fixe les mesures de surveillance, de prévention et de lutte relatives à la lutte contre la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) sur le territoire métropolitain. Cet arrêté prévoit qu'au sein d'une zone de vaccination, tout mouvement de bovins non valablement vacciné est interdit, à l'exception des mouvements à destination d'un abattoir, sous réserve d'un transport direct et sans rupture de charge.

Renouvellement de vaccination

Cette interdiction s'applique donc à la zone vaccinale qui couvre une partie des départements du Jura, du Doubs, de Côte-d'Or, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire. Le 9 février, les acteurs du sanitaire en santé animale se sont positionnés sur la stratégie vaccinale à adopter face à la DNC pour l'année 2026. Une large majorité des participants s'est prononcée en faveur du renouvellement de la vaccination dans les zones concernées par la maladie en 2025 : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Les listes de communes concernées par ces zones réglementées et zones vaccinales, sont précisées sur le site de la Draaf Bourgogne-Franche-Comté. La vaccination restera obligatoire et intégralement prise en charge par l'État. À ce jour, aucun foyer de DNC n'a été détecté en France depuis le 2 janvier.



La stratégie face à la DNC en matière de vaccination va se poursuivre en 2026.

D'après communiqués

// CHAROLAIS

Un nouveau président pour le Herd-Book

Le 10 février, le Poitevin Emmanuel Turpeau a été élu président du Herd-Book Charolais, succédant à Sébastien Cluzel, qui quitte ses fonctions en cours de mandat.

Cette élection à la présidence du Herd-Book Charolais (HBC) s'inscrit dans une transition préparée de longue date, annoncée dès la constitution de la liste de Sébastien Cluzel en 2024 avec la volonté affirmée d'assurer une continuité de gouvernance et de stratégie au service de la race charolaise et de ses éleveurs. Jusqu'alors secrétaire général du HBC, Emmanuel Turpeau siégeait également au bureau de l'organisme de sélection Charolais France. Engagé depuis de nombreuses années dans les structures collectives de la race, il a contribué activement au développement et à la diffusion des outils du progrès génétique charolais. Son parcours professionnel est marqué par plus de dix ans d'expérience au sein du HBC en tant qu'inspecteur-animateur au plus près des élevages et des territoires. Éleveur sélectionneur charolais à Bressuire (Deux-Sèvres) depuis 2007, il conduit, avec son épouse Sonia, au sein du GAEC Turpeau-Moreau, un troupeau de 110 mères inscrites au HBC, avec une sélection axée sur les qualités maternelles et la valorisation de l'herbe pour optimiser la performance économique de l'exploitation. *« Ma priorité,* explique-t-il, *est de poursuivre une dynamique collective forte en mettant à disposition des éleveurs des outils de sélection efficaces, simples d'utilisation et adaptés aux réalités du terrain tout en garantissant la rigueur indispensable au progrès génétique ».*

Renforcer la place de l'éleveur

À la présidence du HBC, Emmanuel Turpeau entend consolider les dispositifs existants tout en ouvrant une réflexion de fond sur leur organisation et leur modèle économique afin d'assurer leur pérennité et leur accessibilité. Il souhaite également renforcer la place de l'éleveur au cœur de la collecte d'informations dans une logique de confiance, de simplification et d'efficacité. Son ambition : optimiser davantage le pilotage de la sélection pour valoriser les reproducteurs charolais et renforcer la compétitivité des élevages. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du HBC, Sébastien Cluzel a déclaré : *« Je pars serein, avec le sentiment du devoir accompli. Nous avons su moderniser nos services, renforcer notre collectif et préserver l'esprit d'une association d'éleveurs, gérée par des éleveurs, pour des éleveurs. À présent, place à l'avenir : la transition a été préparée, et je suis confiant pour la suite. »*

D'après communiqué



Emmanuel Turpeau, le nouveau président du Herd Book Charolais, est éleveur dans le Poitou.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// POIS ET FÉVEROLES DE PRINTEMPS

Combiner les moyens pour désherber

Les semis des pois et féveroles de printemps approchant, il est temps de prévoir votre stratégie de désherbage en fonction de la flore connue sur la parcelle.

Dans les situations de fortes infestations en dicotylédones concurrentielles (gaillet, renouées, matricaire) ou difficiles à maîtriser uniquement en post-levée (éthuse, arroche, renouée des oiseaux), une stratégie « tout en pré-levée » offre un choix de produits plus large pour sécuriser la culture, mais reste plus onéreux.

La pré-levée doit s'effectuer au plus près du semis, sur des semences recouvertes de terre et un sol rappuyé, afin de limiter les risques de phytotoxicité. Excepté dans les sols battants, un roulage est conseillé afin de bien recouvrir la graine avant toute intervention.

Un sol frais au moment du traitement et une légère pluviométrie dans les jours qui suivent sont les conditions idéales pour une bonne efficacité. Dans le cas de relevées d'adventices ou d'efficacité insuffisante (sol sec), un rattrapage en post-levée est possible.

Pour rappel, la féverole possédant moins de solutions de rattrapage en post-levée que le pois, la pré-levée est importante pour assurer une bonne maîtrise des adventices.

Une stratégie post-levée seule : Pression faible et flore connue

Dans le cas de parcelles à faible infestation et/ou de flore connue, le choix d'une intervention unique en post-levée peut être suffisant. Veiller à intervenir sur des adventices jeunes (stade cotylédon à 2-3 feuilles), dans des conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques.

Certains programmes peuvent se fractionner afin d'augmenter l'efficacité contre certaines adventices. Espacer alors les deux interventions de 10-15 jours minimum.

Un programme de pré-levée et post-levée

Un programme complet (pré + post) permet de maîtriser de très fortes infestations ainsi que des levées échelonnées d'adventices tout en maîtrisant le coût de son désherbage. Les adventices les plus difficiles à contrôler orientent le choix du ou des produits appliqués en pré-levée.

Pour maîtriser les coûts, appliquer le produit de pré-levée à une dose inférieure à la dose homologuée (3/4 de celle-ci), puis appliquer en post-levée sur des adventices jeunes des produits à faible dose.

Pour rappel, les différents produits à base de pendiméthaline, imazamox et bentazone ne sont pas mélangeables. Leur application dans un même programme en post-levée doit se faire en 2 applications – se référer aux délais de rentrée des différentes spécialités pour recomposer l'association initialement visée.

Gestion des graminées

Problématique montante dans les parcelles de protéagineux de printemps, la gestion des graminées constitue une difficulté majeure et ne doit pas être négligée. Les bases de pendiméthaline en pré-levée telles que le Nirvana S 3 l/ha et le Prowl 400 2 l /ha présentent une efficacité modérée. Celle-ci peut être complétée par une association avec de l'aclonifen, Challenge 600 ou Colt à 2 l/ha.

Les anti-graminées foliaires peuvent être mobilisés en rattrapage de post-levée. Leur efficacité est extrêmement variable selon les situations de résistances des ray-grass/vulpin aux Fop et Dime.

Désherbage mécanique : une solution efficace en conditions sèches

Avec des printemps parfois secs, le désherbage mécanique peut apporter une aussi bonne efficacité que certains programmes chimiques. Également, les stratégies mixtes associant prélevée chimique et post-levée mécanique sont des solutions efficaces si la météo est favorable. Elles sont moins onéreuses et faciles à mettre en œuvre, d'autant plus pour la féverole qui présente peu de solutions chimiques de rattrapage et se prête mieux que le pois au binage et à des passages mécaniques tardifs. Pour rappel, les interventions mécaniques gagnent en efficacité si elles s'effectuent avec 2 journées de beau temps avant et après.



L. Jung / Terres Inovia

Présence d'adventices dans les pois protéagineux.

Bastien Remurier, Fanny Vuillemin et Arnaud Micheneau, Terres Inovia

// LÉGUMINEUSES

Implanter la lentille dans de bonnes conditions

La lentille trouve pleinement sa place dans les rotations, à condition de soigner son implantation. Du choix de la parcelle à la fertilisation en passant par la préparation de sol, plusieurs leviers techniques permettent de sécuriser le potentiel de rendement et la qualité de la récolte.



L. Jung / Terres Inovia

L'objectif est d'atteindre 220 à 250 plantes levées/m². Cette densité est souvent majorée de 10 à 30 % en agriculture biologique afin de renforcer la compétitivité vis-à-vis des adventices.

Pour garantir une bonne mise en place des nodosités qui sont essentielles à la nutrition azotée de la culture, il est recommandé d'implanter la lentille dans des sols drainants, bien aérés avec de faibles reliquats azotés.

Choisir la parcelle adéquate

La lentille s'adapte donc particulièrement bien aux sols superficiels présentant une réserve utile faible à moyenne. Les sols argilo-calcaires superficiels à moyens, ainsi que certains sols volcaniques ou granitiques dans le Velay (premier bassin historique de production de lentille), offrent des conditions favorables à son développement. Les craies de Champagne sont également des types de sol propices à la lentille.

Les sols hydromorphes, les limons battants ou, à l'inverse, les sols très séchants sont donc à éviter. Des sols fertiles et profonds favorisent un développement végétatif excessif, augmentant les risques de verse et la sensibilité aux maladies foliaires.

Anticiper les maladies telluriques

La lentille est sensible à l'Aphanomyces euteiches, ainsi qu'à des complexes de Fusarium spp. et Pythium spp. La gestion est essentiellement préventive. Il est indispensable d'éviter les retours trop fréquents de la lentille ou d'autres cultures hôtes (pois, luzerne…) sur une même parcelle. L'allongement des rotations constitue le principal levier de maîtrise.

Miser sur des parcelles propres

Au début de son cycle, la lentille supporte mal la concurrence avec les adventices. Les parcelles à faible salissement sont à privilégier, notamment celles exemptes d'adventices problématiques comme le datura, l'ambroisie, le bleuet ou l'ortie royale. Certaines espèces, telles que les morelles, le xanthium ou l'ambroisie, peuvent entraîner un déclassement de la récolte vers l'alimentation animale, avec des conséquences économiques directes.

Soigner le lit de semences et le semis

Dans l'Ouest et le sud de la France, les semis peuvent débuter dès la mi-février. Dans les régions plus froides, il est préférable d'attendre le mois de mars et un réchauffement suffisant des sols.

Un travail du sol soigné sur les 15 premiers centimètres et un sol bien ressuyé sont indispensables. Une température supérieure à 6 °C au moment du semis favorisera une levée rapide et homogène.

La profondeur optimale de semis se situe entre 2 et 3 cm avec un semoir à céréales. En sols caillouteux, un roulage post-semis peut être envisagé pour niveler la surface, en veillant à intervenir avant le stade 7 - 8 feuilles.

L'objectif de peuplement est de 220 à 250 plantes levées/m². En agriculture biologique, une majoration de densité de 10 à 30 % est souvent pratiquée pour renforcer la compétitivité vis-à-vis des adventices. Attention cependant, une densité trop élevée favorise l'auto-compétition, réduit les ramifications et accroît les risques de verse et de maladies fongiques.

Une fertilisation raisonnée

Grâce à sa symbiose avec *Rhizobium leguminosarum*, bactérie naturellement présente dans les sols, la lentille fixe l'azote atmosphérique et ne nécessite pas d'apport azoté. Pour les autres éléments fertilisants, ses besoins restent modérés. Les apports conseillés se situent autour de 30 à 50 unités de phosphore, 60 à 80 unités de potasse et 20 à 25 unités de magnésium.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

// STABILITÉ DE RAMPE

Quand l'électronique prend le pas sur la mécanique

L'augmentation des largeurs et des vitesses de travail pousse les constructeurs de pulvérisateurs à repenser la stabilisation des rampes. Grâce à de nouveaux cadres centraux, les capteurs à ultrasons et les régulations électrohydrauliques prennent progressivement le relais des suspensions mécaniques traditionnelles.



Kuhn

La maîtrise des mouvements de la rampe du pulvérisateur permet de traiter à bonne hauteur et à vitesse élevée.

La stabilité de rampe reste l'un des défis majeurs pour les constructeurs de pulvérisateurs. À la clé : des traitements phytosanitaires plus homogènes, une maîtrise accrue de la dérive et la possibilité de travailler plus vite, avec des rampes toujours plus larges. Pour y parvenir, la suspension du cadre central n'a cessé d'évoluer, au rythme de l'augmentation des largeurs de travail et des exigences agronomiques.

Longtemps, les systèmes pendulaires ont constitué la base de la stabilisation des rampes des pulvérisateurs. Ils ont ensuite été complétés par des cadres pendulo-biellettes, afin d'améliorer la correction de dévers. *« Ces évolutions ont amélioré la stabilité globale, mais montrent leurs limites lorsqu'une réaction très rapide est nécessaire pour contrôler les mouvements de la rampe »*, observe Benjamin Perriot, ingénieur chez Arvalis.

Pour mieux maîtriser la hauteur de travail sur toute l'envergure de la rampe, les constructeurs ont progressivement intégré des systèmes de régulation combinant capteurs à ultrasons et vérins pilotés. Mais cette montée en puissance de l'électrohydraulique a mis en lumière un paradoxe. *« Plus la régulation devient fine et réactive, plus les éléments mécaniques traditionnels – ressorts et amortisseurs – peuvent devenir perturbateurs »*, prévient le spécialiste.

Des cadres centraux de plus en plus "épurés"

Cette réflexion a conduit certains constructeurs à revoir en profondeur l'architecture de leurs cadres centraux, en réduisant au strict minimum les contraintes mécaniques. Horsch a fait figure de précurseur avec le BoomControl Pro, lancé dès 2014. Le cadre central, monté sur pivot et quasiment dépourvu de suspension mécanique, s'appuie sur une régulation électrohydraulique très aboutie pour gérer à la fois le dévers et les géométries variables. La version BoomControl Pro Plus, dotée de six capteurs à ultrasons au lieu de quatre, permet de piloter finement les sections extérieures. *« Ce bond technologique nous a donné la possibilité d'abaisser la rampe à 30-40 cm de la cible, avec des buses espacées de 25 cm, tout en maintenant des vitesses de 20 à 25 km/h »*, souligne Arthur Chevalerias, chef produit chez Horsch.

Autre précurseur, Agrifac, connu pour ses rampes des très grandes largeurs (jusqu'à 54 m), adopte aussi une conception épurée. Ses rampes reposent sur un cadre central extrêmement libre, au centre de gravité très bas, gage d'inertie et de stabilité. La régulation de hauteur et de géométrie est ensuite confiée à l'électronique.

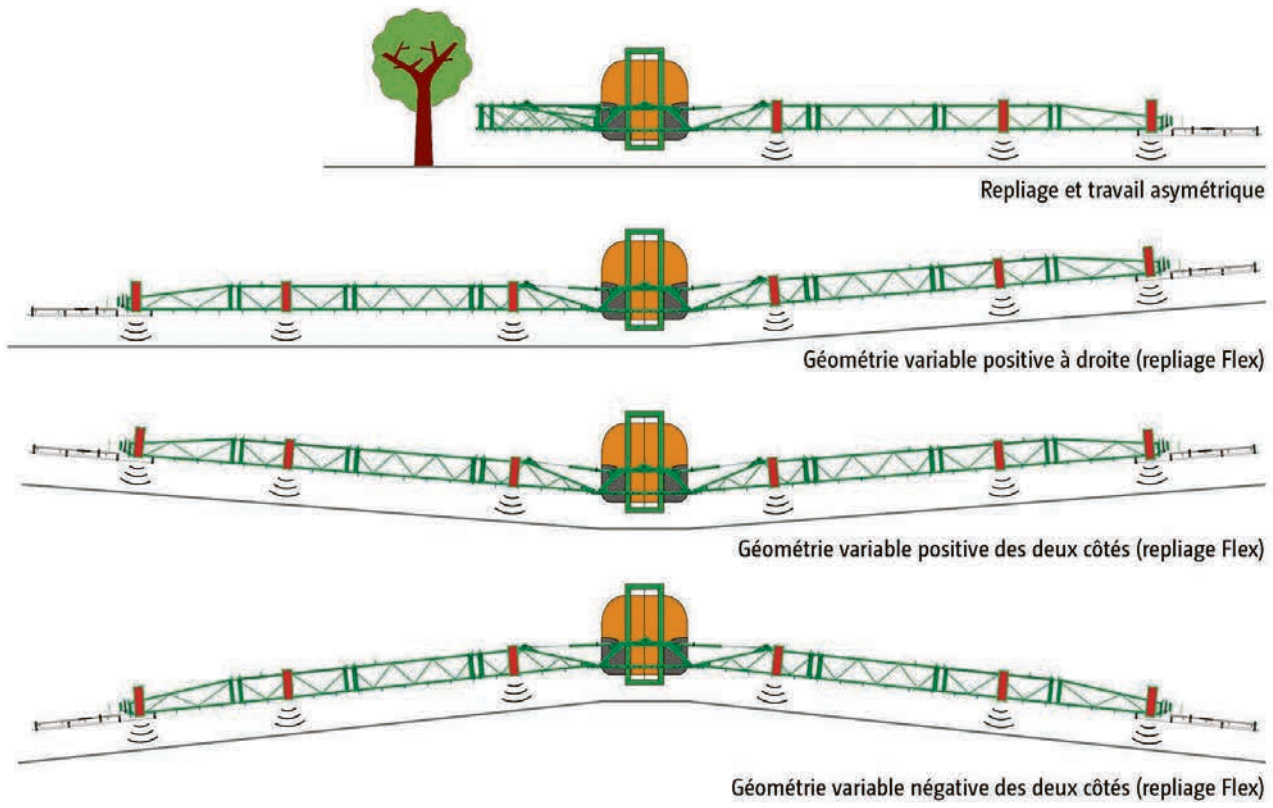
Des approches différenciées selon les constructeurs

D'autres marques ont emprunté cette voie, chacune avec sa propre interprétation. Amazone, autre acteur allemand très présent sur le marché français, a développé pour sa rampe Super-L3 (au-delà de 36 m) un cadre central sans suspension pendulaire. Quatre vérins pilotent indépendamment les deux ailes : géométrie variable, inclinaison et, avec la fonction SwingStop, limitation des mouvements horizontaux grâce à des accéléromètres placés en bout de rampe. Les constructeurs français ont, eux aussi, développé une nouvelle génération de cadres centraux. Arland, Évrard et Kuhn, et conservent une architecture





MACHINISME



Amazone

En terrains accidentés, le maintien de la hauteur de pulvérisation passe par un pilotage précis des géométries variables.

pendulo-biellette, tout en renforçant la réactivité de la gestion électrohydraulique. Chez Kuhn, le cadre Eagle inauguré sur le pulvérisateur traîné Karan s'appuie sur de nouveaux composants hydrauliques, dont des boules d'azote spécifiques. *« Selon les configurations, nous utilisons jusqu'à huit capteurs à ultrasons pour combiner vitesse élevée et hauteur de travail minimale »*, précise Clément Rousset de Kuhn Artec.

Des composants hydrauliques plus performants

Arland, de son côté, mise sur des vérins de stabilisation à double effet, associés à un pilotage électrohydraulique particulièrement réactif, mis au point en partenariat avec Hydac. Le cadre intègre par ailleurs un système antifouettement indépendant. Le constructeur breton promet lui aussi un gain de stabilité pour traiter à grande vitesse et abaisser la rampe au plus près de la végétation. Enfin, Évrard intègre sur son cadre LPA7, des vérins dédiés à la réduction des mouvements horizontaux, particulièrement sensibles lors des phases d'accélération ou dans les virages.

Avec son pulvérisateur automoteur 500R, John Deere cherche à anticiper les mouvements de la rampe. Celui-ci combine une suspension axiale à amortissement intelligent avec le système BoomTrac Pro 2, associant capteurs à ultrasons et gyroscopes. L'objectif : réagir avant même que les mouvements ne se répercutent sur la rampe.

Un surcoût à raisonner selon l'usage

Ces avancées technologiques ont évidemment un impact sur le prix final. Les constructeurs déclinent donc plusieurs niveaux d'équipement. En offre d'accès, les dispositifs utilisent deux capteurs à ultrasons (un sur chaque demi-rampe) pour piloter la hauteur du cadre et le dévers. Une solution suffisante en région de plaine avec des dévers uniformes. Deux capteurs supplémentaires sont parfois nécessaires pour des rampes très larges et des vitesses élevées. En intégrant un ou deux capteurs complémentaires sur la partie centrale, le second niveau agit sur la hauteur et les géométries variables.

Attention, certains dispositifs ne pilotent les géométries variables que de manière positive (mouvement vers le haut). À titre d'exemple, sur un appareil traîné Amazone de 5 000 l avec une rampe de 36 mètres, l'option la plus évoluée peut représenter un surcoût de 4 à 5 %.

Les systèmes de stabilisation dernier cri se concentrent ainsi sur les pulvérisateurs traînés et automoteurs. Mais certaines marques les déclinent aussi sur de gros appareils portés utilisés comme de petits automoteurs avec une rampe large et une cuve frontale.

Michel Portier



Horsch

Avec son dispositif Boom Control Pro Plus, Horsch propose un pilotage indépendant des bras de rampe, offrant quatre sections sur la largeur en plus du cadre central.



M. Portier

Les cadres centraux de nouvelle génération font la part belle aux composants hydrauliques.



Horsch

Les capteurs à ultrasons constituent l'une des pièces maîtresses du pilotage de la hauteur de rampe.

Un levier pour la pulvé localisée et les buses à 25 cm

La maîtrise de la stabilité de rampe constitue aussi un préalable indispensable à la mise en œuvre de la pulvérisation localisée. *« Dans ce cas, l'objectif n'est pas de travailler plus vite, mais de maintenir une hauteur de rampe extrêmement précise pour atteindre le rang ou l'interrang de la culture »*, rappelle Benjamin Perriot, ingénieur chez Arvalis. Un raisonnement également à l'œuvre dans la pulvérisation ultralocalisée (spot spraying), fondée sur un ciblage très précis.

Certains constructeurs mettent également en avant leur capacité à limiter les mouvements de rampe pour abaisser la hauteur de travail et réduire la dérive, notamment en rapprochant les buses à 25 cm. Une approche pertinente sur le plan technique, mais qui n'est pas exempte de contraintes. *« Elle suppose de disposer d'un volume par hectare suffisant afin d'éviter des calibres de buses trop petits, plus sensibles à la dérive »*, nuance le spécialiste.

Dans le contexte français, marqué par des volumes/hectare généralement faibles, l'intérêt de cette stratégie reste donc à relativiser. D'autant que le doublement du nombre de buses entraîne un surcoût à l'achat et un entretien plus exigeant.

MECA-CONTROLE BOURGOGNE

- Contrôle pulvérisateur (agricole et viticole)
- Contrôle station de traitement des semences



21400 Chamesson - 06 26 14 71 45



HORSCH LEEB : LA QUALITÉ DE PULVÉRISATION QUEL QUE SOIT LE MODÈLE CHOISI

— Maintien de la hauteur de travail la plus basse possible par rapport à la cible, grâce à un guidage actif de la rampe
— Le pilotage de rampe à une distance de 50 cm par rapport à la cible garantit une dérive minimale
— Pas de ressort ni d'amortisseur : le pilotage de la rampe se fait grâce au découplage du cadre et de la machine
— Porté, traîné ou automoteur, à vous de choisir

▶ pour plus d'informations, scanner le QR-Code

OUVRARD

Nos bases en Côte d'Or:
21400 CHATILLON SUR SEINE - 03 80 91 52 21
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 60
21200 BEAUNE - 03 80 22 28 53
www.ouvrard.com

// PULVÉRISATION

Quels phares pour bien éclairer la rampe ?

Les bonnes conditions pour réaliser les traitements phytos se rencontrent généralement tôt le matin ou tard le soir, souvent dans des conditions de faible luminosité. Pour contrôler visuellement que l'ensemble des buses fonctionne, mieux vaut dans ces conditions équiper son pulvérisateur de phares éclairant correctement la rampe.

La recherche des meilleures conditions d'hygrométrie et de température, pour garantir l'efficacité optimale des traitements phytosanitaires, conduit à intervenir dans des conditions de luminosité limitée, voire nulle. Il est alors important d'un éclairage de rampe adéquat, afin de s'assurer qu'aucune buse n'est bouchée ou dysfonctionnelle.

Des limites aux phares blancs

En travaillant à 20 km/h, une buse bouchée représente une surface d'un hectare en une heure. Les feux de travail du tracteur se montrent utiles pour voir la rampe du pulvérisateur et aider dans les manœuvres, notamment en bout de parcelle. Mais pour les jets, la lumière blanche de ces feux n'améliore pas la visibilité, au contraire. *« C'est comme quand on met les pleins phares par temps de brouillard : on est ébloui et on ne voit rien »*, illustre Guillaume Varon de la société Hella spécialisée dans les optiques lumineuses. C'est pour cette raison que sont apparus les phares bleus. *« La lumière bleue permet de bien voir les jets et de manière fine les gouttelettes. C'est spectaculaire,* explique Charles Édouard Verhelst, de France pulvé. *Quand on y a goûté, on ne revient pas en arrière »*. La lumière bleue se montre également intéressante lorsque la lumière du soleil est rasante, au lever et au coucher du jour. *« Même avec la lumière du soleil bas, face à nous (ou derrière nous), le bleu permet de voir correctement le pinceau des jets »*, affirme Clément Rousset, de Kuhn Artec.

Deux phares bleus suffisent

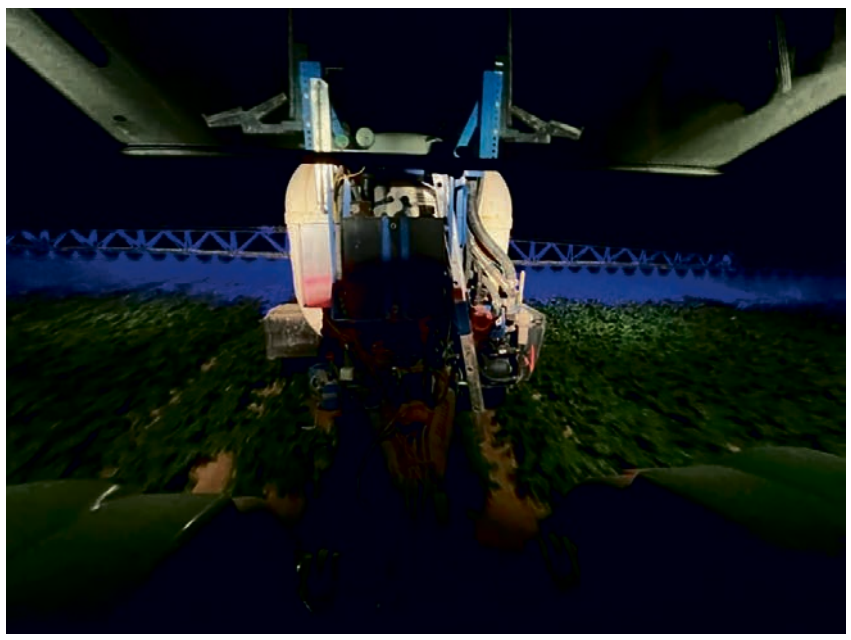
Les phares doivent être placés en position centrale sous la rampe, orientés vers les extrémités. Deux projecteurs suffisent généralement, mais certaines marques en préconisent deux centraux et deux aux extrémités orientés vers l'intérieur, lorsque les rampes sont très larges et les phares pas assez puissants. Les feux de travail du tracteur doivent être placés de façon à n'éclairer que la partie supérieure de la rampe. Certains proposent des montages avec des phares classiques qui éclairent le haut de la rampe lorsque la pulvérisation est éteinte, pour aider dans les manœuvres, et s'éteignent au profit des phares à LED bleus dès qu'on enclenche la pulvérisation. Fournisseur d'optiques lumineuses pour les constructeurs, Comatra préconise des phares bleus à pinceau fin. Luc Pirard, le gérant de la société, met en garde face aux produits trop accessibles en termes de tarif. Il insiste notamment sur l'étanchéité, traduit par l'indice de protection indiqué sur les optiques, le premier chiffre informant sur l'étanchéité face aux poussières (1 à 6), le second face aux liquides (1 à 9). *« Nos solutions sont IP69K et résistent même aux jets d'eau chaude d'un nettoyeur haute pression »*, argumente Luc Pirard.

Ludovic Vimond



Hardi

La lumière bleue est particulièrement efficace lorsque la lumière du soleil est rasante.



Gam Agri Pièces

Les feux de travail du tracteur sont utiles pour voir la rampe du pulvérisateur et aider dans les manœuvres, mais ils ne présentent pas la même efficacité que les phares bleus pour surveiller les jets.

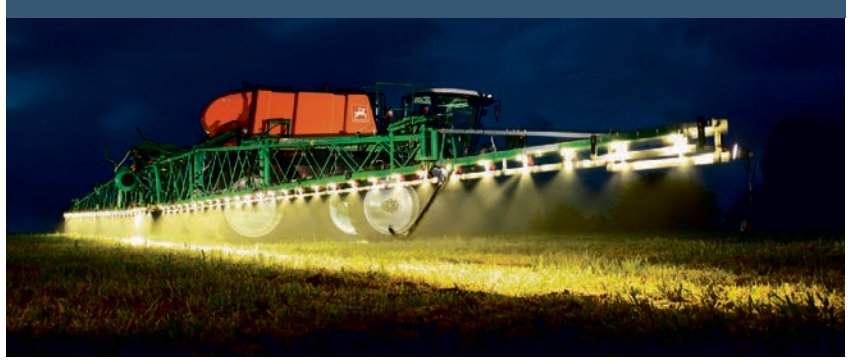


Hagie

Le montage d'une lumière rouge à l'extrémité de la rampe donne un précieux repère lors des traitements en limite de parcelle.

Des Leds intégrées aux porte-buses

Le constructeur allemand Amazone propose différentes technologies d'éclairage de rampe. *« Pour les pulvérisateurs traînés d'entrée et de milieu de gamme, la rampe est éclairée sur toute sa largeur à l'aide de phares à Led blancs depuis la passerelle ou le cadre de rampe,* **explique Emmanuel Lévêque, chef produit pulvérisateurs chez Amazone.** *Mais dès que l'on accède au boîtier AmaSelect, l'appareil est équipé d'une Led par buse. Cette Led est intégrée au porte-buse. À la différence d'un éclairage depuis le centre de la machine, les Led sur les porte-buses procurent une intensité d'éclairage homogène sur toute la largeur de la rampe, sans éblouir ».* **Précisons que chaque LED s'allume lorsque le porte-buse correspondant s'ouvre pour pulvériser. Sur le marché, John Deere propose aussi cette solution brevetée sur les pulvérisateurs pourvus de la technologie ExactApply.**



Amazone



// MATÉRIELS DE PULVÉRISATION

Sélection de nouveautés

Agrifac Cabine Claas X11 sur les pulvérisateurs automoteurs

Agrifac dévoile sa nouvelle génération de pulvérisateurs automoteurs. Les Vanguard 55, Vanguard 67 et Endurance 80 affichent des capacités de cuve de 5 500, 6 700 et 8 000 l et reçoivent des rampes de 24 à 55 m de large, composées de trois ou quatre éléments (selon la largeur). Disposant d'une motorisation délivrant respectivement 288 et 325 ch, les Vanguard 55 et 67 sont proposés en voie variable offrant une course de 75 cm et débutant à 180, 200, 225 ou 250 cm. Compatibles avec des montes de pneumatiques allant jusqu'à 2,20 m de diamètre, ces appareils sont proposés avec une garde au sol fixe de 125 ou 145 cm, ou avec une garde au sol variant de 130 à 200 cm, pour les déclinaisons MountainMaster (autonivellement dans les parcelles en pente) et Clearance (cultures hautes). Logeant un moteur Cummins 8,9 l de 405 ch, le modèle Endurance 80 est équipé de pneumatiques mesurant jusqu'à 2,30 m de diamètre. Il affiche une garde au sol de 140 ou 154 cm et bénéficie d'une voie variable d'une course de 100 cm et débutant à 200, 225, 262 ou 361 cm. Ces automoteurs bénéficient désormais de la même pompe de pulvérisation dont le débit a été accru à 500 l/min. Ils peuvent recevoir les technologies déjà présentes sur les précédentes générations, comme le StrictSprayPlus (buses PWM), l'AICPlus (pulvérisation ultralocalisée) ou encore l'AirFlowPlus (rampe à assistance d'air). Ils accèdent dorénavant au système de transfert fermé (CTS), qui permet d'injecter le produit phyto sans ouvrir le bidon, prévenant tout risque de contamination. Tous ces pulvérisateurs automoteurs Agrifac se distinguent par l'adoption de la nouvelle cabine Claas X11 offrant plus de confort et de visibilité. Le chauffeur bénéficie d'une nouvelle interface de pilotage EcoTronicPlus 3, avec un accoudoir multifonction regroupant toutes les commandes du pulvérisateur et un nouveau joystick. Servant de tableau de bord et d'écran de contrôle de la pulvérisation, le terminal est désormais fixé sur le montant de cabine.



Agrifac

Amazone Voie large sur l'automoteur Pantera W

Amazone propose un nouveau train roulant pour son pulvérisateur automoteur Pantera. En lieu et place de la variante à voie variable hydraulique de 2 à 2,75 m, la version W du Pantera propose une voie variable de 2,25 à 3 m, afin de s'adapter aussi bien aux traitements sur céréales, maïs et pommes de terre. S'appuyant sur une suspension hydropneumatique, la construction du train roulant reste simple, avec des roues indépendantes, des bras longitudinaux et un nombre réduit de points de pivot. Une fonction « voies décalées entre l'avant et l'arrière » préserve le sol en conditions humides en évitant les passages roues dans roues. Par ailleurs, les Pantera accèdent désormais, comme les traînés UX 01, à l'injection directe DirectInject. Durant l'application, un produit supplémentaire peut être ajouté à la bouillie principale par simple appui sur un bouton. Marquée par une distance de réaction courte (30 à 50 cm), cette solution permet de ne traiter que quelques zones spécifiques de la parcelle avec la seconde matière active. Le nettoyage est réalisé facilement depuis la cabine grâce à l'intégration totale du système et de sa commande dans le circuit de bouillie. Enfin, les pulvérisateurs automoteurs Amazone peuvent désormais accéder au système d'autoguidage Trimble, en alternative au dispositif TopCon jusque-là proposé. S'appuyant sur un terminal Isobus GFX 1260, la solution s'appuie sur un signal Egnos ou RTK et peut proposer la modulation de dose intraparcellaire et à la coupure buse à buse (jusqu'à 96 sections).


Amazone

Arland Un pulvérisateur automoteur à cabine avancée

L'alliance stratégique signée avec le constructeur italien Grim permet à la marque bretonne Arland de proposer le pulvérisateur automoteur GR à cabine avancée. Cet appareil décliné en 3 500 et 4 000 l reçoit une rampe Pommier en aluminium mesurant de 24 à 30 m. Il est éligible au montage en option d'un système de détection des adventices par caméra pour réaliser de la pulvérisation ultralocalisée. L'Arland GR bénéficie en standard d'un circuit de pulvérisation à circulation continue à pilotage pneumatique. Il est équipé de deux pompes : une centrifuge de 600 l/min gérant le remplissage et une à pistons membranes de 260 ou 400 l/min assurant la pulvérisation et le rinçage. Ce pulvérisateur automoteur compte jusqu'à 18 tronçons. Il accède en option au dispositif Varioselect assurant le changement automatique des buses, ainsi que la sélection du type de buses et de la taille de gouttes depuis le terminal Isobus en cabine. Il est aussi éligible à la modulation de dose dans les courbes pour éviter les sous dosages et les surdosages, ainsi qu'à partir de cartes de préconisation. L'Arland GR de 3 500 l est animé par un moteur FPT 4 cylindres de 4,5 l développant 175 ch, tandis que le modèle de 4 000 l loge une motorisation six cylindres FPT de 205 ch. Ces deux automoteurs reçoivent une transmission hydrostatique à deux gammes (champ de 0 à 20 et route de 0 à 40 km/h) composée de quatre moteurs roues Poclain Hydraulics avec freins intégrés. Leur voie variable s'ajuste hydrauliquement de 1,80 à 2,25 m, voire de 2,25 à 3 m en option. À bord de la cabine avancée et pressurisée de catégorie 4, l'utilisateur dispose d'un joystick Isobus pour piloter les principales fonctions du pulvérisateur automoteur. Il profite d'un siège à suspension pneumatique, de la climatisation automatique, de rétroviseurs électriques, d'une caméra de recul et d'un compartiment réfrigéré de 8 l. Arland monte de série sur cet automoteur un terminal Isobus Lacos de 10 pouces proposant de série l'autoguidage RTK compatible avec le réseau gratuit Centipede pour une précision centimétrique. Pour assurer le confort du chauffeur sur la route et au champ, le pulvérisateur automoteur Arland GR intègre, à l'avant et à l'arrière, un double système de suspension combinant hydropneumatique et pneumatique. Ce dispositif s'ajuste automatiquement à la charge grâce à un compresseur d'air entraîné par un moteur hydraulique.


Arland





Amazone Jusqu'à 5 % d'économie d'intrants avec l'AmaSwitch Plus

En complément de la coupure par GPS des tronçons de pulvérisation, Amazone dévoile le système AmaSwitch Plus. Ce dernier autorise le pilotage électrique de chaque porte-jets, créant ainsi des tronçons de 50 cm. Cette précision limite, selon le constructeur, les recouvrements et optimise la gestion de la bouillie, avec une économie moyenne de 5 % sur les intrants. Le système intègre la circulation continue haute pression DUS pro, garantissant une pulvérisation homogène et un volume mort minimal. Compatible avec les pulvérisateurs portés, traînés et automoteurs, l'AmaSwitch Plus est disponible en configurations trijet et quadrijet. Pour les quadrijets, une option d'extension permet d'ajouter des buses à 25 cm d'écartement. Le système inclut également un éclairage Led buse à buse, améliorant la visibilité des applications de jour comme de nuit.



Amazone

Horsch Un pulvérisateur traîné de 9 000 litres à simple essieu

La gamme de pulvérisateurs traînés Horsch Leeb s'enrichit du modèle Leeb 9 LT, un appareil compact, de grande capacité et économique. Composée jusque-là de modèles de 4 000 à 6 000 l, la gamme de pulvérisateurs traînés Horsch Leeb LT accueille une variante de 9 000 l au positionnement économique. Baptisé Leeb 9 LT, cet appareil compact repose sur un seul essieu et dispose d'une cuve en polyéthylène. Il reçoit une rampe mesurant jusqu'à 45 m de large et est éligible au montage des buses avec un espacement de 25 cm. Ce pulvérisateur traîné dispose d'une pompe centrifuge délivrant jusqu'à 1 000 l/min. Il bénéficie du système BoomControl pour le contrôle de la hauteur de pulvérisation.



Horsch

Arland Un pulvérisateur traîné de grande capacité

Profitant d'un design moderne, le pulvérisateur traîné XR d'Arland a été conçu à partir d'une feuille blanche. Cet appareil de 5 500 litres, fabriqué à Ploërmel dans le Morbihan, se caractérise par son centre de gravité abaissé au maximum. Il inaugure la nouvelle génération de rampes Pommier en aluminium à deux bras de 24 à 30 m de large ou à trois bras de 32 à 38 m d'envergure. L'Arland XR est doté d'une cuve de rinçage de 600 l et d'un bac d'incorporation de 40 l monté sur parallélogramme. Il est disponible avec deux types de circuits de pulvérisation. Le premier se compose d'une pompe à pistons membranes entraînée par la prise de force et délivrant 400 l/min. Le second compte une pompe centrifuge de 650 l/min et une pompe à pistons membranes de 170 l/min, toutes les deux animées hydrauliquement.



Arland

Arland équipe en standard son appareil de la circulation continue à pilotage pneumatique comptant jusqu'à 18 tronçons. Il propose en option le dispositif Varioselect assurant le changement automatique des buses, ainsi que la sélection du type de buses et de la taille des gouttes depuis le terminal Isobus en cabine. Le pulvérisateur traîné Arland XR bénéficie d'une suspension de timon assurée par des plots en élastomère (Strathan). Il dispose également d'une suspension d'essieu pneumatique avec correction automatique de la charge. Il est aussi équipé d'une suspension hydropneumatique sur le parallélogramme supportant le cadre de rampe.

Pour ne pas abîmer les cultures, Arland retient sur cet appareil une béquille hydraulique intégrée au timon, ainsi qu'une protection intégrale en Inox sous le châssis (montage sur charnières pour faciliter le nettoyage). Ce pulvérisateur traîné dispose d'une voie réglable mécaniquement de 1,80 à 2,40 m (suivant la taille des roues). Il reçoit en option un essieu suiveur piloté par un gyroscope.

Berthoud Le pulvérisateur traîné Tracker décliné en 4 000 litres

Construite dans l'usine Berthoud de Belleville-en-Beaujolais (Rhône), la gamme de pulvérisateurs traînés Tracker s'étoffe vers le haut avec un modèle de 4 000 l. Cet appareil adopte un nouveau coloris de châssis et de rampe. Il bénéficie d'une nouvelle conception facilitant l'entretien. Désormais, la cuve de rinçage se relève pour dégager l'accès à la pompe de pulvérisation. Son design protège le bac d'incorporation et les vannes des projections de terre par les roues du tracteur. Le Tracker 40 est équipé d'un bac incorporateur de 35 l et d'un coffre étanche situé à proximité. Sa pompe à pistons membranes BP280 débitant 235 l/min fournie de base, est remplacée en option par la pompe à membranes Hardi de 330 l/min adaptée pour les apports de 300 à 350 litres/ha d'azote liquide, par exemple. Le pulvérisateur traîné Berthoud est disponible avec les rampes Axiale et Axiale B3, à repliage 2 à 3 bras, mesurant de 24 à 33 m de large. Il accède en option à la coupure buse à buse pneumatique, réduisant la consommation de bouillie et supprimant les zones de surdosage et de sous dosage. Une solution plus économique avec coupure par tronçons d'un mètre de long est aussi proposée. Le Berthoud Tracker de 4 000 l profite en option de la suspension mécanique Actiflex 2 utilisant un ressort à raideur variable. Il est également éligible au montage d'un essieu suiveur commandé par gyroscope, ainsi qu'au contrôle de la hauteur de rampe et du suivi du sol par capteurs à ultrasons.



Berthoud

ARLAND NOUVEL XR
CONÇU AVEC LES UTILISATEURS !



- Design innovant
- Cuve 5 500 l
- Suspension pneumatique
- Rampes alu 24 à 38 m

Fabriqué en France

À découvrir chez votre distributeur
SAS WALTER
Route de Varanges,
21110 Rouvres-en-Plaine
03 80 79 17 37



DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MANIERE SAS
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

Ecorobotix Le pulvérisateur Ara 620 traite en ultralocalisé sur plus de 25 cultures



Ecorobotix

Connu pour sa capacité à travailler la nuit et pour sa conception limitant la dérive, le pulvérisateur Ecorobotix Ara évolue et intègre désormais de l'intelligence artificielle (IA) capable de détecter les adventices dans les traitements ultralocalisés sur plus d'une vingtaine de cultures. D'une largeur de pulvérisation totale de 6,20 m, l'Ecorobotix Ara 620 S G2 UHP dispose de trois modules, dont les deux extérieurs se replient pour le transport. Il embarque dorénavant 156 buses à jet plat distantes de 4 cm. Réglable en hauteur, chaque buse cible une surface de 6 x 6 cm. L'Ara 620 contient six modules de caméras combinant des objectifs 3D et des capteurs RGB (capteur formant des images couleur pour détecter les formes, les tailles et les couleurs des plantes). Les données sont ensuite, via L'IA, interprétées pixel par pixel, afin de différencier précisément les cultures des mauvaises herbes. L'utilisateur accède à 9 algorithmes de pulvérisation. Cinq d'entre eux sont corrélés à l'IA qui puise les informations dans la base de données d'Ecorobotix contenant les références d'images de plus de 25 cultures, telles que les cultures légumières (oignon, carotte, laitue, brocoli, chou-fleur, épinard…), les grandes cultures (betteraves sucrières, colza, maïs, pomme de terre…), les prairies et les gazons. Il s'agit de l'application d'herbicides sélectifs sur les adventices (distinction entre mauvaises herbes et plantes cultivées sur le rang), de la pulvérisation d'herbicides non sélectifs avec une zone de sécurité réglable, de la dépose de fongicides, d'insecticides, d'engrais et de biostimulants sur la culture uniquement, de la pulvérisation de toute la parcelle, sauf la culture avec une zone de sécurité réglable ou encore de l'application ciblée de l'herbicide pour réduire la densité foliaire et améliorer la croissance. Les quatre autres algorithmes s'utilisent de manière universelle pour l'application de produits pour un désherbage en pré-semis, la dépose de fongicides, d'insecticides, d'engrais et de biostimulants sur toutes les plantes vertes ou en fonction de leur taille, ou encore la pulvérisation d'herbicides selon la taille du foliaire. Capable d'atteindre un débit de chantier de 4 ha/h, le pulvérisateur Ara 620 fonctionne avec la double cuve frontale, contenant une réserve de 600 l destinée à l'eau claire, une seconde de 300 l pour la bouillie, et un incorporateur de 15 l. L'ensemble pèse 410 kg à vide et 1 350 kg une fois plein, tandis que le pulvérisateur Ara 620 lui-même affiche 1 200 kg. Attelé à l'arrière du tracteur, il requiert une pression hydraulique minimale de 100 bars et 4 ch à la prise de force.

Evrard Une rampe plus stable sur le pulvérisateur traîné Meteor Ultim

Reconnaissable à sa cuve bleu marine, le nouveau pulvérisateur traîné Evrard Meteor Ultim adopte le nouveau cadre pendulo-biellette LPA7. Ce dernier se caractérise par la présence de vérins hydrauliques assurant une stabilité antifouettement lors des phases d'accélération, de décélération ou dans les courbes. Combinée au pilotage automatique de la géométrie variable Autoterrain, la stabilité de ce nouveau cadre ouvre la porte à des vitesses de travail plus élevées sans perdre en précision. Par ailleurs, le Meteor Ultim bénéficie des solutions de rinçage automatisées (pulvé entier ou rampe uniquement), en prélevant au choix dans la cuve de rinçage ou dans une autre source d'eau claire (rinçage à la ferme par exemple) : un simple appui permet également de passer le pulvé en protection hivernale en faisant circuler de l'antigel. Ce pulvérisateur peut recevoir en option le système de transfert en circuit fermé EasyConnect, qui permet l'incorporation des produits et le rinçage du bidon et de son bouchon, sans risque de contamination externe. Il intègre un nouveau système de filtration affichant des capacités doublées (jusqu'à 560 l/min) et comprenant notamment une filtration en retour. Bien équipé, le Meteor Ultim accède au circuit de pulvérisation R-Activ, à la sélection automatique des buses Opti-Spray V2 permettant la modulation de dose par tronçons ou encore le pilotage de la dose dans les courbes Curve Control.


Evrard



Assurer la continuité de son exploitation et protéger ses proches, quoi qu'il arrive.

Être agriculteur, c'est prendre le parti du courage. C'est investir tôt, se lancer avec détermination, souvent s'installer en couple, parfois reprendre une exploitation familiale qui représente bien plus qu'un outil de travail. Dans ce contexte, l'équilibre de la ferme repose largement sur les épaules d'un seul homme ou d'une seule femme. Et lorsque vous ne pouvez plus travailler, c'est toute l'activité qui peut s'en trouver fragilisée. Chez Groupama Paris Val de Loire, cette réalité est bien connue. Les conseillers sur notre territoire le constatent chaque jour : un arrêt de travail, même court, peut suffire à désorganiser l'ensemble d'une exploitation.

C'est pour répondre à ces situations concrètes que nous avons conçu **Groupama Objectif Prévoyance**, une solution modulable qui accompagne les chefs d'exploitation tout au long de leur parcours, en tenant compte de leurs évolutions personnelles et professionnelles.

L'arrêt de travail, un risque sous-estimé mais déterminant

Dans les exploitations agricoles, rares sont ceux qui peuvent se permettre de s'absenter quelques jours sans conséquence. Une blessure, une hospitalisation, une maladie imprévue… et c'est immédiatement une course contre la montre : assurer les soins aux animaux, maintenir les cultures, gérer les urgences administratives, sans oublier les charges fixes qui pèsent sur le budget… Les témoignages abondent. Qu'il s'agisse d'éleveurs comme de céréaliers, tous évoquent les mêmes difficultés : trouver quelqu'un pour prendre temporairement le relais, faire face à des coûts de remplacement souvent élevés, ou encore gérer une baisse de revenus qui arrive bien plus vite qu'on ne l'imagine. Dans ces moments-là, disposer d'une solution capable de soutenir financièrement l'exploitation devient essentiel.

Groupama Objectif Prévoyance apporte une réponse directement adaptée à ces situations. L'objectif est clair : permettre à l'exploitation de continuer à tourner lorsque l'agriculteur ne peut plus assurer ses tâches quotidiennes. Cela passe notamment par le versement d'indemnités journalières pour maintenir le revenu, le remboursement des charges fixes de l'exploitation pour éviter un effet domino sur la trésorerie, et le versement d'allocations journalières en cas d'hospitalisation.

Le contrat prévoit également, en cas de décès, le versement rapide d'un capital d'urgence de 3 000 euros[1], destiné à couvrir les dépenses immédiates. Ce dispositif s'accompagne de services et garanties d'assistance utiles en période de fragilité : soutien administratif, orientation vers des solutions de remplacement, accompagnement de la famille… autant d'éléments qui aident à faire face à une période déjà compliquée.

Une protection pensée aussi pour les jeunes installés

L'installation est un moment stratégique dans une carrière. Elle arrive souvent avec un fort niveau d'engagement financier, un revenu encore en construction et une charge mentale importante. C'est également une période où un arrêt de travail, même bref, peut rapidement mettre en difficulté à la fois l'exploitation et le foyer.

Conscient de cet enjeu, Groupama Paris Val de Loire propose un avantage tarifaire spécifique destiné aux nouveaux installés. Cet abattement, dégressif sur les premières années de cotisation (voir conditions[2]), permet aux jeunes agriculteurs de bénéficier d'une protection solide tout en maîtrisant leur budget à un moment où chaque euro compte.

Un accompagnement de proximité, au cœur du territoire

Depuis toujours, Groupama fonde sa relation avec le monde agricole sur la proximité et l'écoute. Les conseillers spécialisés du marché agricole de Groupama Paris Val de Loire, implantés au plus près des exploitations, connaissent les réalités du terrain et les contraintes du métier. Leur objectif n'est pas seulement de proposer un contrat : ils accompagnent les exploitants dans la durée, en tenant compte des particularités de chaque structure, de chaque projet et de chaque parcours.

Pour en savoir plus :

Nos conseillers agricoles Groupama Paris Val de Loire restent disponibles pour répondre à toutes les questions et accompagner les exploitants selon leurs besoins.

Jusqu'au 30 avril 2026,

3 mois offerts

sur votre contrat Groupama Objectif Prévoyance[3]

Groupama
Toujours là pour moi

Découvrez tous les avantages de Groupama Objectif Prévoyance ici.
groupama.fr/regions/paris-val-de-loire/objectif-prevoyance-agri/

Pour les conditions, limites et exclusions, se reporter au contrat ou à votre conseiller Groupama Paris Val de Loire. (1) Une seule avance réalisée par contrat. Cette prestation peut être mobilisée à condition que la part du capital décès revenant au bénéficiaire ayant formulé la demande d'avance soit supérieure ou égale à 3 000 €. La somme reçue par le bénéficiaire sera ensuite déduite du capital décès garanti. Le capital d'urgence n'est pas accordé pour la rente éducation. Pour les conditions et limites, se renseigner auprès de votre Conseiller Groupama. **(2)** Cet avantage permet de bénéficier d'un abattement dégressif sur le montant des cotisations durant les 5 premières années de cotisations. Voir conditions détaillées auprès de votre Conseiller Groupama. **(3)** 3 mois de cotisation offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Objectif Prévoyance avant le 30/04/2026, sous réserve d'une cotisation annuelle de 150 € minimum. Après paiement par l'assuré(e) du 1er mois de cotisation, les 2ème, 3ème et 4ème mois de cotisation ne seront pas prélevés sur le compte bancaire de l'assuré. La demande d'adhésion doit être signée avant le 30 avril 2026. Les contrats de prévoyance sont assurés par Groupama Gan Vie – Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS Paris – Code APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris et commercialisés par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS - 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony Cedex - 382 285 260 RCS Nanterre - www.groupama.fr. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Communication commerciale et digitale Groupama Paris Val de Loire - 02/2026.

SOCIAL

// ENSEIGNEMENT

89 Se préparer au monde du travail

C'est reparti pour un tour d'horizons à la MFR de Villevallier avec les trois structures agricoles d'emploi : le Service de Remplacement, l'Anefa et AVE89.

En rejoignant la salle d'attente des *« simulations d'entretiens d'embauche »* données par le Service de Remplacement, l'Anefa et AVE 89, mercredi 11 février, pour les étudiants en Bac pro Conduite et gestion d'engin agricole (CGEA) et de CAP agricole (CAPA), nous rencontrons de nombreux profils d'élèves *« sereins »* et avec un projet professionnel *« bien abouti »*. Assis au fond de la salle, Alexis Juchors, 19 ans, élève en deuxième année en Bac pro CGEA, confie son envie *« depuis l'enfance de devenir agriculteur »*. Même si l'idée de travailler dans l'aménagement du territoire ou la maçonnerie lui a traversé l'esprit, c'est en entrant dans sa structure d'apprentissage actuelle, qu'il a confirmé *« son appétence pour l'élevage laitier »*. *« Au début, j'étais bénévole dans la structure de mon voisin »*, se souvient-il, le sourire aux lèvres, *« et avec le temps, j'ai réalisé des stages et j'ai intégré l'exploitation en tant qu'apprenti »*, cela lui a permis de s'occuper des vêlages ou encore de la traite. Remuant la jambe en attendant son tour, il témoigne que *« cette rencontre est vécue comme un entraînement pour l'avenir »*, mais ne signale *« aucune pression »* car *« j'aimerais continuer avec mon patron actuel »*. Toutefois, lucide, Alexis Juchors, se projette *« en tant que salarié »* dans un premier temps, *« pendant cinq à dix ans »*, et compte ensuite *« s'installer ou s'associer à une structure déjà existante »*. Aux antipodes du rêve d'Alexis, Manon Maugars, 18 ans de la même classe, est attirée *« par les céréales »*, même si *« je ne suis pas issue du secteur agricole »*. Les lunettes sur le nez, elle affirme ne *« pas vouloir travailler avec les animaux »* après avoir touché à tout type d'élevage, porcins, bovins-lait, poulets de chair… CV en main, elle salue la présence des trois structures qui lui permettront de *« travailler les entretiens, améliorer les CV et savoir où chercher »*. Car, étant donné le contexte actuel, *« j'ai du mal à me projeter en m'installant sur une ferme »*. Pour autant, aller en dehors des frontières ne lui fait pas peur, elle qui fait déjà près d'une heure de route entre la MFR et son chez-elle.



Ce 11 février, deux classes de la MFR de Villevallier ont passé « des entretiens fictifs » pour les entraîner au monde professionnel, avec l'Anefa, AVE89 et le SR.

« Des profils plus développés »

En sortant des sentiers battus, nous discutons avec July Avrail, étudiante en seconde année de CAP agricole. Elle est stagiaire et spécialisée en vaches laitières et en grandes cultures. Âgée de 17 ans seulement, July a toujours eu *« une attirance pour les parcs d'animaux »* sans pour autant *« baigner dans le milieu agricole »*. À long terme, elle a un objectif clair : *« devenir inséminatrice ou échographe »*. Ses entretiens tombent donc à pic, car elle a un intérêt tout particulier *« pour les postes du secteur »*, et celui-ci lui permet *« de cumuler les contacts afin de trouver chaussure à son pied plus tard »*. Après une belle après-midi à faire passer des entretiens, France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa, Claire Toussaint, animatrice emploi à AVE89 et Morgane Guiset, gestionnaire des ressources humaines et de la communication du Service de Remplacement se retrouvent pour faire le point.

En se regardant, elles conviennent toutes les trois que les CV *« sont plus construits que l'an dernier »*. *« Nous sentons qu'il y a plus eu du travail en amont, les entretiens étaient plus structurés »*, commente France Lahutte. *« L'objectif, même si nous avions des postes à pourvoir, était de faire de la mise en situation, c'était pour les entraîner »*. *« C'est intéressant pour eux d'avoir un autre regard sur leurs documents »*, ajoute Claire Toussaint, alors que Morgane Guiset, conclut en disant *« que des questions pertinentes ont été posées et certains d'entre eux reviendront nous voir pendant le Forum des Jeunes Agriculteurs, le 19 mars »*.

Charlotte Sauvignac



Trois organismes spécialisés sur l'emploi en secteur agricoles ont fait passer des « simulations d'entretien » à des jeunes de la MFR.

// SOLIDARITÉ

21 Deux outils pour combattre la précarité alimentaire

Sur le territoire de la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône, en Côte-d'Or, deux projets se concrétisent dans le cadre du programme Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (Miam). Entre glanages et chèques alimentaires durables, le monde agricole et le secteur associatif tentent de lutter contre la précarité alimentaire.

Des glanages solidaires d'un côté, une expérimentation de chèques alimentaires durables de l'autre : sur la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône, en Côte-d'Or, on s'appuie sur le Projet alimentaire territorial (PAT) et le projet Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (Miam) pour faire émerger des solutions pour lutter contre la précarité alimentaire, en créant des synergies entre producteurs agricoles locaux et acteurs du secteur associatif solidaire. Plusieurs structures sont concernées (Entraide cantonale à Pontailler-sur-Saône, le Pt'it coup de pouce à Auxonne, les Restos du Cœur, l'association la Hutte du berger, Cueillette solidaire 21, le Secours populaire de Dole, la Banque alimentaire de Bourgogne et Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de Côte-d'Or).

Avoir accès à des produits frais

Sur le glanage, Amaëlle Begin-Doisy, coordinatrice régionale de Solaal BFC rappelle dans quel cadre il peut s'opérer : *« il s'agit de la récupération, après récolte, de produits végétaux sur sol ou sur pied, non ramassés par le producteur. Cette pratique est possible dès lors qu'elle est acceptée par le propriétaire de la récolte. »* Les produits récoltés dans ce cadre sont remis à une association d'aide alimentaire. Le glanage permet aux personnes dans le besoin d'avoir accès à des produits frais et locaux. Solaal BFC est une véritable porte d'entrée pour les professionnels et les particuliers de ce territoire qui souhaiteraient ouvrir leurs terrains à la pratique du glanage. Elle se charge ensuite de relayer l'information aux acteurs du territoire pour qu'ils se mobilisent avec leurs bénévoles afin de réaliser le glanage. Charge à eux de redistribuer les produits récoltés aux bénéficiaires de leurs structures. *« En cas de dons très importants, qui surpasseraient les besoins des associations locales,* poursuit Amaëlle Begion-Doisy, *Solaal se tourne vers la Banque alimentaire qui redistribuera le surplus. »* Ces glanages sont encadrés par des conventions. Solaal fait l'attestation de don qui permet au producteur d'obtenir une déduction fiscale. En 2025, ils ont permis de récolter 1 733 kg de produits. *« Aujourd'hui,* conclut la représentante de Solaal BFC, *nous sommes en recherche de parcelles à glaner et de nouveaux partenaires, professionnels ou particuliers. Il faut aussi que nous renforcions les équipes de bénévoles qui vont glaner. »*

Des chèques très « locaux »

Les chèques alimentaires durables vont faire l'objet d'une expérimentation sur la communauté de communes, entre le 1er avril et le 31 décembre. Il s'agira de proposer aux bénéficiaires (recrutés par les assistantes sociales du Département) un bonus sous la forme de tickets-restaurant utilisables auprès de partenaires, afin que ces personnes puissent elles-mêmes acheter des produits frais. Dans un premier temps, l'expérimentation devrait concerner une vingtaine de ménages.

Les points de vente et producteurs qui accepteront ces chèques alimentaires durables sont les suivants :

Secteur d'Auxonne :
- Prim'frais
- Boucherie Vautrin
- Les P'tites Baie'tises
- Radicelles et Cotylédons

Secteur de Pontailler-sur-Saône :
- Clas Primeur
- Boucherie Jo
- la ferme de l'Ormois
- la Ferme des Quintefeuilles

Une liste qui pourra encore évoluer et accueillir de nouveaux partenaires.

Berty Robert



Le bilan des glanages solidaires et le projet de chèques alimentaires durables étaient présentés fin janvier à Auxonne.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

//Démonstration de désherbage mécanique du blé

• Jeudi 12 mars

Dans le cadre du programme « Cultivons la résilience », la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une demi-journée consacrée au désherbage mécanique du blé. L'évènement se tiendra à partir de 14 heures sur le site du pôle maraîchage du Département, à Perrigny-lès-Dijon. Au programme : démonstration dynamique au champ avec une bineuse guidée par caméra, houe rotative et herse étrille. Vous pourrez aussi en savoir plus sur la biologie des adventices avec l'intervention de Bruno Chauvel, de l'Inrae, et un focus technico-économique sur l'intérêt du désherbage mécanique (combien ça coûte ? qu'est-ce que j'y gagne?) cloturera cette après-midi.

Inscriptions et contact auprès de Céline France au 06 07 62 80 61 ou par mail celine.france@cote-dor.chambagri.fr , ou en scannant le QR code.

// Forum Agri Avenir à Pouilly-en-Auxois

• Samedi 7 mars

La Maison familiale rurale (MFR) Auxois Sud Morvan organise son forum Agriavenir de 9 heures à 16 h 30 à la salle polyvalente. Un temps fort dédié à la découverte des métiers, aux échanges entre générations et à la réflexion sur l'avenir du monde agricole.

Nièvre

//Conférence sur l'élevage bovin dans le Morvan

• Jeudi 26 février

Dans le cadre du projet de recherche-action SADAPTER, centré sur les enjeux de l'élevage sur le territoire du Grand Site de France Bibracte - Morvan des Sommets, et du partenariat scientifique avec les agro-économistes de l'UFR d'Agriculture comparée d'AgroParisTech, une soirée-débat aura lieu le 26 février de 17 h) 19 h à Glux-en-Glenne (au Centre archéologique européen, 37 rue des trois Sommets) sur le thème : « Quelles trajectoires pour l'élevage bovin dans le Morvan ? ». Sont invités pour discuter du sujet : Jonathan Dubrulle, agro-économiste et docteur en Agriculture comparée et Noé Girard, ingénieur d'études à AgroParisTech et en mission pour le projet SADAPTER.

YONNE

// Étiquettes phytos : pas que de la déco

• 27 février

Cette formation a pour objectif de faire connaître aux agriculteurs les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires à partir de leurs étiquettes, de leur faire maîtriser la réglementation phytosanitaire au travers des acronymes et de savoir choisir le produit phytosanitaire le plus adapté à une situation donnée. Cette formation se déroulera sur Auxerre.

Contact : cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 18 mars

Cette formation a pour objectif de permettre à identifier les obstacles à sa transmission, de connaître les démarches à réaliser pour transmettre et de définir les étapes de sa transmission.

Contact : a.pascal-roux@yonne.chambagri.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Dressage de chien de troupeau (initiation)

• 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai

Un chien de troupeau bien dressé est un outil précieux pour améliorer vos conditions de travail en élevage. Cette formation progressive vous accompagne dans l'éducation pratique de votre chien, avec une approche adaptée à votre élevage. Lieu à définir. Formation sur 4 jours.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Entretien et taille des jeunes haies plantées

• 26 février

Donnez à vos haies et arbres fraîchement plantés toutes les chances de réussir: techniques de conduite, d'entretien et de taille adaptées pour atteindre vos objectifs agronomiques et environnementaux.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Utiliser Mes parcelles

• 27 février

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires: une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée: 2 h; lieu: Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Conduite, entretien et taille des jeunes haies

• 3 mars

Les haies jouent un rôle agronomique, environnemental et paysager. Cette formation vous apporte les clés pour assurer leur bonne implantation, leur entretien et leur pérennité.Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Quels leviers pour gérer vulpins et ray-gras ?

• 12 mars

Dans un contexte de résistances aux herbicides et de contraintes réglementaires accrues, cette formation fait le point sur les leviers agronomiques et stratégies de désherbage encore mobilisables. Une demi-journée à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// À la découverte de la culture du myrtillier

• 12 et 13 mars

Voyage d'études (Varois, Chaignot, Bretonnière, Franchevelle) et retour à Nevers, pour cette formation concrète pour passer du projet à l'action : itinéraire technique, débouchés, retours d'expérience et faisabilité économique. Une autre demi-journée est prévue, dont la date reste à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 17 mars, 28 avril, 16 juin et 2 octobre

Une formation sur l'ensemble de la campagne culturale pour apprendre à observer ses parcelles, analyser les problématiques (adventices, maladies, ravageurs) et adapter ses pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. 4 demi-journées. Lieux à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser la taille du noyer

• 19 mars

La taille est un levier essentiel pour assurer la production et la longévité du noyer. Cette formation vous apporte les bases techniques pour intervenir efficacement. Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 26 mars

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse: l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 636 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,84	7,05	6,90	+ 0,04
		300-350	6,30	6,70	6,45	- 0,09
		350-400	5,94	6,47	6,18	+ 0,17
		400-450	5,55	6,03	5,82	+ 0,15
		450-500	5,42	5,69	5,61	+ 0,10
	R	350-400	5,66	5,90	5,79	+ 0,04
		400-450	5,52	5,71	5,65	+ 0,21
F	U	250-300	6,07	6,64	6,21	+ 0,16
		300-350	5,63	6,06	5,88	+ 0,12
		350-400	5,33	5,73	5,52	- 0,12
	R	300-350	5,68	5,70	5,69	+ 0,10
		350-400	5,31	5,46	5,41	+ 0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	4,88	5,25	5,14	
		450 et +	4,82	5,24	5,11	+ 0,21

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 217 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,65	4,51	4,17	- 0,06
F	E	24 à 36 mois	5,08	5,32	5,18	- 0,06
		- 5 ans	5,11	5,15	5,12	- 0,04
	U	24 à 36 mois	4,43	4,91	4,68	+ 0,03
		- 5 ans	4,30	4,98	4,57	+ 0,01
		5 à 10 ans	4,27	4,81	4,49	- 0,02
		+ 10 ans	4,02	4,42	4,23	- 0,03
	R	24 à 36 mois	4,22	4,51	4,41	+ 0,03
		5 à 10 ans	4,01	4,46	4,21	- 0,12
		+ 10 ans	3,71	4,04	3,93	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 919 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons : L'offre est plus limitée cette semaine et ne couvre pas forcément les besoins de tous les acheteurs présents. Les transactions sont actives et rapides dans l'ensemble des bons broutards charolais, limousins ou croisés et s'accompagnent d'une reprise sensible des tarifs.

Laitonnes : Ventes fluides pour la repousse ou pour l'export. On note toutefois un certain plafonnement des prix dans les lourdes (400 kg et plus).

Génisses de 2 ans : Forte demande et prix attractifs pour l'engraissement ou la reproduction.

Vaches / Génisses de 30 mois : Offre plus calme cette semaine mais toujours une grosse demande ce qui permet de reconduire facilement les cours. Vente très rapide avec des prix de vente très attractifs !

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/02/2026

Effectif : 200

Broutards :	(280 - 380 kg)	1560 - 2300 €	5,44 - 6,52 €/kg
Broutards :	(390 - 480 kg)	2320 - 2590 €	5,41 - 5,95 €/kg
Laitonnes :	(170 - 210 kg)	1230 - 1600 €	7,24 - 7,62 €/kg
Laitonnes :	(240 - 300 kg)	1460 - 1860 €	5,29 - 7,01 €/kg
Laitonnes :	(340 - 400 kg)	1910 - 2130 €	5,25 - 5,73 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(670 - 800 kg)	3200 - 3760 €	4,47 - 5,37 €/kg
Vaches légères :		2370 - 2730 €	
Vaches entre deux :		2800 - 3270 €	
Vaches lourdes :		3330 - 4070 €	

Les cours sont reconduits dans les broutards. Légère hausse dans les laitonnes. Le commerce dans les vaches et les génisses restent fortement soutenues.

Bovins gras : 5

Vaches de viande : 7,52 à 7,90 € kg de viande.

Tarifs maintenus dans les bovins à la viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/01/2026

Effectif : 40

Agneaux :	140 - 226 €	3,37 - 4,54 €/kg
Brebis :	111 - 181 €	1,52 - 2,01 €/kg

Peu d'apports avec une légère baisse dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,23	5,47	5,36	- 0,09
		de 38 à 44 kg	5,23	5,65	5,42	+ 0,16
		de 44 à 50 kg	5,19	5,25	5,20	- 0,12
		+ de 50 kg	3,69	4,60	4,41	+ 0,27
	R	de 38 à 44 kg	4,77	4,90	4,80	
		de 44 à 50 kg	4,55	5,01	4,63	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,70	2,12	1,86	
F	U	+ de 60 kg	2,39	2,57	2,53	+ 0,08
	R	+ de 60 kg	1,94	2,42	2,29	+ 0,16

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 85 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,70	5,98	5,79	- 0,11
		> 44 kg	5,60	5,61	5,60	- 0,33
	R	de 38 à 44 kg	5,56	5,58	5,57	

OBSERVATIONS

Effectif global : 357 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 208 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,92	5,59	5,22	- 0,04
		de 38 à 44 kg	5,38	5,78	5,66	+ 0,54

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,17	2,55	2,34	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 396 - Taux de vente : 97 %

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,83	5,83	5,83	- 0,28
		400-450	5,50	5,73	5,56	- 0,07
Charolais F	U	300-350	5,52	5,63	5,60	+ 0,07

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	- 5 ans	4,22	4,43	4,31	- 0,17
		5 à 10 ans	3,95	4,68	4,38	- 0,05
		+ 10 ans	3,77	4,45	4,22	+ 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 122 - Taux de vente : 100 %

Broutards : La demande est toujours au rendez vous mais les volumes diminuent.

Laitonnes : Très peu d'apports.

Vaches : Cours reconduits.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Fév. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : offre réduite, reconduction positive des urs.

vins maigres : reconduction difficile et pression sur les lourds.

POLITIQUES

Sur les indemnisations de pertes climatiques en prairies, la FNB porte vers les pouvoirs publics la demande d'un changement complet du dispositif. Le constat est fait que l'indice calculé par satellite ne marche pas, les éleveurs en font régulièrement les frais depuis plusieurs années, alors qu'ils contribuent au financement. Il faut obtenir de passer à une évaluation des pertes par expertise terrain, gérée au niveau du département, ce qui veut dire de modifier les textes réglementaires dans les meilleurs délais.

SANITAIRE

La commission des affaires économiques du Sénat a publié un premie bilan de la crise de la DNC. Après l'audition de 141 acteurs et experts, l rapport conclut que la stratégie mise en œuvre (dépeuplement total de foyers, zones réglementées, biosécurité renforcée et vaccination ciblée était scientifiquement fondée et conforme au droit européen. Malgr les contestations, les sénateurs estiment que cette ligne d'éradicatio était nécessaire face à une maladie très contagieuse et sans traitement Ils écartent en revanche la vaccination généralisée, jugée trop coûteus et économiquement risquée. Le rapport est disponible sur le site d Sénat ou via ce lien: https://www.senat.fr/rap/r25-354/r25-354.html

Election du nouveau bureau de la Fédération Nationale Bovine

Réuni le 11 février, le Conseil d'administration de la FNB a élu son bureau pour 3 ans. Patrick Bénézit a été reconduit à la présidence avec Cédric Mandin (Vendée) en secrétaire-général. Les vice-Présidents sont Emmanuel Bernard (Nièvre), Angélique Delaire (Puy-de-Dôme), Guillaume Gauthier (Saône-et-Loire), Maryvonne Lagaronne (Pyrénées-Atlantiques) et Philippe Sellier (Eure). Les secrétaires Généraux-adjoints sont Philippe Boehmler (Bas-Rhin), Olivier Boulat (Lozère), Jacky Girard (Indre-et-Loire), Christelle Ribourdouille (Côtes d'Armor) et Clément Traineau (Maine-et-Loire). Le Trésorier est Michel Joly (Saône-et-Loire) et le trésorier-adjoint Jean-Philippe Thomasin (Meurthe-et-Moselle). Les autres membres du bureau sont Laurent Boisset (Corrèze), Christophe de Bruyne (Oise), Jordy Bouancheau (pour les JA), Dominique Fayel (Aveyron) et Delphine Freyssinier (Cantal).

FAIT DE LA SEMAINE

La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat a été publiée. Elle ne fixe finalement pas d'objectif chiffré de baisse de la consommation de viande. La stratégie recommande explicitement la réduction des produits importés au profit d'une production locale, durable et de qualité. Elle renforce également les orientations en restauration collective : 50 % de produits « durables et de qualité » dont 20 % de bio, priorité aux circuits courts pour les établissements publics et exclusion des denrées non européennes.

FOCUS

Lors de leur audition par la commission d'enquête du Sénat sur les marges de la grande distribution, les représentants de l'Observatoire des prix et des marges (OFPM), créé en 2010 lors de la crise de la viande bovine, ont annoncé le lancement d'une enquête bilatérale, enseigne par enseigne, sur les impacts des centrales d'achat européennes. Au niveau européen, le règlement sur la coopération interétatique en cas de pratiques commerciales déloyales transfrontalières a été définitivement adopté par le Parlement européen.

CHIFFRE A RETENIR

19%

C'est la part de bovins contractualisé au 2nd semestre 2025 d'après une publication d'Interbev sur la contractualisation entre les fournisseurs d'animaux et les abattoirs. Pour rappel, le volume total contractualisé le semestre précédent était de 15%. La catégorie la plus contractualisé est les jeunes bovins viande (30%), les femelles viande elles sont à 19%.

EN REGION

Dans un courrier adressé le 9 février à Sébastien Lecornu, huit départements alpins demandent de porter dès 2026 le plafond de prélèvement du loup à 30 % de la population estimée, contre 19 % actuellement. Ils estiment que la hausse de deux points annoncée en janvier par la ministre de l'Agriculture n'est pas à la hauteur de la multiplication des attaques sur les troupeaux. Les attentes sont grandes sur le sujet concernant le futur arrêté-cadre et dans la loi d'urgence agricole, qui doit intégrer un volet dédié à la prédation.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

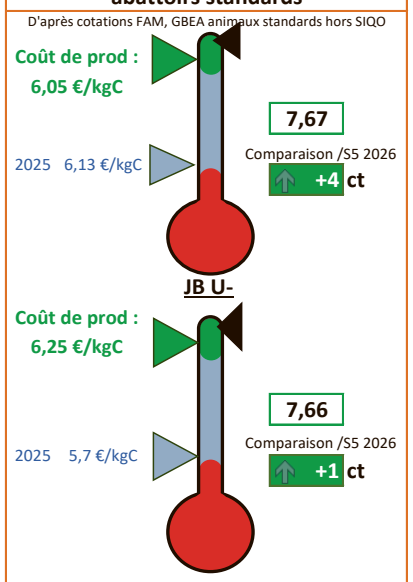
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 6

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

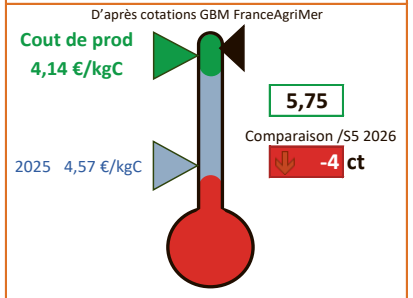
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

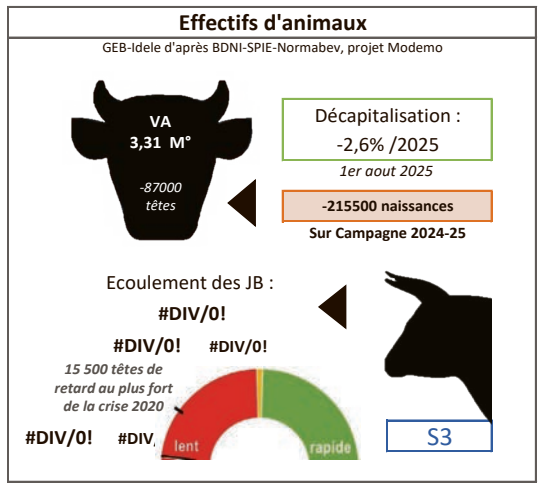
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

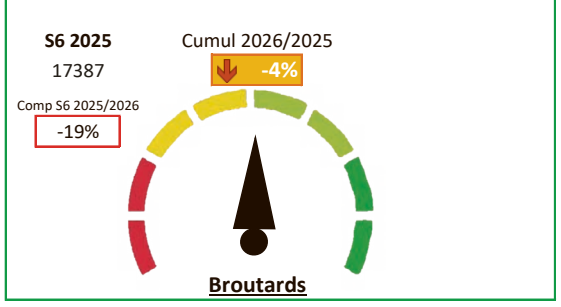
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

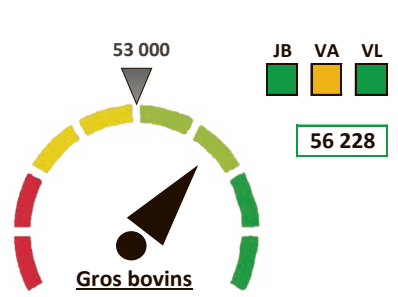
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 7 du 7 au 13 février 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché évolue cette semaine de manière contrastée selon les centres. Sur certains marchés, une demande soutenue face à des apports limités entraîne des ventes actives et une hausse généralisée des cours. À l'inverse, ailleurs, la demande se montre moins dynamique, avec des cours plus difficilement reconduits, voire orientés à la baisse. Les animaux légers résistent mieux, tandis que les catégories plus lourdes sont davantage triées et peuvent accuser quelques centimes de recul. Malgré ces écarts, les cours restent globalement reconduits lorsque l'offre correspond aux attentes. En femelles, les ventes sont hétérogènes selon les marchés : rapides et en légère hausse sur certains centres, plus difficiles avec des plafonnements sur d'autres.

• **Gros bovins maigres :** la demande demeure soutenue cette semaine sur l'ensemble des catégories. Lorsque l'offre est insuffisante, les cours progressent ou restent à des niveaux attractifs, avec des hausses observées sur les animaux en bon état. Les marchés les mieux équilibrés permettent une reconduction des tarifs. Globalement, le manque d'offre continue de soutenir la bonne tenue des prix.

• **Boucherie :** la tendance reste globalement stable cette semaine. Dans la majorité des cas, l'offre ne couvre pas la demande, ce qui permet aux cours de progresser ou de se maintenir à des niveaux soutenus.

• **Veaux :** l'activité reste bien engagée cette semaine, avec des ventes totales sur certains marchés et une progression des cours dans de nombreuses catégories. Les veaux de qualité et exportables sont particulièrement recherchés et se négocient en hausse. Lorsque les volumes sont plus équilibrés, les tarifs sont reconduits, tandis que les sujets plus légers font l'objet d'un tri plus marqué.

• **Ovins :** les marchés présentent cette semaine une évolution globalement régulière. Les cours se maintiennent sur la majorité des centres, avec quelques légères hausses observées selon les marchés, dans un contexte de qualité correcte et de demande soutenue. En brebis, la demande reste bien présente, entraînant des ventes rapides et fluides, avec des cours globalement bien maintenus.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ **06 19 82 10 03**

26 - Vends andaineur Kuhn GA 4321 GM essieu Tandem très bon état.
✆ **06 81 34 72 93**

69 - Cse retraite vend Claas AXOS 340, 5700 h, 2011, relev AV , 2 prises hydraul, 3 doubles arrière.
✆ **06 77 93 61 05**

84 - Cause réduction d'activité vend tracteur KUBOTA vigneron M5082, année 2023, excellent état, 400 H 86 CH, cabine CAT4 clim relevage elect, 36 rapports, pont suspendu.
✆ **06 19 55 78 91**

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

42 - Vends round baller John Deere, modèle 450 Pick up, largeur 1,80 m, très bon état.
✆ **04 77 54 38 41 HR**

71 - Vends foin bottes rondes 90/120, très maniables 65 €/tonne, près de La Clayette 71800.
✆ **06 80 28 81 69**

74 - Vends : autochargeuse Poting bon état 4500 € à débattre, lactoduc pompe griffes décrochage auto + divers 3000 €.
✆ **06 86 12 31 80**

Epandage

42 - Vends tonne à lisier Pichon, 7300 l, essieu tandem.
✆ **07 50 06 40 28**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Travail du sol

07 - Vends semoir nodet en très bon état. 17 rang à sabot, sème toutes graines (Luzerne, colza, blé). 600 euros TTC. A voir
✆ **06 38 22 16 59**
ou 04 75 81 02 93

Récolte

07 - 07 à vendre faucheuseKuhn GMD500 5 disques relevage hydraulique en bon état 06 30 04 23 20
✆ **06 30 04 23 20**

Elevage

38 - Vends 22 arceaux serre 9m avec entretoises 1300 euros glacières Allibert BE 100 euros vitrine marche L150, chassi inox 950 euros. SAS sanitaire cabi neuf 1900 euros, nourrisseurs poulets 15 l 3 euros.
✆ **06 07 57 45 70**

69 - Cause retraite ,vends troupeau laitier et génisses gestantes montbéliardes, prix à débattre.
✆ **06 50 51 61 13**

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel larg. 5m60x2m15 Hauteur 2m40 ; serre larg. 4mx2m15 Hauteur 2M.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends pirouette 5m ; andaineur 4m ; semoir grains 3m ; planteuse 4 rangs ; pulvé 15m 1000L.
✆ **06 77 24 80 01 (12-13 H)**

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends char Querry 8m ; charrue Kuhn multimaster 4 corps génératrice 27 Kva.
✆ **06 31 90 33 10**

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0803)
✆ **07 63 10 20 41**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0601)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Tracteur Deutz Agreton420 110CV 4100 H cabine et pont suspendu - cormpiker riviere casalis porté 1 rang - cormpiker bourgoin GM3 automoteur 3 rangs - 1 nacelle sur 3 points - 1 broyeur Berti 2.5 m - 1 lève sacs pour charger épandeur engrais - 1 charrue bisoc Huard HB0 - 1 pulvérisateur Tecnoma 800 L porté rampe 12 m - 1 rotolabour Khun 3 m - 2 tonnes à eau 2000 l et 6500 l avec abreuvoir
✆ **06 81 62 15 57**

38 - VDS semoir maïs 7 RGS et tournesol - divers matériel
✆ **06 77 76 72 77**

38 - 38 vends pulvérisateur tecnoma 600 L rampe 12 M semoir engrais 600 KG autres matériel très bon état
✆ **04 76 65 01 11**

38 - Vds semoir maïs 7 rgs et tournesol et divers matériels.
✆ **06 77 76 72 77**
Laisser message

38 - Vds comb doublet record 3 m porte à court packer diam. 500, 3 rangs dents lame nivel avec 10 dents 1400 kgs rem élev tabac fruits 5 m tond électrique lisop.
✆ **06 14 11 91 32**

38 - Vends remorque basculante 5T Deguillaume réhausses rallonge + échelle foin bétaillère 2 bêtes les 2 très bon état.
✆ **06 01 32 73 20**

58 - Recherche gyrobroyeur Desvoys, largeur 1,50 m, pneus 1200X20. (0802)
✆ **06 64 69 07 65**

58 - Recherche pour tractopelle Case 580 k, godets même mauvais état. Pour gyrobroyeur Desvoys 1,50 m recherche boitier renvoi d'angle. (0701)
✆ **06 64 69 07 65**

69 - Cherche bâti de chargeur Mailleux pour TM New Holland + cherche herse à prairie émousseuse.
✆ 06 30 88 23 26

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

Tourisme

01 - Vends moto Suzuki Bandit, 2010, 30 000 km, permis A, 650 cm3, entretien garagiste, prix 3400 euros.
✆ 06 43 09 13 80

71 - Vends golf 4, Match 2, diesel, 2003, 231.000 km, boite auto, distribution neuve, 4 pneus neufs, vidange et CT ok, 4.500 €.
✆ **06 85 20 01 16**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets d'acacia en 2 m. 3,10 € hors-taxes.
✆ **06 16 25 39 34**

01 - Vends foin 1ère coupe PN 2025 BR 145 cm chargement possible.
✆ **06 30 06 00 06**

01 - Vends foin 2024 BR 120X120 prix 60 euros/tonne et foin 2026 sur réservation.
✆ 06 31 90 33 10

07 - PAM Ardèche Vals-les-Bains cherche des producteurs ou des cueilleurs en plantes aromatiques et médicinales. Département 07 06 33 30 98 55 ou 06 33 56 30 64
✆ **06 33 30 98 55**

21 - A vendre, 25 bottes carrées de foin, 1ère qualité. Prix à débattre. (0807)
✆ **03 80 84 11 69**

38 - 38 vends foin prairies naturelles BR stocké sous abri
✆ **06 30 70 89 17**

38 - VDS FOIN 2024 BALLES CARREES 70 120 240 85 € TONNE
✆ **06 70 24 56 64**

39 - Vends paille bottes rondes et rectangulaires de qualité rendu franco, laisser message si répondeur.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends enrubannage, foin 2025, bottes rondes, bonne qualité.
✆ **06 24 46 10 75**

73 - Vends paille bottes carrées, tracteur MF 145.
✆ **06 65 75 14 19**

74 - Vends foin et luzerne 1ère coupe en petite botte mise en paquet de 14. Vends enrubanné luzerne 5ème et regain 2ème.
✆ **06 66 57 06 20**

89 - Vends foin de pré, balles rondes. (0806)
✆ **06 35 90 49 16**

Plants, pépinière

38 - Vds plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ **06 42 90 75 43**

Fourrage

18 - Vds foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ **06 75 39 31 86**

42 - Vends foin à récupérer sur place.
✆ **06 87 77 28 03**

69 - Vendsfoin 2025 BR 120 noyau mou bien sec début juin 110 euros/T mi mai 120 euros/T.
✆ **06 84 24 61 11**

69 - Vends foin balles carrées 120x90x250 avec ou sans livraison 125 euros la tonne départ.
✆ **06 09 39 14 91**

71 - Vends foin de bonne qualité, ronde et carré, 71 Vérissey.
✆ **06 86 55 49 15**

71 - Vends foin 2025 HD, 120/70, BR 120/120, BR 120/140, foin 2024, HD 120/70.
✆ **06 24 27 94 30**

Terrain

69 - Proposition accueil génisses en pension (8 à 12 bêtes), prairies clôturées avec eau de source.
✆ **06 56 87 11 86**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Immobilier

71 - URGENT Recherche ferme avec terrain, foret ,même grandes surfaces Discrétion assuré
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

21 - JA recherche des prés à louer pour des bovins Dep 21 ou limitrophe. (0706)
✆ 07 81 26 16 28

69 - Je suis jeune agricultrice à la recherche des près pour mes bovins ou pour y faire du foins pour 2026/2027 dans le secteur Belleville Monsols
✆ 06 16 36 66 42

Animaux

Bovin

01 - Prends en pension 30 génisses au pré avec eau du réseau âge de 1 à 3 ans.
✆ 06 75 87 18 03

01 - Vends 1 repro charolais 24 mois et 2 de 14 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable, bonne origine.
✆ 06 88 76 67 81

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Vends veaux repro Charolais HBC, IBRA, vêlage facile. (0805)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Vds 1 va, moins 5 ans croisée Li x Ch, vaccinée MHE + FCO + veau d'oct. Toutes garanties. Livraison possible. (0804)
✆ 07 71 06 06 09

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

39 - Achète pour juin 26 bon taureau HBL +5 ans, docile, type mixte, vêlage facile.
✆ 06 41 15 60 64 h.r.

42 - Vends taureau Vosgien avec cornes, 29 mois. Or. contrôle laitier. Livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends taureaux charolais, 15 mois, HBC, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs Charolais veaux et 18 mois. Pautet Karelle, 58170 Savigny Poil Fol. (0707)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs HBC dont père vêlage facile, ataxie sain. Charetier à Anlezy 58. (0705)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vds cause cessation, foin, paille, blé, avoine, pailleuse Kuhn Altor, Roubeau, Pazy (0703)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends jeunes vaches : 4 Normandes pleines, 4 croisées Montbéliardes/Prim pleines, 3 Génisses pleines Montbéliardes. Le tout en BIO. (0702)
✆ 06 65 65 48 47

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Elevage inscrit VDS mâles reproducteurs Limousins, génisses 1 an et laitonnes très bonnes origines et docilité. Tél 0671617316
✆ 0671617316

69 - Vends très bon taureau charolais 30 mois HBC, très bonne origine.
✆ 06 08 21 17 67

69 - A vendre génisse Montbéliarde 11 et 14 mois, CL.
✆ 06 27 66 87 95

69 - Elevage inscrit HBL VDS reproducteurs Limousins Très bonnes origines et docilité. Tel 0671617316
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux 2 ans, veaux 14 mois, vêlage facile, fils Meloman Bariton, HBC, Prost Michel.
✆ 06 72 81 21 61

74 - Vends 11 broutards Montbéliard croisés Limousin de 5 à 7 mois, 1000 €.
✆ 06 19 52 46 14

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

PLUS D'INFOS SUR

Volaille, lapin

21 - Poules pondeuses plein air de 18 mois, pondent à 60 %, race rousse Babcock labelisé bleu-blanc-cœur. Vente les mercredi 18 et 25 mars, samedi 21 et 28 mars de 9h à 12h, sur commande par SMS au 06.80.41.58.75, votre nom, nombre de poules et jour de retrait. Prendre cartons ou caisses pour le transport. Tarifs poules vivantes : De 1 à 25 poules 4€ la poule. De 25 à 50 poules 3€ la poule. De 51 à 100 poules 2,5€ la poule. De 101 à 200 poules 2€ la poule. + de 200 1,5€ la poule. Pas de livraison, tarif pris à la ferme, Earl du Pontot, ferme du Pontot, route de Saulon, 21220 Gevrey Chambertin. (0801)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

01 - Achète chiot Jack Russell Cocker.
✆ 06 80 74 41 42

42 - Vends chiot Border, mâle, 5 mois (portée de 5 chiots), pucé 250 269 591 464 998, non lof, vacciné, sympa, docile, blanc et noir, habitué à l'attache.
✆ 06 70 46 59 54

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

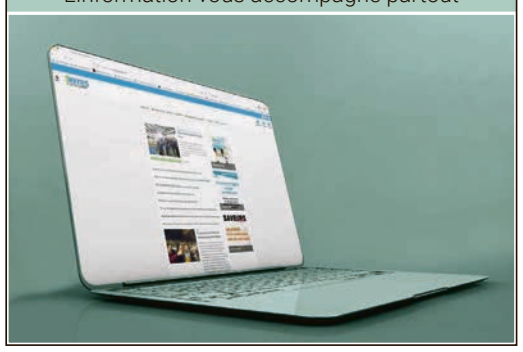
CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR BIO — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DE LA SAINT JACQUES
Au capital de 79 258,24 euros
Siège social : 20 Rue de la Gare
21130 CHAMPDOTRE
408 275 121 RCS DIJON

Par décision collective extraordinaire du 21/12/2025, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant Monsieur Théo MAZOUÉ, demeurant 20 Bis Rue de la Gare 21130 CHAMPDOTRE, à compter du01/01/2026, en remplacement de Monsieur René SORDEL démissionnaire au 31/12/2025.
Pour avis, La Gérance

AL26021769

Crowe

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DE BEL AIR
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 103 406,17 euros
Siège social : 21330 CHANNAY
338 674 377 RCS DIJON

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée»SCEA DE BEL AIR» réunis en assemblée générale le 28 janvier, a pris acte et accepté la démission de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE de leurs fonctions de gérant et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2025.
Il n'a pas été pourvu à leur remplacement.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL26021936

Crowe

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA GUY PIERRE
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 16 920 euros
Siège social : FERME DE BEL AIR
21330 CHANNAY
383 234 390 RCS DIJON

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée»SCEA GUY PIERRE» réunis en assemblée générale le 28 janvier 2026, a pris acte et accepté la démission de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE de leurs fonctions de gérant et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2025 ; il n'a pas été pourvu à leur remplacement.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL26021940

Crowe

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOCIETE DE BEL AIR
Société par actions simplifiée
Au capital de 62 912 euros
Siège social : 21330 CHANNAY
385 024 161 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 28 janvier 2026, il résulte que Monsieur Simon GOMICHON demeurant 8 résidence de la Chapelle 10 250 NEUVILLE SUR SEINE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pascal GOMICHON, démissionnaire.
Il a été en outre pris acte de la démission de leurs fonctions de directeurs généraux, de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE sans qu'il soit pourvu à leur remplacement.
Pour avis, Le Président.

AL26021941

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL ROFFI
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 120 587.17 €
Siège social :
36 Route de Fontaine Française
21310 BEIRE LE CHATEL
411 534 381 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2026, la collectivité extraordinaire des associés a
- décidé de réduire et d'augmenter le capital social pour le porter à 175 065 euros
- autorisé Monsieur Francis ROFFI à démissionner de ses fonctions de gérant
- décidé de transformer l'EARL en SCEA, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA ROFFI
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
- nommé Monsieur Florentin ROFFI, demeurant Hameau de Thorey – 21510 MINOT, gérant de la société pour une durée illimitée
Le tout à compter rétroactivement du 1er janvier 2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021942

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL « PROGRES ON AIR »
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : Aérodrome de TIL-CHATEL
21120 TIL CHATEL
921 974 481 RCS DIJON

Selon décision du 28/01/2026, l'associée unique a pris acte de la démission de M.David ROUSSEL de ses fonctions de cogérant à effet du 5/01/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La Gérance

AL26021945

TRANSFORMATION

SASU ABH ENERGIES
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 Rue Prairial
21300 CHENOVE
922 373 725 RCS DIJON

Par décision du 11/02/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Abdelmalek HADDAD demeurant 19 Rue Prairial – 21300CHENOVE
Sous sa nouvelle forme de SARLU, la Société est gérée par Monsieur Abdelmalek HADDAD, associé unique.
POUR AVIS

AL26021962

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GARDEN STATE
Société civile
de construction vente
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Ferme de Changey
21121 DAIX
884 410 929 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30juin 2025, il résulte que :
- la société CB AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,dont le siège social est situé à ALTKIRCH (68130) – 29 rue Jean-Jacques Henner,immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 893 644 427, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société ZEPPELIN CONSEILS société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est situé à HOENHEIM (67800) - 21 B route de la Wantzenau, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 422 540 104, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
POUR AVIS, La Présidente

AL26021965

CHANGEMENT DE GÉRANT

FINA
SCI au capital de 30 000 €
Siège social : 13 rue de la Tuilerie
21130 VILLERS LES POTS
RCS de DIJON n°499 111 292

A compter du 7 octobre 2025, Madame Brigitte SEDAN, demeurant 13 rue de la Tuilerie 21130 VILLERS LES POTS a été nommée unique gérante de la société FINA, par suite de la démission du co-gérant Monsieur Patrick SEDAN. Maître PENY

AL26021966

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI VINIMMOB
Société civile au capital de 4 573,47 €
Siège social : 15 rue Thiers
21200 BEAUNE
327 374 518 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 30/12/2025, les associés ont décidé de modifier la rédaction du paragraphe 2 de l'article 2 des statuts « Objet » de la façon suivante : « Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société »
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL26021969

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENGLISH VILLAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 108 185 euros
Siège social :
6 Allée André Bourland
21000 DIJON
439 123 415 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGM du 02/02/2026, le cabinet DBF AUDIT domicilié 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Madame Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

AL26021974

MODIFICATION

L'AGM du 02/02/2026 de la SAS DC DEVELOPPEMENTS, capital 560900€, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON, RCS DIJON 519110985, a désigné Nicolas COURBET,-demeurant 28A Rue du Coteau 25480 PIREY Président de la Société en remplacement de EDUCATIONAL PROGRAMS MASTER FRANCE,démissionnaire. Il était Directeur Général, son mandat a pris fin et personne ne le remplace. Pierre DOUCET, Directeur Général est décédé le 20/02/2025, non remplacé. Le cabinet DBFAUDIT, 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommée Commissaire aux Comptes suppléant pour 6 exercices (AGOA 31/08/2031).

AL26021975

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DGB ENGLISH TEAM TWO
Société par actions simplifiée
au capital de 68 750 euros
Siège social :
6 Allée André Bourland
21000 DIJON
494 936 511 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGM du 02/02/2026, le cabinet DBF AUDIT domicilié 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Madame Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DESFOSSES a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

AL26021977

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC GARNIER DANIEL ET CHRISTINE
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 64 185 euros
Siège social : 21140 MASSINGY LES SEMUR
418 907 903 RCS DIJON
Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22/01/2026, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de modifier la dénomination sociale en GAEC GARNIER CHRISTINE ET FLORIAN à compter rétroactivement du 01/01/2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES VERTES PRAIRIES
Société coopérative
d'utilisation de matériel agricole
à capital variable
Siège social : rue de la Croix Girard
21170 LOSNE
RCS de Dijon n° 449 255 702
N° agrément : 21020661

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/01/2026, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : rue de la Croix Girard, 21170 LOSNE
Nouveau siège : 32 rue de Chaumergy, 21170 LOSNE
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
M GUERITTE Patrick

AL26021992

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL CARNET
Société civile
Au capital de 7 500 €
Siège social : 26 Rue de Bourgogne
21270 PONTAILLER SUR SAONE
980 318 372 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 23/01/2026, la collectivité extraordinaire des associés a :
- autorisé Messieurs Bernard et Rémi CARNET à démissionner de leurs fonctions de gérant, à compter rétroactivement du 31/12/2025
- nommé Madame Alexandra CARNET, demeurant57 Q Rue de Lamargelle – 21270 PONTAILLER SUR SAÔNE, gérante de la société, pour une durée illimité, à compter rétroactivement du 01/01/2026.
Pour avis, la gérance

AL26021999

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un acte ssp en date du 05/01/2026, la SARL PERFORMANCES, au capital de 8.000 € dont le siège social est 11, Rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE (21560) RCS DIJON 449 251 362
et la SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT au capital de 10.000 €, dont le siège social est 11, Rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE (21560) RCS DIJON N°539.587.154,
ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SARL PERFORMANCES par la SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT, à qui la SARL PERFORMANCES ferait apport de la totalité de son actif évalué au 30/09/2025 à 269 830 € à charge de la totalité de son passif évalué à 13 002 €, soit un apport net de 256 828 €, la date d'effet fiscal et comptable a été fixée au 01/10/2025.
La date d'effet juridique est fixée à l'expiration du délai de 30 jours après la date de publication au bodacc, et la levée des conditions suspensives.
La société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT absorbante, procédera à une augmentation de capital social de 27.500 € qui sera porté de 10.000 € à 37.500 €.
La fusion consentie par la SARL PERFORMANCES, à la société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT, a donné lieu à une parité d'échange de 2,75 parts de la société PERFORMANCES pour 1 part de la société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT.
La fusion a pour conséquence la dissolution de la société SARL PERFORMANCE.
Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du nouveau code de commerce, le projet de fusion simplifiée a été déposée le 29/01/2026 au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Les oppositions à cette fusion seront reçues au RCS de DIJON dans les conditions et délais prévus à l'article L236-14.

AL26021959

// DIVERS

Commune d'Eguilly

APPROBATION DE LA RÉVISION « ALLÉGÉE » N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du Vendredi 16 janvier 2026, le conseil municipal d'Eguilly a décidé d'approuver la révision « allégée » n°2 du PLU et de modifier le périmètre du Droit de Préemption Urbain suite à cette révision.
Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie d'Eguilly, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, aux jours et heures habituels d'ouverture.
L'Adjointe au Maire,

AL26021957

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/02/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Villiers-en-Morvan : parcelles forestières - Urbanisme : RNU
1 ha 38 a 90 ca 'L OUCHOTTE DE LAVEAU' : A-0335-0336
Forléans : Terre - Urbanisme : RNU - 1 ha 75 a 50 ca 'LE RENOUILLY' : ZA-0039
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/03/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022001

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES CHARRIERES
Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 107 400 euros
Siège social fixé: 4 Chemin De La Haute Gessine
21120 GEMEAUX,
RCS DIJON n° 408 772 028

Aux termes d'une décision,l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gérard POINSOT, associé unique, 4 Chemin de la Haute Gessine 21120 GEMEAUX, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Chemin De La Haute Gessine 21120 GEMEAUX.
Les actes et pièges relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
POUR AVIS, La gérance

AL26021752

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SASU PRESTATION BOURGOGNE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7B Rue du Chapeau
21000 DIJON
SIREN : 934 282 625 RCS DIJON

Par décisions de l'AGE du 31/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur AHMETI Ardit, demeurant 8 rue Paul Verlaine, 39100 DOLE, et fixe le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL26021988

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUTIQUE MICHEL DEFOUR - B.M.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
27 route de Pommard
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
27 route de Pommard
21200 BEAUNE
478 424 815 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel DEFOUR, demeurant 31 route de Bourguignon -21200 COMBERTAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 27 route de Pommard - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26021972

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : S2L IMMO
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 200 €
SIÈGE : 4B rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE
OBJET : Marchand de biens immobiliers, achat, vente et location de biens immobiliers et réalisation de tous travaux de rénovation en sous-traitance
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins
PRÉEMPTION : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés
PRÉSIDENT : Monsieur Maxime LALLEMAND demeurant 4B rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE
DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Maxime SECULA demeurant 32 rue de Cîteaux 21200 BEAUNE et la société civile L.P INVEST dont le siège social est situé 2a Rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE immatriculée sous le numéro 949.394.829 RCS DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26021944

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE LA VERRERIE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Fatin – 58700 NOLAY
RCS NEVERS - N°449 029 446

Suivant délibération d'AGE du 2 février 2026, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2025 :
- les modifications du capital social (augmentation suivie d'une réduction) pour le fixer à 7 500 Euros
- la démission de Mme Joséfa ESCRIBANO de la gérance.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26021826

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI DES GROSEILLERS
Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : MOULINS ENGILBERT (Nièvre)
5 rue des Groseillers
RCS NEVERS : 533 315 800

Assemblée Générale Mixte du 5 janvier 2026
GERANTS :
Ancienne mention :
- Monsieur Yvan CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseillers,
- Madame Muriel CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseillers
Nouvelle mention :
- Monsieur Pierre CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseilliers,
- Madame Muriel CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseilliers
SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5, Rue des Groseillers,
Nouvelle mention : MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5, Rue des Groseilliers,
Pour avis et insertion

AL26021946

MODIFICATION DU CAPITAL

Suite à l'assemblée générale mixte du 10/2/2026, les associés de la SARL MLIN - RCS NEVERS 502 238 686 ont constaté que le capital est reconstitué et porté à 136 000 € et ont décidé la poursuite de l'activité.
Le représentant légal

AL26021982

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIS
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 52 Av Louis Fouchère
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 512 016 254

L'assemblée générale extraordinaire du 11/03/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 11/03/2024 et de modifier l'article Article 3 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 52 Av Louis Fouchère, 58640 VARENNES VAUZELLES.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 8 impasse des Tourterelles, 58160 SAUVIGNY LES BOIS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal.
MARTINET STEPHANE

AL26021989

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CONCIERGERIE D'EMILIE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 15, Impasse de la Bagatelle
58000 NEVERS
905 312 294 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/02/2026 l'Associée Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux soins esthétiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26022002

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 9 juin 2020, Madame Marie-Claire Julie Renée LEFEBVRE, en son vivant retraitée, née à BLOIS (41000), le 28 mai 1954, ayant demeuré à NEVERS (58000), 16, rue des Montots, partenaire de Madame Danièle JOLY, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 12 mai 2010, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de NEVERS, le 12 mai 2010, décédée à NEVERS (58000), le 14 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 10 février 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021950

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 21 mars 2020 Monsieur Jean Paul BRATEK a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 12 décembre 2025 et d'un acte de notoriété du 6 février 2026 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021964

DROIT DE PREFERENCE PARCELLE BOISEE

En application de l'article L 331-19 et suivants du Code Forestier
Avis est donné de la vente du bien suivant :
Diverses parcelles en nature de taillis et futaie, situées sur la commune de MARIGNY-L'EGLISE(58140)
Figurant au cadastre :
Section D Numéro 516 Lieudit LA GASSEE Nature Taillis 0ha 09a 10ca
Section D Numéro 528 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature taillis 0ha 11a 60 ca
Section D Numéro 534 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature futaie 0ha 19a 80ca
Section D Numéro 535 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature futaie 0ha 61a 00ca
Section D Numéro 1680 Lieudit CHAMP SENIL Nature futaie 0ha 31a 95ca
Contenance Totale : 1ha 33a 45ca
Prix de vente : 3.170,00 € (trois mille cent soixante-dix euros).
Cette vente aura lieu moyennant un prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et

ANNONCES LÉGALES

l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, le bien étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës au bien ci-dessus, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie de MARIGNY L'EGLISE (58140) pour faire connaître à Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY(58800) - 22 avenue du champ de foire, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenus dans les présentes.
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le Code Rural et de lâ Pêche Mâritime ou du Code de l'Urbanisme.

AL26022004

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA MARGUICHONNERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 400 €
PONT D'YONNE
7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE
58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE)
480 000 348 R.C.S. Nevers

Par A.G.E. du 02/01/2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable.
Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège PONT D'YONNE 7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE 58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE).
Madame VOYOT Francoise, né le 01/09/1955 à CHAUNY demeurant à 7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE 58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) a été nommé liquidateur.
Les formalités seront effectuées au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Représentant Légal.

AL26021938

NON DISSOLUTION

SABLES CHAUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 84 rue de Gérigny
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
481 964 518 RCS NEVERS

Le 31/01/2026, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis.

AL26021953

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EPONA

Société par actions simplifiée
Société en Liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de la liquidation :
Impasse du Pressoir aux ânes,
58000 NEVERS
919 993 089 RCS NEVERS

En date du 12/02/2026, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021968

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HALB 58
SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 663, rue des Gravières –
58320 POUGUES LES EAUX
824 767 636 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/02/2026, l'Associée Unique la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de l'avis au BODACC.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL26021978

DISSOLUTION ANTICIPEE

CHEZ FLO

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
16 Place de la Pêcherie
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
982208787 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Florent BARDIN, demeurant 26 bis rue de la Fontaine 18240 BOULLERET, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 bis rue de la Fontaine 18240 BOULLERET.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021984

// CONSTITUTION

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31/12/2025, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée « SCEA BEL-AIR ».
Objet social : l'exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité ; la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés ; l'acquisition, la prise en location ou en mise à disposition, la revente de tous terrains et immeubles servant ou pouvant servir à l'agriculture ; et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation agricole, notamment prendre toutes participations et se livrer, mais de façon accessoire, à tous travaux agricoles et prestations de services, aux activités d'exploitation d'énergies renouvelables, pourvu que le caractère civil de la société n'en soit pas modifié.
Siège social : 3 Bel-Air 58110 BAZOLLES
Capital : 3.000 euros
Gérance : Mme Delphine TORCOL, dmt BAZOLLES (58110), « Lagrossas ».
Agrément des cessions de part : Cession libre entre associés ou au profit d'un descendant de l'associé ; Agrément pour toute autre cession.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance.

AL26021542

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 2février 2026, enregistré à AUXERRE, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : ECOTERRA DEVELOPPEMENT.
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €),divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €)chacune, numérotées de 1 à 100.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : CERVON (58800) 1, route de Belle Pierre - Montliffé.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES :
Madame Lisa Maria BRAND, demeurant aux PAYS-BAS à 2651 SB BERKEL EN RODENRIJS,Agaat 9, Née à GOUDA, PAYS-BAS, le 17 novembre 1984. Divorcée de Monsieur Yousef YOUSEF, non remariée.
Monsieur Roderick Simon VAN EXTER,demeurant à BRASSY (58140), 10, route des Tilleuls, Né à ZWOLLE, PAYS-BAS, le 13 juillet 1982. Célibataire.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Madame Lisa BRAND fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Monsieur Roderick VAN EXTER fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
GERANCE: CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour Avis, le notaire.

AL26021919

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé du 6/2/2026, les associés ont crée la société suivante :
Forme : Société Commandite simple
Dénomination : Compagnie Ariacoise de Wagons
Objet : L'exploitation et la gestion, par achat, vente, location, apport, mise en pension de biens et droits immobiliers et mobiliers tel que du matériels
Capital Variable Initial : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 1 Grande Rue 58 800 HERYDurée : 99 années
Gérant : SAS HUBANIS – 2bis grande rue 58 800 HERY immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 929 230 258
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL26021983

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 12.02.2026: Constitution d'une SASU dénommée MRS VAPOTEUSE au capital de 500 €, dont le siège social est 9 rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, ayant pour objet : Vente principalement en magasin et par e-commerce aux particuliers et aux professionnels, au détail et/ou en gros de cigarettes électroniques, consommables, accessoires et tous produits connexes ; Vente et fabrication d'e-liquides pour cigarettes électroniques ; Vente d'articles de fumeurs (feuilles à rouler, grinder, briquet…) ; Vente en magasin et par e-commerce de substances légales à base de chanvre contenant des molécules de cannabidiol (CBD) et plus généralement, toutes substances qui deviendraient légales ultérieurement ; de tous produits accessoires et dérivés, tels que: Produits alimentaires secs ou non alimentaires, de boissons chaudes ou froides non alcoolisées, de cosmétiques, d'huiles essentielles, de pots-pourris sans que cette liste soit limitative. Organisation d'ateliers découverte et de formation sur l'utilisation des produits mis en vente. Achat vente de produits artisanaux et/ou locaux non réglementés, secs et non alcoolisés, bazar… Exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions: La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Franck NABET, dt 2 bd Camille Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour Avis

AL26021981

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 13 février 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI SAINT FARGEUX.
Le siège social est fixé à : VARENNES-VAUZELLES (58640), 4 Route de Saint Fargeux.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont des apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Sébastien BARCHON demeurant à VARENNES-VAUZELLE (58640), 4 route de Saint Fargeux.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL26021996

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GFF DES MASSIFS D'NRJ
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 1 le jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Objet social : Le groupement a pour objet : -L'acquisition de terrains boisés ou à boiser, ainsi que l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers permettant l'exercice de l'activité et son développement. - La constitution de massifs forestiers sur les terrains nus qui pourraient être acquis, reçu ou apportés au groupement. -La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion de massifs forestiers ainsi acquis ou constitués ainsi que ceux qui pourraient l'être ultérieurement. -La mise en valeur forestière des biens lui appartenant, notamment par la réalisation de coupes, travaux sylvicoles, reboisements, ventes de produits forestiers. - La mise en location des droits de chasse et de pêche sur les parcelles appartenant au GFF.
Gérance : M. Noel ROLIN demeurant 1 le jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL26021998

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés signé électroniquement en date du 13 février 2026,Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DE LA PRÊLE
Siège : VARZY (58210), Le Paradis
Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, notamment :- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;- les activités de service d'accueil à la ferme (location de chambres d'hôtes, de gîtes ruraux),- la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes ;- la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ;-l'exécution de tous travaux de battage relatifs aux cultures de céréales, et notamment le blé, la maïs, l'orge, le seigle, l'avoine, et le millet.
Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Benoist BRETON, demeurant Le Paradis 58210 VARZY en sa qualité d'associé exploitant, exerce seul la gérance sans limitation de durée
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire et ce quelle que soit la qualité de l'acquéreur.
POUR AVIS, La gérance.

AL26021997

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE FOURNILLON

SCEA au capital de 589 600 €
Siège social : 34 grande rue
89360 BERNOUIL
797 589 900 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025 a pris acte de la démission de Mme Muguette FOURNILLON, demeurant à BERNOUIL (89360), 34 grande rue, de ses fonctions de gérant à compter du 23 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021872

MODIFICATION DU CAPITAL

FMG

SC au capital de 4 500,00 €
Siège social : 34 grande rue
89360 BERNOUIL
807 526 876 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 200,00 €, le portant à 4 700,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL26021879

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GYM

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 25 000,00 euros.
Siège social : 3 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
823 771 902 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/02/2026, le siège social qui était 3 rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY, est transféré au1 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 89000 AUXERRE, et ce à compter du 01/02/2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le président.

AL26021934

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU MARAIS

Société civile immobilière
Au capital de 500,00 euros.
Siège social : 3 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
845 117 134 RCS AUXERRE

Par assemblée générale extraordinaire en date du01/02/2026, le siège social qui était 3 rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY, est transféré au 1 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 89000 AUXERRE, et ce à compter du 01/02/2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL26021937

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI FLANDALO

SCI au capital de 1000€
19, rue de Chantecoq
89100 SENS
RCS SENS 799 269 436

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 02/02/26, l'assemblée générale extraordinaire des associés a :
- autorisé Monsieur Abilio SANTOS à démissionner de ses fonctions de gérant
- nommé Monsieur Jad BELHAJ, demeurant 3, rue de la Montagne à FONTAINE-LA-GAILLARDE 89100, gérant de la société pour une durée illimitée
- autorisé la cession de 99 parts sociales de Monsieur Abilio SANTOS à Monsieur JAD BELHAJ
- autorisé la cession de 1 part sociale de Madame JORAND Alexandra à Monsieur Hicham BELHAJ
- décidé le transfert du siège social au 19, rue de Chantecoq à SENS 89100
- décidé la modification des articles 4 et 7 des statuts
Pour avis, La gérance.

AL26021976

MODIFICATIONS MULTIPLES

RGR FRANCE

SAS au capital minimum de 1000 €
Siège social : 19 rue des fours banaux
89690 CHÉROY
RCS SENS 999227572

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2026, il a été décidé de nommer M THIESSE BILLY demeurant 10 rue de la Cornillate 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE en qualité de Président en remplacement de M THIESSON CHRISTOPHER , à compter du 31/01/2026
Modification de la répartition du capital : THIESSE Billy 10?%, THIESSON Christopher 20?%, RIQUEZ Gaël 70?% ; nommé en tant que mandataire social M.RIQUEZ Gaël Directeur des Opérations et M.THIESSON Christopher Directeur Technique ; fixé le capital variable plancher 100?€, plafond 200?000?€ ; adopté diverses modifications statutaires.
Modification au RCS de SENS.

AL26021947

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SSIAB

SASU au capital de 1000 €
Siège social :
17 av Jean Jacques Rousseau
89400 Migennes
999 057 649 RCS de Sens

Le 03/02/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 av des Tilleuls 37360 Semblançay, à compter du 03/02/2026. Radiation au RCS de Sens et ré immatriculation au RCS de Tours

AL26021952

TRANSFERT DU SIÈGE

SCI 31 ROUTE DE DIXMONTS

SCI au capital de 1 650 €
Siège social : val profonde
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
753 457 753 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 01/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **29 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS** à compter du 01/10/2025.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL26021987

CHANGEMENT DE GÉRANT

SKY LOGIS

SCI au capital de 1000 euros
17 Bis Route de Joigny
89300 LOOZE
Siret 819 670 936 00015

L'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2026, a décidé des modifications suivantes à compter du 01/02/2026 :
Monsieur Habib YACOUBI 17 Bis Route de Joigny 89300 LOOZE, démissionne de ses fonctions de Gérant
Monsieur Selim YACOUBI 17 Bis Route de Joigny 89300 LOOZE, devient le nouveau Gérant
Mention sera faite au RCS de SENS

AL26022006

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) – Place du Palais de Justice
VENDREDI 27 MARS 2026 à 14 heures
Commune de MERRY LA VALLEE (Yonne)
LOT 1 : une parcelle cadastrée section :
- ZE 109 lieudit « La Grande Campagne » pour 1ha 01a 57ca
LOT 2 : 9 parcelles cadastrées sections :
- ZH 184 lieudit « La Charnée » pour 5a 43ca
- ZE 66 lieudit « Le Chemin Pendu » pour 4a 20ca
- ZK 29 lieudit « Les Communaux » pour 3a 11ca
- ZK 28 lieudit « Les Communaux » pour 7a 68ca
- A 1039 lieudit « Les Fracaudes » pour 4a 55ca
- ZE 188 lieudit « Les Chenaux » pour 1a 80ca
- ZE 191 lieudit « Les Chenaux » pour 85ca
- A 53 lieudit « Le Jerriat » pour 12a 60ca
- A 57 lieudit « Le Jerriat » pour 14a 60ca
LOT 3 : 2 parcelles cadastrées sections :
- ZH 281 sise Avenue de Saint Eutrope, pour 11a 18ca
- ZH 299 lieudit « Les Colins », pour 31a 20ca
LOT 4 : 5 parcelles cadastrées sections :
- ZL 37 lieudit « Les Fourneaux » pour 12a 48ca
- ZL 38 lieudit « Les Fourneaux » pour 49a 90ca
- ZL 39 lieudit « Les Fourneaux » pour 59a 24ca
- ZL 67 lieudit « Le Poirier d'oignons » pour 27a 39ca
- ZH 204 lieudit « La Chatre » pour 6a 65ca
LOT 5 : Une maison d'habitation sise 35 route de Toucy, comprenant :
- une cuisine, une chambre, une salle d'eau, wc
- Ecurie, hangar
- Cave
- Grenier au-dessus
- Terrain
Le tout cadastré section ZI 186 lieudit « La Couarde » pour 11a 69ca (maison) et ZI 187 même lieudit pour 11a 35ca (remise)
Visite sur place du lot n°5 seulement le MARDI 17 MARS 2026 à 11 heures
(il serait préférable de contacter notre Cabinet, en téléphonant à Mme FOUCAULT : 03.86.72.03.03, pour s'assurer que la visite soit maintenue)
Renseignements sur site internet : avoventes.fr
MISES A PRIX :
Lot 1 : 1 000 € (mille euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 2 : 900 € (neuf cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 3 : 1 500 € (mille cinq cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 4 : 1 200 € (mille deux cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 5 : 40 000 € (quarante mille euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers à défaut d'enchères
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE consultable au greffe dudit Tribunal et au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
Consignation obligatoire de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre deMonsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à :
SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03
immo@rlcavocats.com

AL26021901

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire du 11/02/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sàrl LA ROSE DES VENTES 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy. RCS SAINT-NAZAIRE 498.872.225.

AL26021991

Notaires

SCP Nicolas DUVAL – Ladislas VAN ELSLANDE
(successeur de Me GENET)
Notaires associés
9 boulevard Maupéou
BP 163
89100 SENS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société dénommée « NICOLAS DUVAL - LADISLAS VAN ELSLANDE, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL » domicilié à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, CRPCEN 89071, le 10 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :
Monsieur Henri Jean Charles Théodore du BOISBERRANGER, retraité, et Madame Colette Marie Geneviève CHABERT, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 7 rue du Tambour d'Argent.
Monsieur est né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 20 juillet 1939,
Madame est née à VALENCE (26000) le 14 janvier 1943.
Mariés à la mairie de VALENCE (26000) le 28 juin 1969 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude BADY, notaire à VALENCE, le 11 juin 1969.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021951

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à TONNERRE (89700) du 9/04/1997, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 11/02/2026,Monsieur Jean Maximin GAILLEDRAT, prêtre retraité, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 19 Bis avenue Joséphine Normand, Résidence Saint Loup, célibataire,né à CRAVANT (89460), le 22 août 1931, décédé à BRIENON SUR ARMANCON (89210), le 23 octobre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021958

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,CRPCEN 89001, le 11/02/2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Dominique René Ignace TREIBERT, né à TARBES (65) le 01/10/1950, et Mme Marie-Anne Sandrine MALIVER, née à PUTEAUX (92) le 22/04/1962, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble à VILLEFARGEAU (89), 3 Route d'Auxerre Les Bruyères.
Mariés à la mairie de SEMEAC (65), le 20/02/1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021961

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 4/11/2025, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 12/02/2026, Madame Marie Claire SAUVAGEOT, demeurant à AUXERRE (89000), 16 rue de Perrigny, veuve de Monsieur André Marcel Robert TESTONI, née à CORBIGNY (58800), le 11 novembre 1937,décédée à AUXERRE (89000), le 28 décembre 2025, a institué des légataires universels.Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021971

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COURLON SUR YONNE – peupleraie - 2 ha 90 a 20 ca - 'LE PORT NAUBERT' : VA - 0217 – Zonage : RNU.
VILLEVALLIER – terre, libre après récolte 2026 - 15 a 40 ca - 'VALLANGIS' : ZC - 0061 – Zonage : zone N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26021995



// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES PIERRIES

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 32 000,00 euros
Siège social : 1 rue des Pierries,
Fontenelle
89140 LIXY
434 326 989 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Patrick ROGER, demeurant à LIXY (89140),Fontenelle, 1 rue des Pierries, qui a été nommé liquidateur.
Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation a été fixé au siège social,à LIXY (89140), Fontenelle, 1 rue des Pierries, oùl a correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021841

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CPS RAMEAU

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social : 11 Bis Rue Renan
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 11 Bis Rue Renan
89000 AUXERRE
429 213 234 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2026au 11 Bis Rue Renan 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation,-déchargé Madame Marion LAINÉ, demeurant 85rue du Général Leclerc - Bâtiment B 77400POMPONNE, de son mandat de liquidateur,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26021960

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : TEAM LAVAGE
Forme : SAS
Capital social : 500 €
Siège social : 5 route de la celle, 89410 BEON
Objet social : La société a pour objet l'activité en France et à l'étranger -Lavage intérieur et extérieur de tous type de véhicule et engins à moteur -Gestion laverie automatique
Président : M. Thomas DALIGAULT demeurant 5 route de la celle, 89410 BEON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26021948

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr



CHRONIQUES JURIDIQUES

Action Logement : comment l'aide aux saisonniers agricoles peut couvrir jusqu'à 600 € de frais de logement

Chaque année, les exploitations agricoles rencontrent une difficulté récurrente : recruter et loger des saisonniers. Pour soutenir ces travailleurs dans le financement de leur logement, Action Logement propose une aide pouvant aller jusqu'à 600 € par an.

Action Logement, géré paritairement par des employeurs et des salariés, administre la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC). Son objectif : favoriser l'accès au logement pour tous les salariés, qu'ils soient jeunes actifs, en mobilité ou en difficulté, afin de faciliter leur insertion professionnelle.
Des aides spécifiques sont destinées aux salariés des entreprises du secteur privé, tandis que d'autres concernent ceux des exploitations agricoles de 50 salariés et plus, qui versent la Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC) à Action Logement.
Les travailleurs des entreprises de moins de 50 salariés peuvent quant à eux bénéficier de deux dispositifs spécifiques : la garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) et l'aide aux saisonniers agricoles.
La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) consiste en une caution locative accordée par Action Logement, garantissant le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement.
L'aide aux saisonniers du secteur agricole permet quant à elle au salarié de bénéficier d'une aide prenant en charge une partie des frais de logement (location, chambre d'hôte, gîte, résidence de tourisme, chambre chez l'habitant, camping et sous-location).
Son montant forfaitaire est de 150 € par mois durant 4 mois maximum (l'aide est plafonnée à 600 € par an et renouvelable 1 fois).
Pour bénéficier de l'aide, le demandeur et le logement doivent remplir les conditions suivantes :
- Être salarié d'une entreprise du secteur agricole, en contrat CDD saisonniers de moins de 8 mois et/ou contrat saisonniers, quel que soit l'effectif de l'entreprise.
- Exercer une activité saisonnière
- Justifier de frais de logement à proximité du lieu de travail

Le logement doit faire l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective (hors CROUS) ou de tout autre document justifiant la contractualisation avec le bénéficiaire.
Les démarches pour bénéficier de l'aide aux saisonniers agricoles sont détaillées sur le site d'Action Logement :
https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole/l-aide-aux-saisonniers-agricoles.

Magali Ravon-Soulard

Gérant, président et délégation de pouvoirs : une mise en pratique utile mais complexe

Un représentant légal d'une société, mandataire social, peut déléguer à une ou plusieurs personnes le pouvoir d'accomplir, au nom et pour le compte de la société, certains actes déterminés ou fonctions (sécurité, direction fiscale, direction technique, etc.) et de représenter la société. A contrario, l'assemblée générale des associés d'une société ne peut pas, à fortiori, déléguer un pouvoir qu'elle n'a pas, qui est entre les mains du mandataire social.
Parallèlement à une simple délégation de signature, la délégation de pouvoirs subsiste en cas de cessation des fonctions du délégant ou en cas de transformation de la société. En effet, la délégation de signature se limite au pouvoir donné à une personne de signer pour son compte et en son lieu un acte relevant de ses pouvoirs.
Une telle délégation de pouvoirs ne saurait être effective qu'en présence du respect de plusieurs conditions : qualité et compétence du délégataire, acceptation non ambiguë de la délégation par le délégataire, absence de limitation des pouvoirs délégués ou subdélégués, durée temporaire bien que l'absence de fixation d'une durée ne soit pas exigée.
En effet, la jurisprudence reconnait au seul préposé sous l'autorité hiérarchique du délégant soit en pratique, un salarié de la société, la qualité pour une délégation effective. Celui-ci doit être pourvu de la compétence suffisante, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer effectivement les pouvoirs délégués. Il doit également disposer de l'indépendance, induite, pour prendre seul les décisions relatives à son champ de délégation. Et il va de soi que le gérant ou président ne peut déléguer plus de pouvoirs qu'il n'a lui-même reçu des statuts ou, d'une décision de nomination. Il en est de même du délégataire qui subdéléguerait ses pouvoirs.
Le dirigeant peut être exonéré de sa responsabilité pénale, pour les actes accomplis, par action ou omission du délégataire, si ce dernier prouve l'existence d'une délégation effective et non contestable. Celle-ci se prouve par tous moyens. Aussi, une vigilance accrue sur la validité d'une délégation est préconisée, notamment, en matière de règlementation du travail (hygiène et sécurité sur le lieu de travail, durée du travail, etc.), de la législation fiscale et en matière de droit des affaires (vente à perte). Sur un plan purement pratique et transposable, si le dirigeant n'a pas pris part à l'infraction fiscale commise, il peut rapporter la preuve qu'il a délégué ses pouvoirs à une personne pourvue de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires mais il doit également démontrer, qu'il s'est abstenu d'intervenir dans les affaires. A noter toutefois que si une délégation dépouillant le dirigeant de l'ensemble de ses pouvoirs est efficace sur le plan fiscal, elle est, sans effet sur le plan civil.

C Lecleve

OXYGÈNE

// LIGNY-LE-CHÂTEL

89

L'esprit de la Saint Vincent, c'est la convivialité

Avec plus de 15 000 entrées enregistrées, la Saint Vincent du Chablisien qui s'est déroulée les samedi 7 et dimanche 8 février à Ligny-le-Châtel est vécue comme une réussite par l'ensemble du comité d'organisation.



La fanfare se balade dans les rues de Ligny-le-Châtel pour animer la fête de la Saint Vincent du Chablisien.

Sous le soleil de février, les longues files d'attente cadrent le paysage du petit village de Ligny-le-Châtel. Tout le monde attend avec impatience de pouvoir goûter la cuvée 2023 de la Saint Vincent du Chablisien. Après une messe réalisée par l'Archevêque de Sens et un défilé de la confrérie des Piliers Chablisiens, ce dimanche matin, aux alentours de neuf heures, Xavier Garnier, président du comité des fêtes de la Saint Vincent du Chablisien prend la parole, ému, d'avoir réalisé, avec toute l'équipe de bénévoles : *« une fête qui rencontre autant de succès »*. Lui, qui au départ imaginait accueillir *« 6 000 personnes »*, en décompte près *« de 15 000 »*. À ses côtés les nombreux bénévoles (250 au total), continuent d'œuvrer. En sortant de la cérémonie d'intronisation, où cinq personnes dont lui-même étaient au cœur de l'événement, il confie que *« cette mobilisation de deux ans a été essentielle pour mobiliser toutes les personnes du village »* et a donc permis qu'*« un bureau se forme, que plusieurs commissions puissent agir pour le banquet, les caveaux ou encore les partenaires »*. Avec du recul, ce qui a été le plus long est *« la décoration présente sur l'ensemble du village »*. Une partie est réalisée chaque année et certains objets emblématiques comme l'immense Saint Vincent présent devant l'Église, ont été conçus depuis de nombreuses années et continuent d'exister à travers ces fêtes de tradition.

Dans la joie et la bonne humeur

Les petites mains, invisibles dans la foule, continuent d'agencer les 2 500 sapins présents dans chaque ruelle. À l'ouverture officielle des caveaux, les visiteurs se ruent pour déguster la Cuvée Saint Vincent Ligny 2026 qui intègre les vins des domaines *« Pommier, Lavantureux, de l'Enclos, Garnier, Tissier, Bernard Vallet, Thouverey & Defert-Jolly »*. En descendant dans les rues et en croisant le stand de « Radio Moutarde », où les personnes se détendent, le verre à la main, en dansant, il sourit et explique que *« nous essayons de créer une tradition qui durerait dans le temps. Nous souhaitons privilégier la convivialité au sein de cette fête viticole »*. Dès la fin de journée, les deux cent cinquante bénévoles s'activent en sachant que deux jours de rangement les attendent. Pour la plupart *« ce sont des personnes des villages aux alentours qui viennent chercher et récupérer des décorations qui leur plaisent, en faisant comme ça, ça va plus vite »*, rigole-t-il. On peut être sûrs que c'était une belle Saint Vincent. Sur près de 55 hectolitres de cuvée et beaucoup de nourriture, *« tout a été liquidé »*. Avant de nous laisser, il informe qu'une fête sera prochainement organisée pour *« mettre à l'honneur tous les bénévoles qui ont donné de leur temps »*. L'an prochain, c'est Maligny qui accueillera la Saint Vincent Tournante.

Charlotte Sauvignac



Radio Moutarde a permis aux visiteurs de profiter de la cuvée 2026 tout en dansant sous un soleil chaleureux.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Jusqu'au 29 novembre

// Exposition sur César au Museoparc d'Alésia

Après le succès rencontré lors de sa première saison, l'exposition « César, tous les chemins mènent à Rome » revient au MuséoParc Alésia pour une deuxième année. Jules César fait ici l'objet d'un parcours exceptionnel par son ambition et son approche. Le parcours s'appuie sur un riche ensemble iconographique réunissant monnaies, peintures et gravures du XVII[e] au XIX[e] siècle, provenant de prestigieuses institutions françaises et étrangères.

alesia.com

• Vendredi 27 février

// Concert d'Yves Jamait à Beaune

Le Dijonnais Yves Jamait sera en concert à 20 heures à la Lanterne magique pour un spectacle en hommage à Maxime Le Forestier. Accompagné à la guitare par Michel Haumont et Jérôme Broyer, Yves Jamait revisite avec élégance les chansons de Maxime Le Forestier et apporte une touche un peu plus folk.

Billetterie en ligne sur www.beaune.fr

• 27 et 28 février, 1er mars

// Salon de l'habitat à Dijon

Le salon de l'habitat va se tenir au parc des expositions. Il est organisé par Dijon Bourgogne Events. Entièrement repensée, cette nouvelle édition propose une lecture renouvelée de l'habitat, en prise directe avec les attentes des habitants : mieux vivre chez soi, dedans comme dehors, aujourd'hui comme demain. Il proposera deux univers : maison (rénovation, construction, décoration, énergie, mobilier, solutions connectées) et jardin et aménagements extérieurs (terrasses, piscines, mobilier outdoor, paysagistes). Parmi les temps forts de l'édition 2026, le salon accueillera une nouvelle animation végétale avec l'organisation d'une grande vente de plantes, en partenariat avec Ma Plante, spécialiste des ventes éphémères de végétaux à petit prix.

Entrée gratuite au salon sur inscription jusqu'au 22 février inclus via le lien suivant : https://www.salon-habitatdijon.com/

Nièvre

• 21 février

// Concert à la ferme

La ferme de Neuftables (Luthenay-Uxeloup) accueille le concert de Yalepo à partir de 20 h. 8 euros par adulte.

Infos : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables

• 25 février

// Plantes de sorcières

Sur réservation (10 euros / adulte, 7 euros / enfant et 30 euros / famille), la Médiathèque de Donzy propose un atelier dédié à la reconnaissance des plantes du Moyen-Âge, qui furent l'objet de mythes et légendes.

Infos et réservations : https://mediatheques-coeurdeloire.bibenligne.fr/

• Jusqu'au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

• Jusqu'au 31 mars

// Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com

Yonne

• 27 & 28 février

// Foire Agricole

La Foire agricole de Saint-Léger-Vauban célèbre sa 60[e] édition. Le vendredi soir sera animé par une soirée cabaret. Le samedi, les visiteurs pourront découvrir une exposition de tracteurs, des animaux d'élevage inscrits au Herd-Book Charolais et des bovins, ainsi qu'un marché de producteurs. Des animations pour enfants, des balades à poney et un feu d'artifice viendront clôturer la fête. Un repas à base de bœuf charolais sera proposé à la rotonde.

Pour plus d'informations : 06 58 77 70 26.

• 28 février

// Soirée Moules Frites

Les Jeunes Agriculteurs du Migennois organise une soirée moules frites, sur réservation uniquement, à la salle des fêtes de Bussy-en-Othe. La réservation se réalise jusqu'au 21 février à l'adresse mail suivante : jadumigennois@gmail.com

// COOPÉRATION INTERNATIONALE

À Madagascar, c'est le cœur qui parle

Chaque année depuis plus de vingt ans, Laurent Barras, président d'Afdi Auvergne Rhône-Alpes, organise un voyage à Madagascar pour une délégation d'agriculteurs et de membres de l'association. Direction la région de Manakara, où les échanges entre paysans transcendent les frontières et les cultures.



CL

L'école d'Amboafandra Beronono, flambant neuve, accueille 220 élèves. Elle a été financée par l'association Léman Horizon, la ville de Sciez et le département de Haute-Savoie.



CL

Du 27 novembre au 9 décembre 2025, une vingtaine d'agriculteurs et d'anciens conseillers agricoles ont sillonné la région de Manakara au sud-est de Madagascar.

Du 27 novembre au 9 décembre 2025, une vingtaine d'agriculteurs et d'anciens conseillers agricoles ont sillonné la région de Manakara au sud-est de Madagascar. Accueillis par l'organisation paysanne KTTF, ils ont participé à un programme riche en rencontres et en partages. Pour Laurent Barras, l'objectif était clair : *« Prendre le temps d'écouter, d'observer et de comprendre. Comprendre les dynamiques politiques et économiques du pays, mais surtout mesurer l'impact concret de nos actions auprès des paysans et des organisations que nous accompagnons »*. Pour rejoindre le village de Vohipeno, la pirogue s'impose comme le moyen de transport le plus rapide – tout est relatif ! Dano, technicien agricole du KTTF, en profite pour transmettre le rapport d'activité des actions menées au cours de l'année 2025 : formation des agriculteurs, aide à l'installation des jeunes, mise en place des jardins scolaires, appui à la gouvernance des groupes locaux, recherche de financement, partenariat avec les communes, etc. Dès l'accostage, les habitants accueillent la délégation en chantant, guidant les visiteurs vers l'école locale. Là, discours des autorités, des rois du village, des anciens maires et des représentants agricoles s'enchaînent. La délégation découvre les jardins scolaires, cultivés par les parents, permettant de nourrir les enfants à midi.

Des femmes en marche vers l'autonomie

Une réunion entre femmes a marqué les esprits. La présence de Christiane Lambert, membre de la délégation Afdi, a enrichi les échanges, francs et sans détour. En quelques années, ces femmes, auparavant considérées comme *« vulnérables »*, se sont formées et ont gagné en confiance. Grâce à l'accompagnement de l'Afdi via le KTTF, elles ont développé des élevages de poulets, commercialisés collectivement sur le marché voisin. Leur détermination et leur solidarité ont profondément impressionné Christiane Lambert : *« Ici, c'est le cœur qui parle »*, a-t-elle résumé.

Des kits d'installation pour les jeunes agriculteurs

En 4x4, la délégation a traversé la brousse pour rejoindre les villages d'Antananabo et d'Ifatsy. Objectif : remettre symboliquement des kits d'installation à des jeunes agriculteurs. Les plants – manioc, girofle, igname et piment –, financés par l'Afdi, avaient été livrés quelques jours plus tôt par les techniciens du KTTF. Chaque jeune a reçu entre 100 et 120 plants, en fonction du nombre de trous et de paniers à compost qu'ils ont pu préparer en amont sur leur parcelle. À chaque arrivée dans un village, le protocole est respecté : levée des drapeaux français et malgache, Marseillaise, puis le très bel hymne malgache. Après les discours des maires, les échanges entre producteurs, traduits par Dano, révèlent des préoccupations communes : accès à l'eau, souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique.



CL

Visite de l'exploitation de Nathenaïma, qui produit des plants pour lui et ses voisins.

Innovation et résilience chez Nathenaïma

La visite de l'exploitation de Nathenaïma a surpris la délégation. Malgré des problèmes de santé, cet agriculteur a su innover, notamment sur sa pépinière de piments. Il produit des plants pour lui et ses voisins, et a mis au point une alternative au panier à compost : des légumineuses associées à d'autres plantes, dont une sauvage, macérée pour fabriquer un engrais liquide.

Une école pour l'avenir

L'école d'Amboafandra Beronono, flambant neuve, accueille 220 élèves. Construite en brique pour résister aux cyclones, elle a été financée par l'association Léman Horizon, la ville de Sciez et le département de Haute-Savoie. Un puits, financé par la commune de Sciez, complète le dispositif. Prochain défi : la réalisation d'une cantine scolaire. Ici, les enseignants sont bénévoles, faute de moyens pour les rémunérer. Les parents les nourrissent ou mettent à leur disposition une parcelle à cultiver. Les visites dans les différentes communes ont confirmé la pertinence des choix faits par le KTTF. Les actions qu'ils ont mises en place répondent à de vrais besoins et produisent des résultats visibles.

Les membres de ce voyage ont très bien perçu et apprécié notre manière de travailler : une écoute attentive des paysans ; une analyse collective des besoins par le conseil d'administration et les équipes techniques ; la construction d'un plan de travail annuel budgété ; et une gestion fondée sur la confiance. Ce mode d'accompagnement est efficace et responsabilisant. Il laisse de la place à l'initiative locale. À chaque visite, les paysans sont fiers de nous montrer de nouvelles réalisations : pisciculture, champs collectifs de piment, jardins scolaires gérés par les parents d'élèves… Rappelons, enfin, que ces projets demandent peu de gestion administrative pour l'Afdi, puisqu'ils reposent très largement sur l'engagement de bénévoles.

Claudine Lavorel



CL

Ces femmes, auparavant considérées comme « vulnérables », se sont formées et ont gagné en confiance. Grâce à l'accompagnement de l'Afdi via le KTTF, elles ont développé des élevages de poulets, commercialisés collectivement sur le marché voisin.